

# Plan de gestion 2013-2017 de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère-Mondragon (Vaucluse-Drôme)



# Plan de gestion 2013-2017 de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère-Mondragon (Vaucluse-Drôme)



## Rédaction

Cannelle MOINARDEAU

## Coordination et co-rédacteur

Denis ROUX

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
CNERA Avifaune Migratrice  
Maison Guende - Rue du Musée – BP 20 - 84390 Sault

*Octobre 2013*

### Crédits photographiques :

Page de couverture : Denis Roux, Bruna Romanini.

**Citation recommandée :** MOINARDEAU C., ROUX D., 2013. - Plan de gestion 2013-2017 de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère-Mondragon (Vaucluse-Drôme). Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage / Compagnie Nationale du Rhône, octobre 2013, 192 p.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE  
Délégation Interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse  
6, avenue du Docteur Pramayon - 13690 GRAVESON

## Résumé

La réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon, gérée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Délégation Inter-régionale Alpes-Méditerranée-Corse, est située sur un site résultant de l'aménagement du canal de dérivation du Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) en 1952. Située dans un environnement propice à une faune et une flore variées, cette réserve fait l'objet, depuis 2001, de mesures permettant une gestion respectant et améliorant la conservation de cette biodiversité remarquable (plans de gestion 2001-2007 et 2008-2012).

Le présent plan de gestion 2013-2017 de cette réserve est le fruit d'une réflexion concertée entre différents acteurs et partenaires concernés.

Il est constitué en premier lieu d'une présentation des changements concernant les objectifs de gestion à atteindre (introduction). Ensuite, il est rappelé et réactualisé les principales caractéristiques de la réserve (localisation, limites, superficie, bref historique). L'apport de données nouvelles sur la biodiversité depuis les deux derniers plans de gestion a permis de compléter le patrimoine naturel présent sur cette réserve (section A) afin d'établir de façon judicieuse les objectifs à long terme (objectifs de conservation) et les objectifs du plan (objectifs opérationnels) à atteindre (section B). Ces objectifs permettront de définir les possibilités d'aménagement et de gestion raisonnée de cet espace remarquable. Enfin, les différentes opérations à réaliser sont hiérarchisées et planifiées dans le plan de travail (section C). Celles-ci sont décrites sous la forme de fiches techniques (section D).

Une partie de la Mare Blondel et sa ripisylve située en rive droite du canal (© D. Roux/ONCFS).



# Sommaire

	<b>Pages</b>
Résumé	3
Sommaire	4
Table des illustrations	8
Liste des abréviations	8
Introduction	10
<b>Section A – Approche descriptive et analytique de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon</b>	<b>12</b>
<b>A1 – Informations générales sur la réserve</b>	<b>13</b>
A1.1 – Localisation	13
A1.2 – Limites du site – Superficie	13
A1.3 – Historique du site et description sommaire	13
A1.4 – Statut actuel et documents de références	17
A1.5 – Gestion de la réserve	19
A1.6 – Infrastructures	19
A1.7 – Environnement socio-économique	19
A1.8 – Fréquentation par le public	20
<b>A2 – Synthèse du diagnostic environnemental</b>	<b>20</b>
A2.1 – Habitats	20
A2.2 – Flore	22
A2.3 – Faune	22
A2.3.1 – Oiseaux	22
A2.3.2 – Mammifères	23
A2.3.3 – Amphibiens et reptiles	23
A2.3.4 – Odonates	23
A2.3.5 – Faune aquatique	23
<b>A3 – Valeur patrimoniale et enjeux de conservation</b>	<b>24</b>
A3.1 – Habitats	24
A3.2 – Flore	25
A3.3 – Faune	26
A3.3.1 – Oiseaux	26
A3.3.2 – Mammifères	26
A3.3.3 - Amphibiens et reptiles	27
A3.3.4 – Odonates	27
A3.4 – Synthèse	28
<b>A4 – Aspects juridiques et règlementaires</b>	<b>28</b>
<b>Section B – Définition des objectifs</b>	<b>29</b>
<b>B1 – Historique des actions menées dans le cadre des plans de gestion précédents</b>	<b>29</b>
<b>B2 – Objectifs à long terme</b>	<b>30</b>
B2.1 – Objectifs relatifs à la conservation et à la gestion du patrimoine naturel	31
B2.2 – Objectifs relatifs à la gestion concertée	31
B2.3 – Objectifs relatifs aux études et à la recherche scientifique	31
B2.4 – Objectifs relatifs à la formation, à la fréquentation et à la sensibilisation (communication)	31
B2.5 – Les objectifs transversaux	32

<b>B3 – Facteurs pouvant influencer la gestion</b>	36
B3.1 – Tendances naturelles	36
B3.2 – Tendances induites par l'Homme	36
B3.2.1 – Gestion mécanique de la végétation	36
B3.2.2 – Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (AOTDC)	37
B3.2.3 – Pollution des eaux	37
B3.2.4 – Dynamique des populations animales	37
B3.2.5 – Facteurs socio-économiques	37
B3.2.6 – Dépôt sauvage d'ordures	37
<b>B4 – Objectifs du plan</b>	37
B4.1 – Objectifs du plan concernant la conservation et la gestion du patrimoine naturel	38
B4.2 – Objectifs du plan concernant la gestion concertée	40
B4.3 – Objectifs du plan concernant les études et la recherche scientifique	40
B4.4 – Objectifs du plan concernant la formation, fréquentation, sensibilisation	41
<b>Section C – Définition, réalisation des opérations</b>	42
<b>C1 – Opérations</b>	42
C1.1 – Opérations relatives à la conservation et à la gestion du patrimoine naturel	44
C1.2 – Opérations de gestion concertée	47
C1.3 – Opérations concernant les études et la recherche	48
C1.4 – Opérations relatives à la formation, fréquentation et à la sensibilisation	48
<b>C2 – Synthèse des opérations</b>	49
<b>C3 – Plan de travail</b>	52
C3.1 – Opérations de suivi écologique (SE)	53
C3.2 – Opérations de gestion des habitats et des espèces (GH)	54
C3.3 – Opérations de gestion concertée (GC)	55
C3.4 – Suivi administratif (AD)	55
C3.5 – Recherche (RE)	56
C3.6 – Maintenance des infrastructures et outils (IO)	56
C3.7 – Formation, accueil et sensibilisation (FA)	57
C3.8 – Police de l'environnement et surveillance (PO)	57
<b>Section D – Fiches opérations</b>	58
<b>D1 – Opérations concernant le suivi écologique (SE)</b>	60
SE1 – Etudier les corridors	61
SE2 – Favoriser des zones de non intervention (ripisylve et pelouse)	63
SE3 – Suivi des mammifères semi-aquatiques (castor, loutre)	65
SE4 – Réactualisation des inventaires sur les micromammifères	67
SE5 – Inventaire des mustélidés et viverridés	68
SE6 – Inventaires entomologiques	69
SE7 – Inventorier et améliorer les passages pour la faune	71
SE8 – Suivi des populations de Lapin de garenne	72
SE9 – Suivi des passereaux hivernants	74
SE10 – Recensement des oiseaux d'eau hivernants	75
SE11 – Suivi des populations de Faisan de Colchide	76
SE12 – Suivi des populations de Perdrix rouge	77
SE13 – Suivi des oiseaux reproducteurs	79
SE14 – Compléter, normaliser et capitaliser les inventaires et le suivi des amphibiens et reptiles	80
SE15 – Contribuer à la lutte contre les espèces végétales envahissantes	82

<b>D2 – Opérations concernant la gestion des habitats et des espèces (GH)</b>	83
GH1 – Création de passages à faune sur les berges du canal de dérivation	84
GH2 – Restauration des berges du canal d'amenée	85
GH3 – Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux	86
GH4 – Limiter l'embroussaillage des mares temporaires	88
GH5 – Améliorer la fonctionnalité de certaines mares existantes	90
GH6 – Maintien des habitats en accord avec les usagers de la Mare Blondel	92
GH7 – Contrôle de la végétation arborée des digues du canal d'amenée	94
GH8 – Gestion pastorale des digues du canal	95
GH9 – Ouvrir mécaniquement le milieu dans certains secteurs	98
GH10 – Mesures compensatoires d'un projet de parc photovoltaïque en milieu ouvert	99
GH11 – Création et amélioration des plages pour accès à l'eau sur les berges des contre-canaux	101
GH12 – Enquête auprès des usagers du canal (pêcheurs, piégeurs)	102
GH13 – Gestion des ongulés (sanglier et chevreuil)	103
GH14 – Etudier la potentialité de gîtes à chiroptères arboricoles sur la réserve	106
GH15 – Créer / aménager des gîtes pour les chiroptères	108
GH16 – Maintenir et accroître la capacité d'accueil des héronnières	110
GH17 – Participer à la collecte des données à grande échelle pour la lutte contre les espèces envahissantes	112
<b>D3 – Opérations concernant la gestion concertée (GC)</b>	113
GC1 – Tableau de bord sur l'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité	114
GC2 – Participer à la consultation des documents d'urbanisme des communes voisines	116
GC3 – Etendre la gestion effectuée sur la réserve à d'autres territoires	117
GC4 - Appui technique à l'application des opérations définies par le DocOb du site Natura 2000 « Marais de l'île Vieille et alentours »	118
<b>D4 – Opérations concernant le suivi administratif (AD)</b>	119
AD1 – Renouvellement de la convention de gestion ONCFS / CNR	120
AD2 – Augmentation de la collaboration CNR / ONCFS concernant les AOTDC	121
AD3 – Recruter du personnel occasionnel	122
AD4 – Suivi administratif	123
AD5 – Rédaction des bilans annuels d'activités	124
AD6 – Cartographie et SIG pour chaque opération	125
<b>D5 – Opérations concernant la recherche (RE)</b>	126
RE1 – Utiliser la réserve comme territoire expérimental	127
RE2 – Etude des grands turdidés transitant et hivernant en France	128
RE3 – Etude des colombidés nicheurs	130
RE4 – Etude de la Caille des blés	131
RE5 – Impacts du débroussaillage et de l'écopastoralisme sur les communautés végétales	132
RE6 – Edition et publication sur les activités de recherche	135
RE7 – Retranscrire les inventaires et études sous SIG.	136
<b>D6 – Opérations concernant la maintenance des infrastructures et des outils (IO)</b>	137
IO1 – Entretien des infrastructures liées au pâturage et suivi sanitaire équin	138
IO2 – Entretien des barrières	139
IO3 – Entretien et amélioration de la signalétique	140
IO4 – Installation de nouveaux panneaux pédagogiques	141

<b>D7 – Opérations concernant la formation, l'accueil et la sensibilisation du public (FA)</b>	143
FA1 – Communiquer vers l'extérieur	144
FA2 – Participer à des manifestations de sensibilisation à l'environnement, de découverte technologique et de développement durable	145
FA3 – Sensibilisation et formation du personnel de la CNR, des entreprises chargées de l'entretien de la végétation, des professionnels de l'information	146
FA4 – Utiliser la réserve comme support pédagogique	148
<b>D8 – Opérations concernant la police de l'environnement et la surveillance (PO)</b>	150
PO1 – Surveillance	151
PO2 – Harmonisation et coordination des actions de surveillance entre l'ONCFS et la CNR	152
PO3 – Accès sur le domaine concédé	153
<b>D9 – Synthèse financière et calendrier prévisionnel</b>	154
D9.1 – Synthèse financière	154
D9.1.1 – Opérations de suivi écologique	155
D9.1.2 – Opérations de gestion des habitats et des espèces	156
D9.1.3 – Opérations de gestion concertée	156
D9.1.4 – Opérations de suivi administratif	156
D9.1.5 – Opérations d'études et de recherche	157
D9.1.6 – Opérations d'entretien des infrastructures et des outils	157
D9.1.7 – Opérations de formation, fréquentation, sensibilisation du public	158
D9.1.8 – Opérations de police de l'environnement et surveillance	158
D9.2 – Synthèse calendrier prévisionnel	159
<b>Conclusion</b>	163
<b>Bibliographie</b>	164
- Documents	164
- Sites internet	166
<b>Annexes</b>	167
- Annexe 1 : Arrêté Inter préfectoral du 29 octobre 1997 portant reconduction de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon	168
- Annexe 2 : Projet d'Arrêté portant désignation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon	172
- Annexe 3 : Convention du 19 mai 2005 entre l'ONCFS et la CNR relative à la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon	174
- Annexe 4 : Accord-cadre de partenariat entre l'ONCFS et la CNR 2012-2014	178
- Annexe 5 : Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (AOTDC) délivrées par la CNR présentes sur le site de la réserve	183
- Annexe 6 : Carte des habitats de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon	185
- Annexe 7 : Convention relative à une prestation d'entretien de la végétation avec la mise en place d'une gestion éco-pastorale par des caprins sur le Domaine Concédé de la CNR (réserve de chasse et de faune sauvage)	186

## Tables des illustrations



### Tableau

**Tableau 1** : Histoire et textes fondateurs de la réserve de Donzère-Mondragon.

### Figures

**Figure 1** : Localisation de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon.

**Figure 2** : Schéma de l'aménagement type CNR.

**Figure 3** : Localisation de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon et du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours ».

**Figure 4** : Contribution en pourcentage de la flore inventoriée sur la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon et dans les départements de Vaucluse et de la Drôme.

## Liste des abréviations



**AERMC** : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

**AM** : Arrêté Ministériel

**AOTDC** : Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé

**APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

**CBNA** : Conservatoire Botanique National Alpin

**CE** : Comité d'Entreprise

**CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels-PACA

**CG84** : Conseil général de Vaucluse

**CN'AIR** : Compagnie Nationale AIR (filiale CNR, énergie renouvelable)

**CNBMP** : Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles

**CNERA AM** : Centre National d'Études et de Recherche Appliquée sur l'Avifaune Migratrice (ONCFS)

**CNERA PFSP** : Centre National d'Études et de Recherche Appliquée sur la Petite Faune Sédentaire de Plaine (ONCFS)

**CNR** : Compagnie Nationale du Rhône

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

**CRBPO** : Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux

**CROP** : Centre de Recherche des Oiseaux de Provence

**DER** : Direction des Etudes et de la Recherche (ONCFS)

**DDT 84** : Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

**DDT 26** : Direction Départementale des Territoires de la Drôme

**DOCOP** : Document d'Objectifs

**DIR AMC** : Délégation Interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse (ONCFS)

**DREAL** : Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (PACA et Rhône-Alpes)

**EDF** : Electricité De France

**FDC 84** : Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse

**FDC 26** : Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme

**FNC** : Fédération Nationale des Chasseurs  
**GCP** : Groupe Chiroptères de Provence  
**IMBE** : Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie  
**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique  
**IUT** : Institut Universitaire Technologique  
**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
**ONF** : Office National des Forêts  
**PACA** : Provence-Alpes-Côte-D'azur  
**PGED** : Plan de Gestion Environnemental du Domaine  
**RCFS** : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage  
**RNCFS** : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage  
**SCEA** : Société Civile d'Exploitation Agricole  
**SD 84** : Service Départemental de Vaucluse (ONCFS)  
**SD 26** : Service Départemental de la Drôme (ONCFS)  
**SNB** : Stratégie Nationale pour la Biodiversité  
**SNRS** : Service de la Navigation Rhône-Saône  
**TVB** : Trame Verte et Bleue  
**UAPV** : Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse  
**UB** : Université de Barcelone  
**UMR** : Unité Mixte de Recherche  
**ZICO** : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux  
**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique  
**ZPS** : Zone de Protection Spéciale  
**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation

# Introduction



Le dernier plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon a été appliqué sur la période 2008-2012. Après son évaluation en 2012, permettant d'analyser le niveau de pertinence et de réalisation des objectifs à long terme, des objectifs du plan et des opérations, la base du prochain plan de gestion est disponible. Ce plan de gestion est le présent document qui sera appliqué sur la période 2013-2017.

Il a été réalisé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Délégation Interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse, gestionnaire, en collaboration et en concertation étroite avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), Direction Régionale d'Avignon, concessionnaire des terrains classés en réserve.

Par rapport au plan de gestion précédent, les principaux changements sont les suivants :

- une volonté d'améliorer la gestion concertée entre l'ONCFS et la CNR et la transmission des informations entre les différents partenaires ;
- l'amélioration de l'arborescence du plan afin d'avoir une meilleure adéquation entre les objectifs opérationnels et les opérations en changeant la présentation des fiches opérations ;
- la création de suivis adaptés pour certaines espèces à forte valeur patrimoniale comme la Loutre d'Europe *Lutra lutra* et le Castor d'Europe *Castor fiber*.

Ce document est en adéquation avec le DOCOB Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours ». Par ailleurs, bien que le DOCOB Natura 2000 « Rhône Aval » soit en cours d'élaboration, la réflexion actuelle menée par l'opérateur (Parc Naturel Régional de Camargue) a d'ores et déjà été prise en considération. Ainsi, certaines opérations vont répondre à la fois aux exigences du gestionnaire et de ses tutelles (SNRS DREAL) mais aussi aux objectifs de conservation et de gestion des deux DOCOB Natura 2000.

Il est également en conformité avec l'évolution du statut actuel de la réserve (RCFS) vers une Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS).

Ce nouveau plan de gestion prend en compte également le projet de mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur certains secteurs de la partie vaclusienne dont le dossier est en cours de finalisation (Roux, 2011).

Ce plan de gestion a été élaboré en concertation avec la CNR et avec un groupe de travail pluridisciplinaire composé des personnes suivantes :

- **Monsieur Denis ROUX**, Chef Technicien de l'Environnement à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Direction des Études et de la Recherche, CNERA Avifaune Migratrice, Directeur de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon ;

- **Monsieur Romain BRUSSON**, Chargé d'affaires environnement, Compagnie Nationale du Rhône (CNR), Direction régionale d'Avignon ;
- **Monsieur Philippe LUDIERES**, Directeur Délégué au Développement Durable, Compagnie Nationale du Rhône (CNR), Direction régionale d'Avignon ;
- **Monsieur Jean-Pierre ROUX**, Expert botanique, anciennement Chargé de mission au Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP) ;
- **Monsieur Lionel JACOB**, Naturaliste, Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes (LPO RA) ;
- **Monsieur Christophe CHABOUD**, Chef du Service Départemental du Vaucluse à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ;
- **Monsieur David MARIJO**, Chef de Brigade, Service Départemental du Vaucluse à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ;
- **Monsieur Christian BLACHIER**, Chef du Service Départemental de la Drôme à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ;
- **Monsieur Olivier BERGERETTI**, Chef de Brigade, Service Départemental de la Drôme à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ;
- **Madame Christelle SAVELY**, Directrice à la Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse (FDC 84) ;
- **Monsieur Guillaume ROBERT**, Technicien Supérieur à la Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse (FDC 84) ;
- **Monsieur Olivier PEYRE**, Directeur du bureau d'étude Naturalia-Environnement, en charge de la rédaction en 2012 du DOCOB « Marais de l'île Vieille et alentours » et Président du Centre de Recherche Ornithologique de Provence (CROP) ;
- **Madame Laura DAMI**, Chargée de mission Natura 2000 « Rhône Aval » au Parc Naturel Régional de Camargue ;
- **Madame Jeanne DU LAC**, Technicienne à l'Office National des Forêts, appui technique de la Mairie de Mondragon, Animateur Natura 2000 « Marais de l'île Vieille et alentours » ;
- **Monsieur Serge CEDRAT**, Technicien à l'Office National des Forêts, appui technique à la Mairie de Mondragon, Animateur Natura 2000 « Marais de l'île Vieille et alentours » ;

Etait absent et non excusé aux réunions, un représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme, membre du groupe de travail.



Contre-canal (© D. Roux/ONCFS).

## Section - A

### Approche descriptive et analytique de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon

Bien que la présentation de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon ait été faite lors de la rédaction du premier plan de gestion 2001-2007 ainsi que son diagnostic écologique, ce dernier étant mis à jour dans l'évaluation du plan de gestion 2008-2012, il a été jugé opportun de rappeler et réactualiser succinctement la description de ce territoire pour une meilleure compréhension des écosystèmes présents et de leur interaction en fonction des paramètres environnementaux.

## A1 - Informations générales sur la réserve

### A1.1 - Localisation

La réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon (**figure 1**) est située dans la plaine alluviale du Tricastin entre Donzère (Drôme, Rhône-Alpes) et Mondragon (Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Elle traverse plusieurs communes :

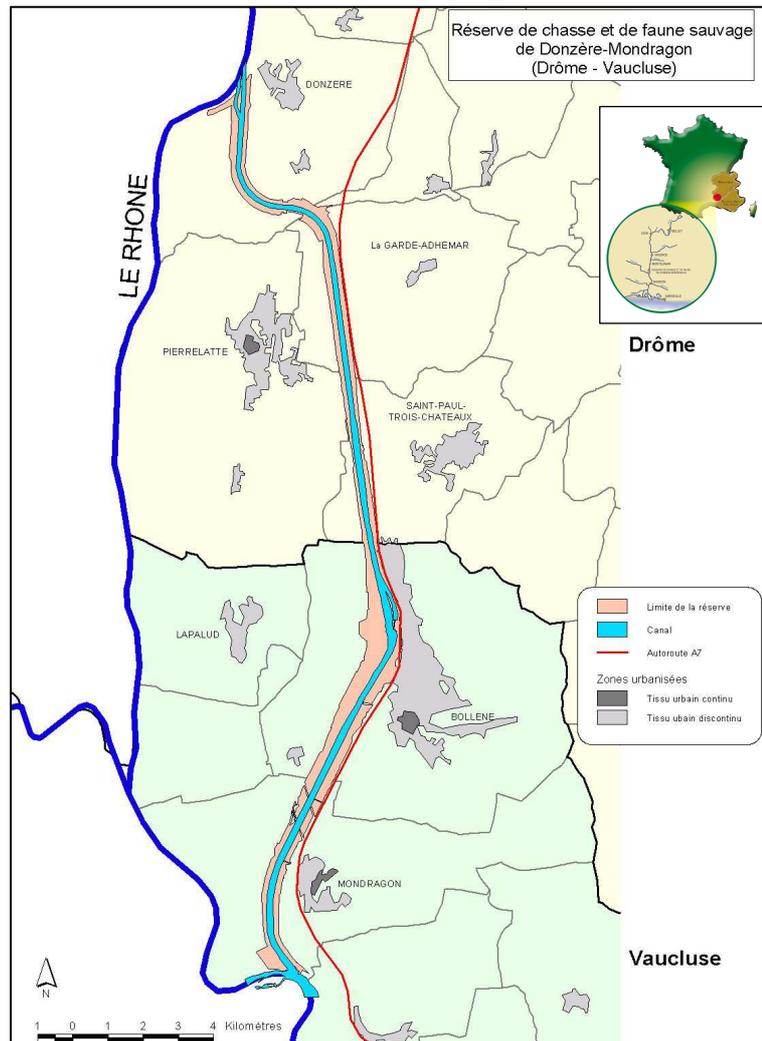
- Donzère, Pierrelatte, La Garde-Adhémar, Saint-Paul-Trois-Châteaux dans la Drôme (26) ;
- Bollène et Mondragon dans le Vaucluse (84).

Elle est assise sur des terrains du Domaine Public Fluvial concédés par l'Etat à la CNR.

### A1.2 - Limites du site – superficie

Totalement linéaire, la réserve s'étire sur une bande de 28 km de long et sur environ 300 à 850 mètres de large entre les points kilométriques fluviaux 170 et 200.5. Sa superficie est de 1 454 ha.

**Figure 1 :** Localisation de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon.



### A1.3 - Historique du site et description sommaire

Le Rhône constituait jusqu'au siècle dernier une réelle contrainte pour l'homme en raison de nombreuses crues et inondations qu'il pouvait engendrer. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR), créée en 1933, marque le début des travaux sur le Rhône avec la construction de 19 aménagements types réalisés à partir du lit naturel du fleuve, comme celui de Donzère-Mondragon. Leur fonctionnement est identique ; il est basé sur un canal d'amenée court-circuitant le lit naturel du Rhône (alors nommé « Vieux Rhône ») pour diriger l'essentiel du débit vers une usine hydroélectrique (usine « André Blondel ») à Bollène qui convertit la force motrice du fleuve en électricité (**figure 2**).

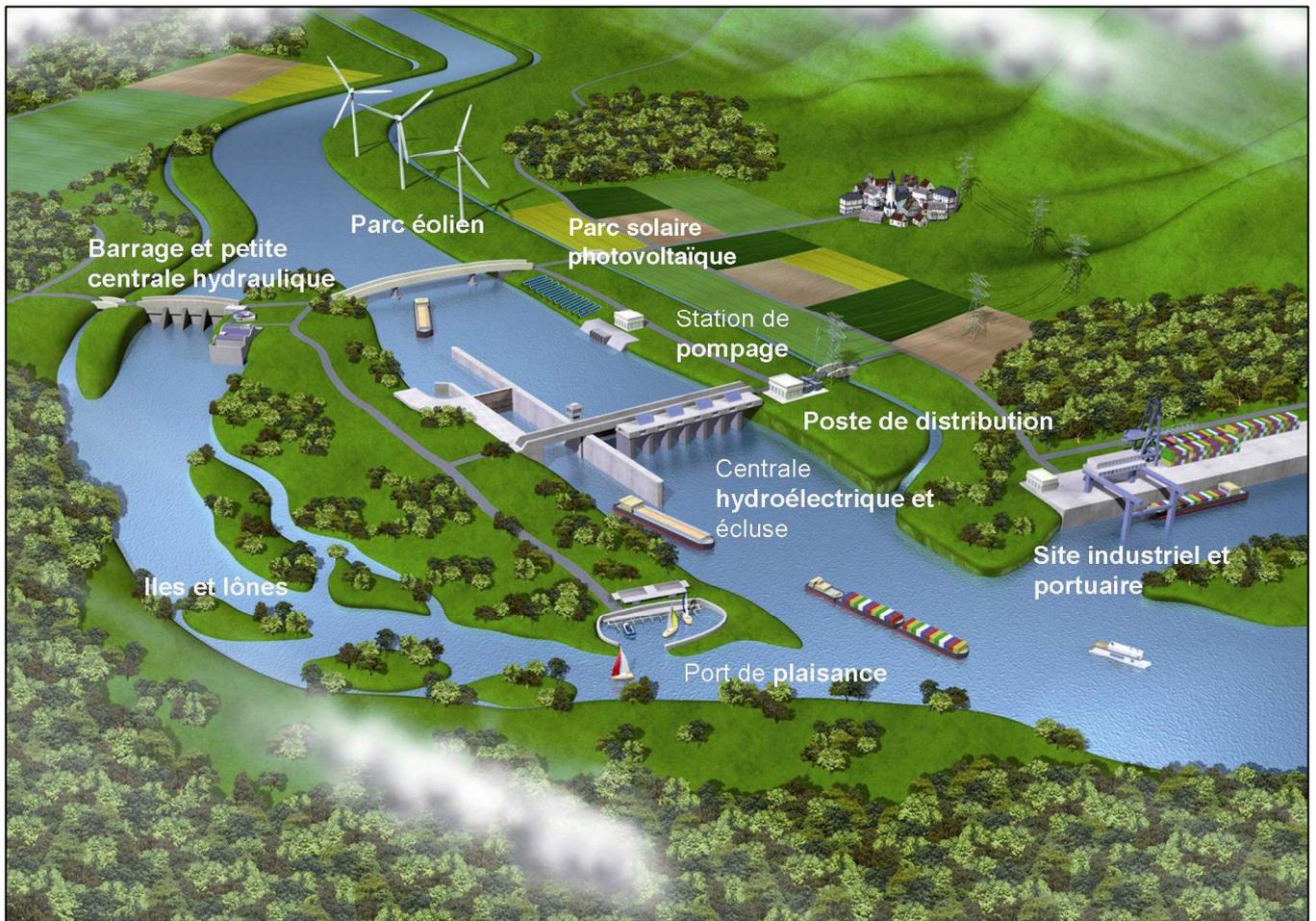


Figure 2 : Schéma de l'aménagement type CNR.



Face aval de la centrale hydroélectrique « André Blondel » à Bollène. En arrière plan, le parc éolien CN'Air (© C. Moinardeau/ONCFS).

En amont du canal de dérivation, à Donzère, un barrage de retenue relève le niveau d'eau du Rhône, ce qui créé une chute de 23 mètres de hauteur au niveau de l'usine « André Blondel » à Bollène. En aval, les eaux sont restituées au Rhône par un canal de fuite.



Barrage de gardes des passes navigables (© D. Roux / ONCFS).

Le canal de dérivation de Donzère-Mondragon est le plus important réalisé par la CNR sur le Rhône. Il a été inauguré en 1952 après 5 ans de travaux de grande envergure. De 5000 à 7000 ouvriers ont travaillé sur ce chantier. Il a en effet fallu creuser le canal, long de 33 km, dans une immense plaine agricole cultivée de vigne, asperge, mil. A l'époque, l'industrie y est rare mais les voies de communication sont multiples. Il a donc fallu bâtir sans interrompre la circulation routière et ferroviaire, grâce à des déviations temporaires et des ouvrages provisoires. Au total, ce sont 2000 ha de terre qui doivent être terrassés et remaniés, et plus de 100 fermes rasées, ceci modifiant le paysage de façon radicale (*photographies ci-après*).



Images aériennes de la plaine du Tricastin. En haut en 1947, avant le creusement du canal de dérivation de Donzère-Mondragon.  
En dessous, en 2005 (© [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)).



La réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon est donc constituée d'un milieu résultant du creusement du canal de dérivation. Elle comprend l'ensemble du canal de dérivation, de ses berges et ses digues, ainsi que d'une surface variable de terrains attenants constitués de buttes et remblais (plates-formes). Ces terrains ont évolué plus ou moins librement et plus ou moins rapidement depuis une soixantaine d'années formant aujourd'hui des habitats variés et juxtaposés en mosaïque. Les formations végétales évoluent ainsi de milieux ouverts aux boisements selon le type de sol et la gestion conduite.

De part sa situation au sein d'un important carrefour migratoire Rhin-Rhône, ce site représente une escale migratoire remarquable avant la traversée de la Méditerranée, et une zone de nidification et d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Le caractère particulier de ce carrefour biogéographique de la basse vallée du Rhône est révélé par la variété de sa flore à la fois médioeuropéenne et méditerranéenne des milieux arides (Roux et *al.*, 2007).

### A1.4 - Statut actuel et documents de références

Elle a été créée par Arrêté Ministériel n°6338 le 27 décembre 1954, modifié le 25 février 1974 et le 29 octobre 1997 (**tableau 1, annexe 1**).

<b>1952</b>	Mise en service de l'aménagement CNR de Donzère-Mondragon
<b>27/12/1954</b>	Arrêté Ministériel d'approbation de réserve de chasse de gibier d'eau
<b>29/10/1997</b>	Arrêté Interdépartemental n°6338 portant reconduction de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon
<b>2001-2007</b>	Premier plan de gestion de la réserve
<b>2007</b>	Evaluation du plan de gestion 2001-2007
<b>2008-2012</b>	Deuxième plan de gestion de la réserve
<b>2012</b>	Evaluation du plan de gestion 2008-2012
<b>2013-2017</b>	Troisième plan de gestion

**Tableau 1** : Histoire et textes fondateurs de la réserve de Donzère-Mondragon.

Au niveau territorial, le site bénéficie de différentes mesures de conservation qui ont évolué, pour certaines, depuis le dernier plan de gestion :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II : « Le Rhône » (ZNIEFF PACA – 93 0012343, n° régional 84-112-100) ;
- ZNIEFF de type I : « Canal de Donzère-Mondragon et aérodrome de Pierrelatte » (ZNIEFF Rhône-Alpes, n° régional 26010008) ;
- ZNIEFF de type II : « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » (ZNIEFF Rhône-Alpes, n° régional 2601) ;
- Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO – PAC16) au niveau du marais de l'Île Vieille ;
- Site Natura 2000 désigné au titre de la Directive « Oiseaux » : « Marais de l'Île Vieille et alentours », (ZPS – FR9312006) sur toute la partie vaclusienne de la réserve (**figure 3**) ;
- Site Natura 2000 désigné au titre de la Directive « Habitats Faune Flore » : « Le Rhône Aval », (ZSC – FR9301590) sur la toute la partie vaclusienne de la réserve ;
- Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en cours de finalisation. Il prendrait en compte certains sites de la partie vaclusienne de la réserve. Les APPB permettent de protéger les milieux naturels et interdisent les pratiques qui pourraient nuire à leur intégrité.

Par ailleurs, il a été proposé une évolution du statut actuel de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon vers une Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS, AM du 23 septembre 1991, L.422-27 et R.422-92 et suivants du code de l'environnement) (**annexe 2**) ; ceci fait

suite à la déclinaison de la stratégie opérationnelle des espaces protégés par l'ONCFS élaborée en 2012 par le pôle expérimental des espaces protégés à la Direction des actions territoriales (DAT) à l'ONCFS et de l'analyse conduite sur ce territoire à partir de la définition d'un groupe d'indicateurs (statut, enjeux environnementaux, accessibilité, personnels, gestion conduite, partenaires, coordination entre gestionnaire et concessionnaire,...).

Ce reclassement de « Réserve de chasse et de faune sauvage » (RCFS) en « Réserve nationale de chasse et de faune sauvage » (RNCFS) aurait l'avantage d'affirmer la priorité nationale de ce site, d'envisager d'y affecter des moyens humains supplémentaires dans la limite d'une participation financière de l'Etat et/ou des Collectivités.

Les différentes mesures et réglementations permettraient d'optimiser la gestion conservatoire de la faune sauvage (avifaune migratrice, petite faune sédentaire de plaine, odonates, reptiles, amphibiens) et de ses habitats. Le statut de RNCFS conforterait la structure de gestion déjà en place. La RNCFS pourrait alors se présenter comme l'organe de coordination des actions en faveur de la protection de la faune sauvage et de ses habitats sur les terrains concédés à la CNR, à l'interface entre associations, scientifiques, collectivités et administrations. Ce statut assurerait également pour l'ONCFS la poursuite à long terme des programmes de recherche des CNERA avifaune migratrice et petite faune sédentaire de plaine dont les protocoles sont mis en œuvre sur cette réserve.

Le programme de gestion de la RNCFS reprendrait les orientations issues du plan de gestion 2008-2012 de l'actuelle RCFS et de son évaluation ainsi que du présent plan de gestion.

### A1.5 - Gestion de la réserve

La gestion de cette réserve a été confiée par Convention (**annexe 3**) du 11 février 1954 (modifiée le 07 novembre 1983 et le 19 mai 2005) à l'ONCFS (Délégation Inter-régionale Alpes-Méditerranée-Corse), établissement public à caractère administratif sous la cotutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). La direction de la réserve est assurée par Denis Roux.

A partir de l'exemple de gestion conduite sur cette réserve, un accord cadre de partenariat a été signé entre la CNR et l'ONCFS le 10 juillet 2012 pour la période 2012-2014 (**annexe 4**). Il vise à favoriser et à

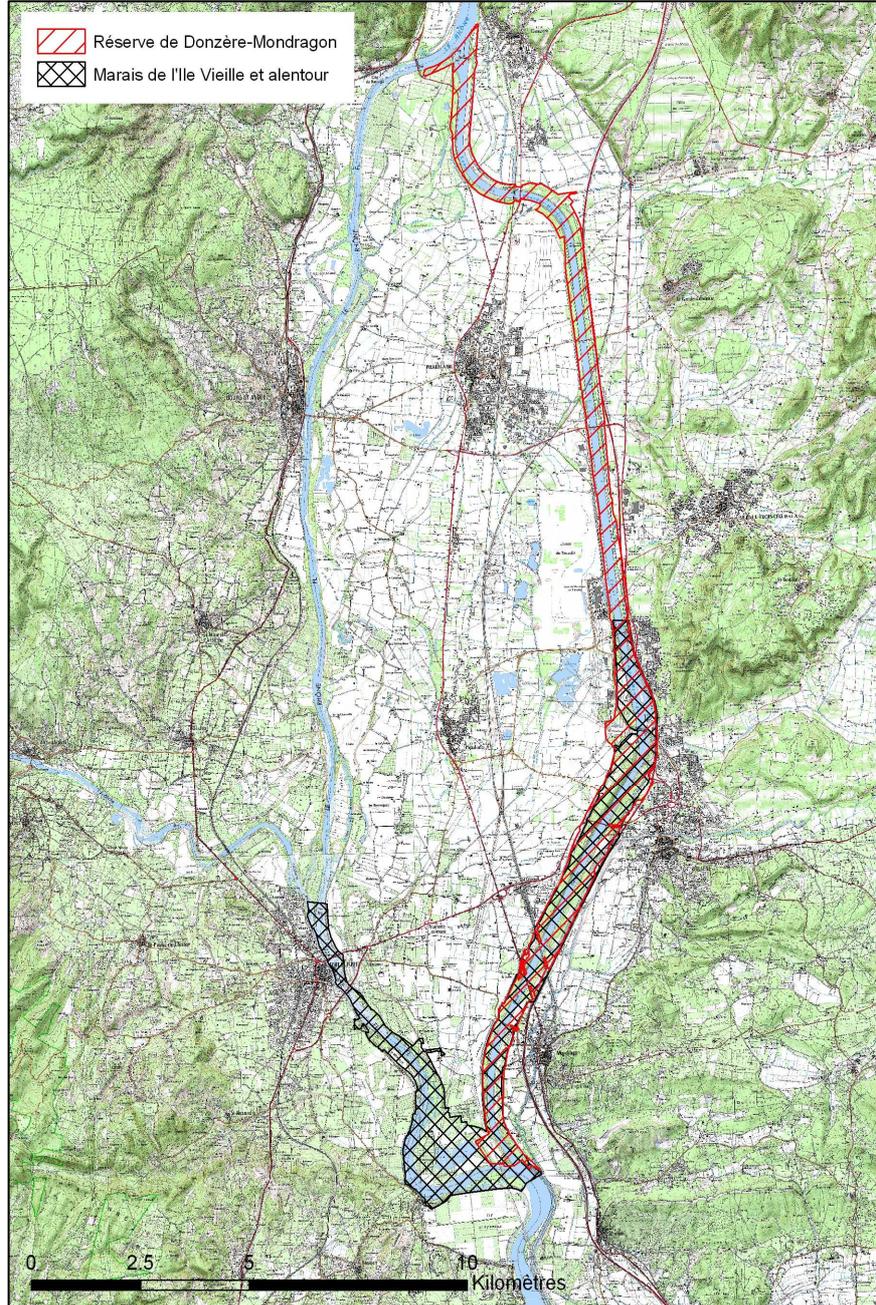


Figure 3 : Localisation de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon et du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours » (ONCFS, 2010).

concilier la production d'énergies renouvelables, le développement du transport dit durable et la protection de la biodiversité pour avoir ainsi une meilleure gestion concertée des milieux naturels en vallée du Rhône gérés par la CNR, y compris ceux constituant la réserve.

### **A1.6 - Infrastructures**

La réserve est traversée et bordée par plusieurs infrastructures linéaires, routières et ferrées : l'autoroute A7, la Nationale 7, plusieurs routes départementales, la voie ferrée Paris-Marseille, la voie TGV Sud-Méditerranée et la voie navigable. Sans oublier l'aménagement hydroélectrique de Bollène (usine « André Blondel ») qui comprend un site industriel et portuaire dans lequel se sont développés progressivement une usine de traitement des déchets, un silo à grain, un parc éolien en 2009 et un parc photovoltaïque en 2011. Des suivis ont été réalisés afin d'établir l'impact de ces deux derniers aménagements sur la biodiversité de la réserve.

Un certain nombre de parcelles du domaine concédé portent des constructions diverses (zone artisanale, usine de bois énergie...) et l'ensemble du site est traversé par des lignes électriques aériennes. Le site nucléaire du Tricastin (EDF) jouxte la réserve en rive droite du canal d'aménée.



Eoliennes et panneaux photovoltaïques sur le site industriel et portuaire de Bollène (© D. Roux/ONCFS).

### **A1.7 - Environnement socio-économique**

La CNR délivre des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (AOTDC) à des particuliers, entreprises ou collectivités locales pour une utilisation à des fins agricoles (cultures, pastoralisme) ou industrielles (EDF, station d'épuration, etc.). Elles sont au nombre de 84 sur tout le domaine concédé (**annexe 5**).

Les DDT du Vaucluse et de la Drôme autorisent par arrêtés préfectoraux, en accord avec la CNR et le gestionnaire de la réserve, des prélèvements de sangliers sous forme de battues administratives ou de tirs de nuit pour réguler les populations locales afin de limiter les dégâts que cette espèce occasionne sur les cultures agricoles environnantes et les risques de collisions sur les axes routiers.

### **A1.8 - Fréquentation par le public**

Du fait de sa localisation sur des terrains de la CNR, de sa réglementation (voir « aspects juridiques et réglementation »), le territoire est, d'une manière globale, assez peu utilisé en tant que zone de détente ou de loisirs, à l'exception des activités liées à la pratique de la pêche et de certains secteurs tels que les abords du canal de réalimentation en rives droite et gauche et des abords de la passe navigable de Donzère.

## A2 - Synthèse du diagnostic environnemental

Ce document est indissociable de l'évaluation du plan de gestion 2008-2012 qui a pour but à la fois d'évaluer le plan de gestion et de dresser la liste des inventaires effectués sur la réserve. C'est pourquoi dans ce document, les espèces présentes n'ont pas été listées. Pour toute information supplémentaire, le lecteur doit se référer à l'évaluation du plan de gestion 2008-2012 (Meissimilly et Roux, 2012).

### A2.1 - Habitats

Pas moins de 25 habitats sont présents sur la partie vauclusienne de la réserve ([annexe 6](#)). Il a été choisi ici de ne pas décrire les habitats présents marginalement dans la réserve et ne présentant pas d'intérêt patrimonial, les habitats issus de l'intervention humaine (plantations, parcs, jardins...) et les milieux artificiels (sites industriels, voies de chemins de fer...). Les habitats ont été regroupés par unités écologiques dans une volonté de simplifier la lecture.

Sont présents :

- des habitats naturels aquatiques d'eau douce et de berges : groupements méditerranéens amphibies à plantes de taille réduite: caractéristiques des mares temporaires méditerranéennes, ce sont des pelouses éphémères de quelques mètres carrés où dominent les thérophytes hygrophiles ;

- des prairies à hautes herbes qui se développent au niveau des lisières des boisements de berges :

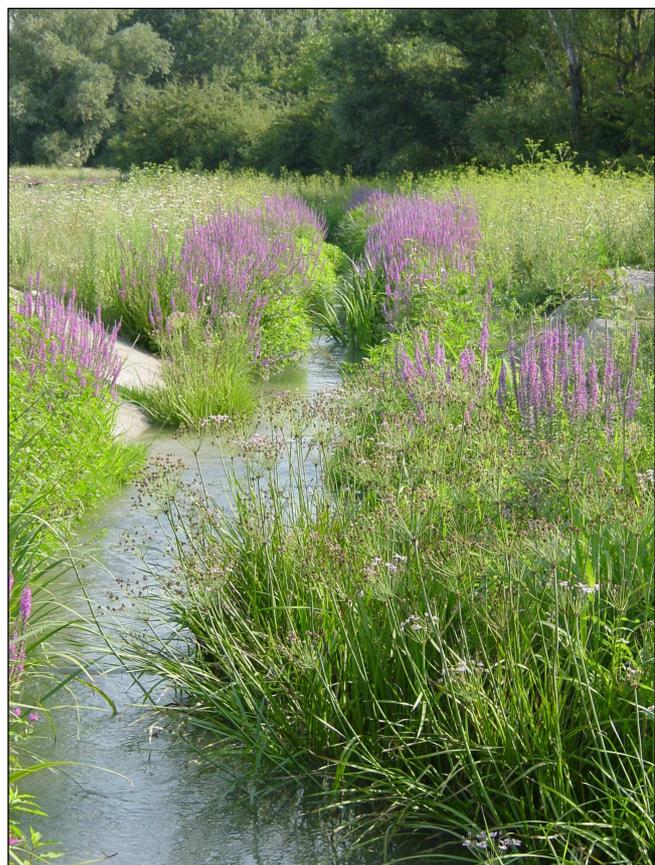
- Pelouses méditerranéennes xériques : il s'agit d'un habitat

pionnier xérophile littoral à très faible taux de recouvrement ;

- Voiles des cours d'eau : il s'agit de mégaphorbiaies thermophiles, héliophiles et hygrophiles d'hémicryptophytes de grande taille situés sur des lisières entre les contre-canaux et la forêt riveraine ou le long des contre-canaux ;

- Végétation immergée des rivières : cet habitat est localisé sur les contre-canaux à écoulement régulier et éléments fins et meubles. La végétation principale est caractérisée par des hygrophiles ;

- Prairies de fauche des plaines médio-européennes: cet habitat est essentiellement composé d'hémicryptophytes atteignant un mètre de



Fosse à Jonc fleuri, *Butomus umbellatus*  
(© D. Roux/ONCFS).



Prairie humide (© D. Roux/ONCFS).

hauteur, de graminées à croissance rapide principalement à fort pouvoir de régénération ;  
- Cladaies riveraines : caractéristiques des marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalliana*, elles occupent la zone d'atterrissement d'une mare ainsi que ses berges ;

- des forêts implantées sur les berges du canal de fuite :

- Forêts d'ormes riveraines et méditerranéennes : caractéristiques des forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*, ce sont des forêts-galeries de bois dur qui s'installent progressivement sur certaines berges des contre-canaux;

- Forêts de peupliers riveraines et méditerranéennes : elles aussi caractéristiques des forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*, ce sont des forêts-galeries de bois tendre bordant les talus externes des contre-canaux ou canaux de réalimentation de la nappe phréatique ;

- Forêts mixtes de fructicées (sureaux, prunelliers, aubépines, cerisiers, cornouillers sanguins...);

- Pins, cèdres, érables ...



Boisements des rives du canal de fuite (© D. Roux/ONCFS).

La partie drômoise de la réserve, dont les digues sont moins larges qu'à l'aval, possède des boisements larges et peu denses pour garantir la sûreté et la sécurité en permettant une meilleure surveillance (validé par la DREAL, service concession hydroélectrique). Les digues sont couvertes d'une végétation steppique caractérisée par la présence de nombreuses espèces d'orchidées (*Ophrys abeille*, *Ophrys araignée*, *Ophrys singe*, etc.) et ponctuées de fourrés de cornouillers sanguins, aubépines, peupliers noirs, sureaux, etc. (Michelot, 2000). Seules les unités écologiques sont actuellement connues sur ce secteur, les habitats CORINE biotope n'ont jamais été recensés. Ce manque de données pourra être comblé dans ce plan de gestion.

Parmi les unités écologiques présentes, on trouve :

- une alternance de végétation rudérale et de végétation arbustive ;
- une végétation arbustive ;
- des milieux steppiques ;
- des peupleraies sèches ;
- des prairies ;
- des terres cultivées et des plantations ;
- une végétation de type rudérale ;
- des zones graveleuses.

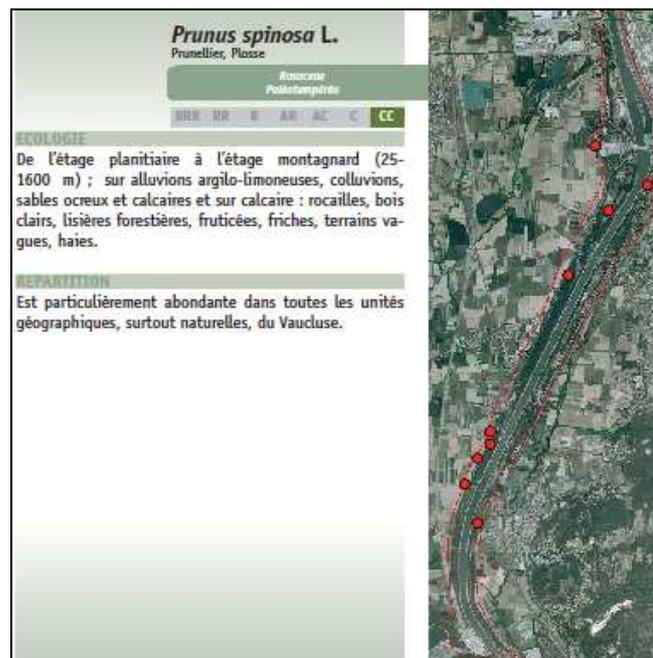
## A2.2 - Flore

L'atlas de la flore de la partie vauclusienne de la réserve fait état de 692 espèces floristiques présentes (Roux & al., 2012), soit un tiers (2 038 taxons) de la flore du Vaucluse (Girerd et Roux, 2011). Compte tenu de l'historique de la réserve, cette biodiversité est importante (figure 4).

Sur la partie drômoise, l'inventaire de la flore a été réactualisé en 2009 par le Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charence (CNBA-GC). Cette réactualisation de l'inventaire de 2000 confirme bien la richesse floristique rencontrée sur cette partie de la réserve. Ainsi, 498 espèces ont été recensées (Garraud, 2010), soit environ 1/5 de la flore de la Drôme (Garraud, 2003).

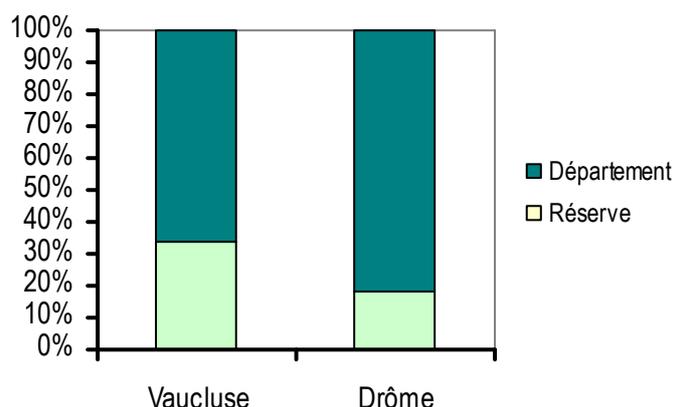
Cette biodiversité floristique importante est principalement due à la localisation du site sur un grand axe de communication (la vallée du Rhône), à son statut de carrefour biogéographique et à la présence de nombreux habitats pionniers en cours

d'évolution (il s'agit d'un site jeune qui n'a environ que 60 ans d'existence).



Exemple de cartographie et texte de présentation d'une espèce (Roux et al., 2012).

Figure 4 : Contribution en pourcentage de la flore inventoriée sur la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon et dans les départements de Vaucluse et de la Drôme.



## A2.3 - Faune

Les inventaires complets sont disponibles dans l'évaluation du plan de gestion 2008-2012 (Meissimilly et Roux, 2012).

### A2.3.1 - Oiseaux

Les données les plus fournies concernent les oiseaux, la vocation initiale de la réserve étant la préservation de ces derniers. Ainsi, 169 espèces d'oiseaux ont été recensées (nicheurs, hivernants ou de passage). La situation biogéographique de la réserve (carrefour migratoire Rhin-Rhône) confère à celle-ci un intérêt avifaunistique évident comme escale migratoire avant ou après la traversée de la Méditerranée.

Grive musicienne (*Turdus philomelos*) s'alimentant sur les fructifères.



### A2.3.2 - Mammifères

Pas moins de 45 espèces de mammifères ont été comptées sur la réserve. Certains groupes n'ont cependant pas été inventoriés comme c'est le cas notamment pour les micromammifères, les viverridés ou les mustélidés.

Certains grands mammifères, notamment le sanglier et le chevreuil, bénéficient de l'effet quiétude de la réserve. Compte-tenu de l'étroitesse des buttes, le domaine vital de ces espèces englobe les zones agricoles et le réseau routier périphériques. Par endroit, les dégâts sur les parcelles cultivées et le risque de collisions sont relativement importants.

### A2.3.3 - Amphibiens et reptiles

Cinq espèces d'amphibiens et neuf espèces de reptiles ont été recensées sur la réserve.

### A2.3.4 - Odonates

Les observations réalisées sur certains secteurs permettent de mettre en évidence la richesse spécifique des odonates avec 47 espèces déjà répertoriées. Il y aurait un intérêt à compléter ces inventaires avec d'autres groupes (papillons, coléoptères, arachnides, etc.).

### A2.3.5 - Faune aquatique

Peu de données sont disponibles, faute d'inventaire et de suivi, c'est pourquoi un partenariat avec l'ONEMA pourrait être judicieux afin de compléter ces lacunes. Aussi bien les poissons que les invertébrés aquatiques seraient intéressants à inventorier afin notamment d'établir la qualité de l'eau des différents éléments aquatiques de la réserve de Donzère-Mondragon.

A titre informatif, une pêche électrique a été réalisée le 1<sup>er</sup> août 2013, dans le contre-canal en rive gauche. Neuf espèces de poissons ont alors été recensées : le chevaine - le goujon - la loche - l'ablette - le barbeau fluviatile - la carpe commune - le pseudorasbora - la bouvière - le vairon. Par ailleurs, des écrevisses américaines (*Orconectes limosus*) ont été prélevées lors de cette journée.



Pêche électrique contre-canal rive gauche  
(© B. Romanini/ONCFS).

## A3 - Valeur patrimoniale et enjeux de conservation

Les inventaires complets sont disponibles dans l'évaluation du plan de gestion 2008-2012 (Meissimilly et Roux, 2012). En ce qui concerne la flore, toutes les données sont géo-référencées et inscrites sur le Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes (SILENE) du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP) et du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) et ont également fait l'objet d'un l'Atlas de la flore de la partie vauclusienne de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon (Roux & al., 2012).

### A3.1 - Habitats

La partie vauclusienne de la réserve comporte des habitats d'intérêt communautaire, dont certains sont remarquables ou déterminants pour les ZNIEFF Provence-Alpes-Côte d'Azur nouvelle génération. Ils sont référencés selon la typologie Corine Biotope. Il s'agit des :

- Groupements méditerranéens amphibies à plantes de taille réduite **22.3418** : intérêt communautaire prioritaire et déterminant pour les ZNIEFF PACA nouvelle génération ;
- Pelouses méditerranéennes xériques **34.5** : intérêt communautaire prioritaire ;
- Végétations immergées des rivières **24.4** : déterminant pour les ZNIEFF PACA nouvelle génération ;
- Cladaies riveraines **53.33** : déterminant pour les ZNIEFF PACA nouvelle génération ;
- Prairies de fauche des plaines médio-européennes **38.22** : remarquable pour les ZNIEFF PACA nouvelle génération ;
- Forêts de peupliers riveraines et méditerranéennes **44.61** : remarquable pour les ZNIEFF PACA nouvelle génération.

Ajoutés à ces habitats, des sites d'intérêt biologique majeur tels que :

- la « mare Blondel » : mosaïque d'habitats et d'espèces protégées avec pas moins de 8 habitats dont 2 d'intérêt communautaire prioritaire (Gazon Méditerranéen à *Cyperus* et Cladaie riveraine) ;
- les contre-canaux situés en rive gauche du canal d'amenée et du canal de fuite et les canaux de réalimentation de la nappe phréatique, entre la route départementale D 204 et le déversoir du Lez :

mosaïque d'habitats possédant la plus grande concentration d'espèces protégées de la réserve ;

- une partie du contre-canal située en rive droite du canal d'amenée, entre la D 204 et le poste électrique : mosaïque d'habitats, espèces protégées et espèces proposées dans le tome II du Livre Rouge de la Flore Menacée de France ;
- les mares temporaires situées sur le plateau en rive droite du canal de fuite, entre l'usine hydroélectrique Blondel et le déversoir du Lez : habitat très rare dans la Vaucluse, espèces rares ou protégées ;
- les pelouses situées sur le plateau en rive droite



Canal de réalimentation (© D. Roux/ONCFS).



La Mare Blondel située en rive droite du canal de dérivation (© C. Moinardeau/ONCFS).

du canal de fuite entre l'usine hydroélectrique Blondel et la route départementale D 994 : présence de quelques espèces littorales en limite septentrionale d'aire de répartition ;

- la roubine située en rive droite du canal de fuite, entre la route nationale N7 et le lieu où la route d'accès à l'Île Vieille passe sous la ligne du TGV Méditerranée : présence de *Butomus umbellatus*.

- la vanne située un peu au nord du musoir : espèces protégées ;

- le musoir, confluence du canal de dérivation avec le Rhône, à l'Est de l'Île Vieille : espèces protégées ;

- les pelouses situées en rive gauche du canal de fuite, immédiatement au sud de la route départementale D 44 : pelouses remarquables à orchidées.

### A3.2 - Flore

Les espèces qui présentent un très fort intérêt patrimonial sont le plus souvent des hydrophytes et des héliophytes.

Parmi celles-ci, on peut noter :

- 6 espèces protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- 1 espèce protégée dans le Vaucluse ;

- 5 espèces déterminantes dans les ZNIEFF Provence-Alpes-Côte d'Azur, nouvelle génération ;

- 2 espèces inscrites sur le Tome II du Livre Rouge de la flore rare et menacée de France ;

- 7 espèces d'intérêt patrimonial vauclusien ;

- 59 espèces du catalogue de la flore rare et menacée en région PACA ;

- toutes les Orchidées concernées par la Convention de Washington.

Ces espèces déjà fragiles en raison de leurs faibles effectifs, peuvent subir de nouvelles menaces comme par exemple une gestion des milieux qui ne respecterait pas le cycle phénologique des espèces, l'apparition d'espèces invasives (exotiques ou non), la fermeture des milieux. Aussi, une gestion adaptée et judicieusement planifiée doit être mise en place dans ce plan de gestion.

Concernant les espèces invasives présentes sur la réserve, on peut citer la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) qui font l'objet d'un arrêté ministériel (2 mai 2007) quant à leur introduction dans la nature. Les opérations d'arrachage à partir d'une technique adaptée, doivent être poursuivies afin de maîtriser son expansion. La destruction de l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) dans le Vaucluse et la Drôme est rendue obligatoire depuis 2003 (arrêté préfectoral du 31 juillet 2003). Ces espèces devront faire l'objet dans les années à venir d'un suivi pour évaluer leur dynamique.



Orchidée abeille, *Ophrys apifera* (© D. Roux/ONCFS).

### A3.3 - Faune

Ces données devront être retranscrites sur le site SILENE dans la mesure du possible.

#### A3.3.1 - Oiseaux

Plus de 160 espèces d'oiseaux ont été recensées. Parmi les nombreuses espèces présentes, nous pouvons remarquer les espèces nicheuses suivantes :

- 5 espèces nicheuses de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » ;
- 12 espèces nicheuses de l'Annexe II de la Convention de Bonn ;
- 39 espèces de l'Annexe II de la Convention de Berne ;
- 17 espèces de l'Annexe III de la Convention de Berne.

Parmi les espèces ayant un fort enjeu de conservation sur la réserve, on peut noter le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), espèce protégée en France, présente sur l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », sur l'Annexe II de la Convention de Berne et sur la Liste Rouge des espèces menacées en France et en PACA ou encore le Guêpier d'Europe (*Meriops apiaster*), le Martin Pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Héron Cendré (*Ardea cinerea*), ou le Milan Noir (*Milvus nigrans*).

La population de Perdrix rouge présente sur la réserve constitue la seule population locale de cette espèce.

#### A3.3.2 - Mammifères

Parmi les 45 espèces de mammifères de la réserve on distingue :

- 10 espèces protégées en France ;
- 4 espèces à surveiller au niveau national ;
- 1 espèce rare au niveau national ;
- 4 espèces figurant en Annexe de la Directive « Habitats » ;
- 24 espèces figurant en Annexe III de la Convention de Berne ;
- 1 espèce vulnérable au niveau mondial ;
- 7 espèces quasi-menacées d'extinction au niveau mondial.

Ainsi, les mammifères les plus emblématiques et

représentant des enjeux de conservation sur la réserve sont les suivants :

- le Castor d'Europe (*Castor fiber*) est quasi-menacé au niveau mondial (Liste Rouge). Il est protégé au niveau national (Liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire) et européen (Annexe II de la Directive « Habitats »). Il est concurrencé par le Ragondin (*Myocastor coypus*) et le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) dans la reconquête des habitats qu'il affectionne.
- la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est une espèce protégée en France (arrêté du 23 avril 2007). Sa chasse est interdite depuis 1972 et sa protection légale a été renforcée par la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 (arrêté ministériel du 17 avril 1981).

L'espèce est inscrite à :

- l'Annexe I de la CITES (1973), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, sauf à des fins de recherche scientifique ;



Héron cendré, *Ardea cinerea* (© Bertrand Trolliet/ONCFS).



Traces laissées par un Castor d'Europe, *Castor fiber*, sur un tronc d'arbre en rive gauche du talus externe du contre canal (© C. Moinardeau/ONCFS).

- l'Annexe II (espèces de faune strictement protégées) de la Convention de Berne (1979) qui a pour but d'assurer la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe par une coopération entre les Etats ;

- les Annexes II (espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation) et IV (espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte) de la Directive Habitats Faune Flore 92/43/EC (1992) qui a pour objectif de maintenir ou de rétablir la biodiversité dans l'Union Européenne.

- la Musaraigne alpine (*Sorex alpinus*), considérée comme rare au niveau national ;
- la Genette (*Genetta genetta*), également protégée au niveau national ;
- le Lérot (*Eliomys quercinus*), considéré comme vulnérable au niveau mondial ;
- 6 espèces de chiroptères figurant sur l'Annexe II de la Directive « Habitats » dont le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*).



Minioptères de Schreibers, *Miniopterus schreibersi*  
(© J.M. Bompar).

### A3.3.3 - Amphibiens et reptiles

- 10 espèces de reptiles et 3 espèces d'amphibiens protégées au niveau national ;
- 9 espèces de reptiles et 2 espèces d'amphibiens à surveiller au niveau national ;



Imago de péloodyte ponctué, *Pelodytes punctatus* (© J. Renet / CEEP).

- 1 espèce de reptiles et 1 espèce d'amphibiens vulnérables au niveau national ;
  - 5 espèces de reptiles et 3 espèces d'amphibiens en Annexes de la Directive « Habitats » ;
  - 5 espèces de reptiles en Annexe II de la convention de berne ;
  - 9 espèces de reptiles et 6 espèces d'amphibiens en Annexe III de la convention de berne ;
  - 1 espèce de reptile quasi-menacée au niveau mondial.
- Il est important de noter que :

- le Crapaud commun (*Bufo bufo*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) sont deux espèces protégées au niveau national ;

- la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), seule tortue autochtone, elle, est concurrencée par la Tortue de

Floride (*Chrysemys scripta elegans*). Actuellement, la Cistude est quasi-menacée au niveau mondial et vulnérable au niveau national.

### A3.3.4 - Odonates

Parmi les 47 espèces d'odonates recensés, 7 sont rares et menacées au niveau national et européen et représentent des enjeux de conservation évidents : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) qui est protégé en France et en danger en Europe et figure en Annexes II et IV de la Directive « Habitats » et doit, faire l'objet d'une protection stricte ou encore le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) sur la liste rouge mondiale de l'IUCN.

Accouplement d'agrions élégants, *Ischnura elegans*  
(© B. Romanini/ONCFS).



### A3.4 - Synthèse

La réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon est un milieu qui s'est progressivement naturalisé et qui présente aujourd'hui une grande biodiversité floristique et faunistique. Ainsi, depuis 2001, elle connaît des mesures de gestion et de protection concertée avec différents partenaires (gestionnaire, concessionnaire, naturalistes, etc.) avec :

- de nombreux classements : ZNIEFF, Natura 2000 (Directive « Oiseaux » et « Habitats ») ;
- des habitats communautaires et patrimoniaux : la mare Blondel – les contre-canaux – les mares temporaires – les pelouses ;
- des enjeux de conservation floristiques riches : Laîche espacée – Orchidées – etc. ;
- des enjeux de conservation faunistiques importants : le Guêpier d'Europe – le Blongios nain – le Héron Cendré – le Milan Noir – le Castor – la Loutre d'Europe – le Minioptère de Schreibers – le Gomphe de Graslins...

### A4 - Aspects juridiques et réglementaires

L'Arrêté Interdépartemental du 29 octobre 1997 interdit la circulation à tout véhicule à moteur, la chasse, les chiens (même tenus en laisse) et le camping sur le territoire de la réserve. Seules les marches sur les sentiers ouverts au public sont autorisées. De plus, les statuts de protection qu'ils soient internationaux, européens, nationaux, départementaux ou locaux ont des conséquences sur la gestion des milieux.



Panneau réglementaire (© C. Moinardeau/ONCFS).



Vipérine commune, *Echium vulgare* (© D. Roux/ONCFS).

## Section - B



### Définition des objectifs

#### B1 - Historique des actions menées dans le cadre des plans de gestion précédents

Le premier plan de gestion 2001-2007 (Roux & al., 2000) a été rédigé en deux volumes (volume 1 : plan de gestion et volume 2 : fiches opérations) suivant le premier guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles de France (RNF, 1998). Ce plan de gestion était décliné en plusieurs sections : présentation de la réserve, évaluation du patrimoine et définition des objectifs, définition des opérations et le complément au plan de gestion a été l'objet du deuxième volume. Ce document étant le premier plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon, il était assez conséquent et dressait un véritable état des lieux des connaissances acquises à cette époque. Il comportait de nombreuses opérations, 107 au total, dont près de 69 % ont été réalisées de manière partielle ou totale (Malangé et Roux, 2007). Il a donc été considéré dans son ensemble comme respecté et sa mise en œuvre a été jugée satisfaisante. Les opérations concernant le patrimoine naturel ont permis d'obtenir des connaissances de bases solides pour le plan de gestion suivant. Concernant la mise en œuvre de ce plan de gestion, il a été observé que la charge de travail était trop importante et ne pouvait être réalisée en cinq ans. Parmi les perspectives du plan de gestion suivant, il a été préconisé de s'entourer de partenaires compétents pour réaliser les suivis essentiellement mais aussi de hiérarchiser les opérations afin de permettre une meilleure application de celles-ci.

Le deuxième plan de gestion 2008-2012 a été réalisé avec une volonté de simplification (Tatin et Roux, 2008). Les deux premières parties concernant la description de la réserve et le diagnostic des enjeux n'ont pas été traitées. Il a été rédigé là encore en deux volumes. La présentation des objectifs du plan et des opérations n'a pas été déclinée sous forme de tableau comme pour le plan de gestion précédent, mais par type de milieu et d'espèces. Le nombre d'opérations (72 opérations) a été diminué comparé au plan de gestion précédent mais malgré l'effort de simplification, le nombre d'opérations réalisées a peu augmenté, 70 % contre 69 % (Meissimilly et Roux, 2012). Cela s'explique entre autre par le fait que de nouvelles opérations sont venues se greffer à celles prévues initialement au fur et à mesure de l'actualité. L'application de ce plan de gestion a été considérée comme respectée et satisfaisante. En outre, le grand nombre de données recueillies sur le patrimoine naturel permettra de réaliser des suivis écologiques par la suite.

On note par ailleurs un meilleur échange et une forte augmentation de la gestion concertée entre la CNR et l'ONCFS au fil des plans de gestion ce qui permet une meilleure organisation des actions à mener sur la réserve.

Dans le troisième plan de gestion 2013-2017, il a été préconisé de poursuivre la démarche antérieure et de s'intéresser à l'expertise et au suivi sur les territoires de la réserve ayant connu une gestion précédemment. La présence d'espèces à forte valeur patrimoniale a été de plus en plus prise en compte et les inventaires non réactualisés devront l'être. De même que pour le plan de gestion précédent, il a été décidé de maintenir voir de diminuer à nouveau le nombre d'opérations afin de garantir l'exécution de celles-ci sur les cinq années prévues. Il a été choisi de réintégrer brièvement les parties de description de la réserve et d'évaluation du patrimoine naturel. La présentation des objectifs du plan et des opérations est la même que pour le premier plan de gestion, sous forme de tableau, par souci de clarté et pour s'aligner avec les préconisations du guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles qui a été réactualisé en 2006 (RNF, Chiffaud, 2006). Ce plan de gestion est, pour la première fois, rédigé en un seul volume.

## B2 - Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme ont été définis lors des plans de gestion précédents. Ils sont reconduits pour ce troisième plan de gestion, car ils représentent un état que l'on cherche à atteindre, restaurer et maintenir. Ils sont déclinés sous quatre thèmes : conservation et gestion du patrimoine naturel, gestion concertée, étude et recherche, formation, fréquentation et sensibilisation du public (communication).

Les objectifs généraux de gestion ont été légèrement modifiés en vue d'être en adéquation avec le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » et le futur DOCOB « Rhône Aval » ; ils sont formulés ainsi :

- Favoriser la fonction de réservoir de biodiversité de la réserve ;
- Continuer à améliorer la recherche scientifique sur le site (connaissances, fonctionnement), et réaliser le suivi de son évolution ;
- Conservation et suivi des habitats, des espèces à fort intérêt patrimonial et des espèces rares, menacées ou protégées ;
- Effectuer une veille écologique pour minimiser l'impact des travaux sur les écosystèmes.

## **B2.1 - Objectifs relatifs à la conservation et à la gestion du patrimoine naturel**

### **Objectifs concernant les habitats**

#### **Canal de dérivation et berges :**

- Amélioration des potentialités écologiques ;

#### **Contre-canaux et berges :**

- Amélioration des potentialités écologiques ;

#### **Zones humides (mares temporaires, mares permanentes, plans d'eau) :**

- Préservation, maintien, aménagements et entretien des plans d'eau et mares temporaires ;

#### **Milieu terrestre (dignes, plateaux et talus) :**

- Préservation, gestion et entretien des boisements, pelouses et des prairies naturelles ;

### **Objectifs concernant les espèces**

#### **Faune en général :**

- Améliorer les connaissances sur la faune afin d'y adapter la gestion ;
- Veille écologique sur les territoires réaménagés de la réserve.

#### **Mammifères :**

- Gestion des espèces problématiques ;
- Suivi et gestion des populations.

#### **Oiseaux :**

- Optimiser et pérenniser les sites et les habitats de l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante.

#### **Amphibiens – Reptiles :**

- Améliorer les connaissances.

#### **Flore :**

- Protection de la flore par le contrôle d'éléments environnementaux d'origine anthropique.

## **B2.2 - Objectifs relatifs à la gestion concertée**

- Faire de la réserve un outil d'aménagement du territoire national pour le développement local ;
- Faire de la réserve un territoire expérimental pour le développement et l'application de mesures de gestion sur l'ensemble des terrains concédés suite à l'accord cadre ONCFS/CNR.

## **B2.3 - Objectifs relatifs aux études et à la recherche scientifique**

- Favoriser et pérenniser la recherche appliquée sur la réserve, territoire expérimental ;
- Valoriser le suivi scientifique de la réserve en partenariat avec la CNR et la communauté scientifique.

## **B2.4 - Objectifs relatifs à la formation, à la fréquentation et à la sensibilisation (communication)**

- Sensibiliser l'opinion publique ;
- Former les acteurs de terrain présents sur la réserve (CNR, prestataires extérieurs, etc.) ;
- Développer l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

## B2.5 – Les objectifs transversaux

Les objectifs transversaux de gestion visent à intégrer la réserve dans des projets à grande échelle (locaux, régionaux, voir nationaux) en les appliquant dans le cadre de la gestion conduite sur la réserve. Ils ont été déclinés dans ce document comme suit :

- **Intégrer le plan de gestion environnementale du domaine de la CNR**

### Contexte :

Le Rhône est à la fois un espace de production d'énergie renouvelable de tout premier plan, un axe de transport majeur et une véritable infrastructure écologique. Engagée historiquement dans le développement durable, la CNR dans le cadre de ses missions, veille à la préservation du patrimoine naturel et à la mise en valeur du domaine concédé. Les services de l'Etat et notamment les DREAL souhaitent disposer d'une vision globale de la prise en compte de la biodiversité dans l'exercice des missions de concessionnaire de CNR. Dans cette logique, la CNR engage une démarche volontaire et partagée d'élaboration d'un plan de gestion environnemental de son domaine concédé (PGED). Un comité de suivi comprenant (*composé des DREAL Rhône Alpes, Provence Alpes côte d'Azur et Languedoc Roussillon service concession et biodiversité, l'ONCFS Direction Interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse, les DDT 84 et 07 et l'ONEMA Délégation RA et AERMC*) a été constitué. Ce plan de gestion fait l'objet d'une construction progressive et s'inscrit dans un processus d'adaptation et d'amélioration continue à partir de l'environnement existant et des bonnes pratiques appliquées par CNR. Le PGED sera ainsi amené à évoluer et intégrera notamment l'évolution des connaissances et les nouvelles données issues de retours d'expérience aussi bien réalisés par la CNR que par des partenaires externes dont la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère Mondragon.

Le plan de gestion environnemental du domaine CNR (PGED) constitue un outil au service de l'opérationnel qui s'inscrit dans une démarche volontaire. Il présente de manière globale la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exercice des missions de concessionnaire de CNR.

Le PGED donne une vision d'ensemble coordonnée de la gestion et la valorisation du domaine concédé dans une logique de conciliation des enjeux.

Le PGED tient compte des composantes industrielles (sécurité, sûreté, exploitation...) comme des composantes naturelles. En fonction des différents enjeux, des actions adaptées sont définies dans une optique de gestion équilibrée du domaine concédé.

Il concerne l'ensemble de la concession CNR du Rhône et définit des orientations opérationnelles permettant une mise en œuvre de la politique environnementale de la Compagnie.

### Définition des enjeux :

#### Enjeux Sûreté / Sécurité

- Assurer la sûreté des ouvrages pour garantir la sécurité des personnes
  - Maintenir les capacités d'écoulement pour le passage des crues.
  - Mettre en œuvre la surveillance et l'entretien des ouvrages pour leur maintien en bon état.

#### Enjeux Développement et valorisation du domaine

- Contribuer au développement de la voie navigable
  - Entretien et développer des infrastructures de la voie d'eau et les services aux usagers.
  - Gérer et développer les zones portuaires.
  - Contribuer au développement du tourisme fluvial.
- Optimiser et développer la production d'énergie renouvelable
  - Développer la production d'énergie hydroélectrique.
  - Développer d'autres sources d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien).
- Participer à une politique partagée de développement durable du territoire.

- Etre partenaire de la valorisation du patrimoine historique, culturel et environnemental de la vallée rhodanienne.
- Améliorer l'accessibilité au fleuve.
- Favoriser l'installation d'activités sur le domaine (agriculture, PME...).

### Enjeux Ecologiques

- Participer à la préservation et valorisation du patrimoine naturel rhodanien.
    - Agir pour la préservation des espèces emblématiques et de leurs habitats.
  - Contribuer au bon fonctionnement écologique du corridor fluvial.
    - Etre acteur de la préservation de la qualité et de la fonctionnalité des milieux.
    - Préserver et améliorer les continuités écologiques.
- **Maintenir et rétablir la qualité des corridors aquatiques et terrestres (Trame Verte et Bleue), issue du Grenelle de l'Environnement**

La trame verte et bleue est une mesure du Grenelle de l'Environnement qui cherche à diminuer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Cet outil d'aménagement du territoire vise à constituer ou reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, permettant aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc. en d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Elle est déclinée au niveau régional sous la forme de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil d'aménagement co-piloté par l'Etat et la Région est en cours de réalisation. Les modalités de mise en œuvre et les fondements sont aujourd'hui encadrés par le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012.

Au niveau départemental, le Conseil Général du Vaucluse a mis en place une mission d'expertise réalisée par le bureau d'étude Inddigo afin de dresser le bilan des connaissances naturalistes dans le département (Inddigo, 2013). Cette étude a pour ambition d'élaborer un document de préconisation pour la prise en compte de la biodiversité et de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanismes (SCoT, PLU). L'ONCFS a contribué à ce travail en livrant toutes les données géo-référencées disponibles pour la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon. Par ailleurs, celle-ci a été identifiée comme réservoir de biodiversité par cette même étude.

• **Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »**

La partie vauclusienne de la réserve est classée en site Natura 2000 pour la Directive « Oiseaux ». L'adéquation des futures opérations de ce plan de gestion avec les opérations du DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » doit permettre d'améliorer l'accueil des espèces de cohérence. Il en est de même pour le futur DOCOB « Rhône Aval », en cours de rédaction.

La correspondance entre les objectifs et les actions de ces documents de gestion doit permettre une meilleure efficacité dans les mesures de conservation des espèces à la fois patrimoniales pour le site et les espèces Natura 2000.

- **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

Compte tenu des intérêts faunistiques et floristiques, le comité de gestion de la réserve en 2004 souhaitait que certains secteurs de la réserve soient protégés par la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). En effet, afin de prévenir la disparition d'espèces sur une partie de la réserve avec la définition de mesures tendant à la conservation des biotopes, il est indispensable que de nouvelles mesures réglementaires soient mises en place.

Ainsi, le projet de création de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope viendra compléter et optimiser la gestion et la protection du patrimoine naturel sur le site.

Par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle réglementation ne viendra pas perturber les usages récréatifs habituellement pratiqués. En effet, les activités cynégétiques sont déjà réglementées par la présence du statut juridique de la réserve, et la pêche ne fera pas l'objet d'une réglementation particulière. Quant aux activités agricoles et pastorales traditionnelles, celles-ci continueront de s'exercer librement au travers d'Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (AOTDC) sur le site.

Enfin, le projet d'APPB a été élaboré en partenariat avec la CNR et discuté à plusieurs reprises au sein des différentes réunions du comité de gestion de la réserve. La partie juridique a été validée par le service juridique de la CNR ainsi que celui de l'ONCFS. Il reste à cartographier les secteurs qui ont été retenus. Le dossier complet sera ensuite remis auprès des services de l'Etat (DREAL PACA et DDT 84) pour instruction.

- **Intégration au Réseau Régional des Espaces Naturels Protégés de PACA et au réseau des acteurs pour la biodiversité du Fleuve Rhône**

Conçu comme un pôle fédérant les professionnels de la protection et de la gestion d'espaces naturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels (RREN) Protégés a été créé en 1985 dans le cadre du 9<sup>ème</sup> contrat de plan Etat-Région à l'initiative de la Direction Régionale pour l'Environnement et de la Région PACA. L'Agence Régionale Pour l'Environnement assure l'animation et le secrétariat permanent du Réseau. Les membres du Réseau sont les organismes ayant pour vocation unique la protection et la gestion d'espaces naturels protégés ainsi que les organismes, publics ou privés, exerçant une mission d'intérêt général unique ou principale sur le territoire régional, de protection ou de gestion d'espaces naturels. Le Réseau permet de coordonner des actions, de valoriser des compétences, d'échanger des savoir-faire, d'informer et responsabiliser le public et de développer une stratégie de coopération nationale et internationale dans le domaine de la gestion des espaces naturels protégés.

Cette volonté est illustrée par la charte du Réseau signée par l'ensemble de ses partenaires. Chaque année le Réseau définit un programme d'actions orienté vers : la communication, la formation, la coopération internationale.

La Délégation Interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse de l'ONCFS, la CNR (gestionnaire), comme de nombreux organismes, font partie de ce réseau.

Désirant partager une vision commune du fleuve afin d'assurer une gestion cohérente de sa faune, de sa flore et de ses milieux naturels, le réseau des « acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône » a été créé en 2012 dans le cadre du Plan Rhône, volet biodiversité. Ce réseau réunit, à l'échelle de la vallée du Rhône, deux types d'acteurs : d'une part, les gestionnaires, dont l'une des missions (principale ou secondaire) est la préservation d'espaces naturels et, d'autre part, leurs partenaires techniques et financiers. Les membres de ce réseau se fixent pour principaux objectifs de :

- participer à la connaissance et à la préservation de la biodiversité du fleuve Rhône et de sa vallée ;
- contribuer à la cohérence et à l'efficacité des actions de gestion à l'échelle du corridor Rhodanien ;

- faciliter le partage des informations et des savoir-faire ;
- favoriser le développement de synergies avec des outils communs ;
- favoriser l'appropriation du patrimoine naturel du fleuve et de sa gestion par les acteurs du territoire et du grand public.

La Délégation Interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse de l'ONCFS, fait partir de ce réseau en qualité de préservation d'espaces naturels.

#### • Application des Plans Nationaux d'Action en cours (Loutre, Chiroptères et odonates)

Le Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015 (PNA Loutre), a pour objectif à long terme le maintien des populations existantes et le retour de la Loutre d'Europe sur son ancienne aire de répartition, cela dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines (LPO PACA, 2012).

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable initie le plan. La DREAL coordinatrice est la DREAL Limousin, elle est le pilote délégué du plan. L'opérateur choisi par la DREAL coordinatrice est la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM). L'animatrice du PNA Loutre à la SFPEM est Rachel Kuhn. La CNR est partenaire de ce PNA Loutre.

Les principaux enjeux de ce plan d'actions au niveau national sont les suivants (Kuhn, 2009) :

- la consolidation du réseau d'acteurs français et le développement des coopérations pour un meilleur suivi et une meilleure protection de la Loutre d'Europe ;
- la meilleure diffusion de la connaissance sur l'espèce et sur les problématiques liées à sa conservation ;
- la mise en œuvre d'actions de conservation dont les buts principaux seront de : réduire la mortalité d'origine anthropique, protéger et restaurer l'habitat de la Loutre d'Europe, améliorer la disponibilité des ressources alimentaires dans le milieu naturel.

Le Plan National de Restauration des Chiroptères en France Métropolitaine 2008-2012 a été réalisé dans le cadre d'un cahier des charges élaboré en 2006 par la Direction de la Nature et des Paysages du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables avec la collaboration de la Direction régionale de l'environnement de Franche Comté (Godineau, 2007). Il mentionne différentes actions à réaliser au niveau national puis au niveau régional.

Au vu des caractéristiques de la dynamique des populations de chiroptères et de leur faible capacité de rétablissement, la mise en place de mesures de conservation est indispensable à la pérennité des espèces de chiroptères présentes en France. Les actions du plan de restauration ont été définies selon trois grands axes de travail : protéger - améliorer les connaissances - informer et sensibiliser.

Ces axes correspondent aux trois aspects essentiels de la conservation des chiroptères. L'état des lieux a permis de définir des enjeux du plan de restauration qui seront déclinés en actions prioritaires :

- concevoir des solutions à long terme pour la conservation des chiroptères ;
- répondre aux obligations européennes et internationales de conservation des chiroptères ;
- protéger un réseau de gîtes favorables aux chiroptères ;
- préserver les terrains de chasse et les corridors de déplacement des chiroptères ;
- réduire les facteurs de mortalité directe des chiroptères.

L'ONCFS est un organisme considéré comme expert mobilisable pour le PNA chiroptère.

Le plan national en faveur des odonates, libellules et demoiselles menacées 2011-2015 a été mis en place par le MEEDDM en remplacement des anciens plans de restauration initiés dans les années 90. Le but de ce plan national d'action est, de mieux connaître et de suivre les populations des espèces concernées, de mettre en œuvre des actions favorables à leur restauration ainsi que d'informer le public et les acteurs du territoire de la nécessité d'intégrer la protection des espèces dans les activités humaines.

La DREAL Nord-Pas-de-Calais coordonne le PNA en faveur des Odonates qui a été rédigé par l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) et la Société Française d'Odonatologie (SFO). Ce plan

est voué à être décliné dans les régions concernées par une ou plusieurs des 18 espèces concernées par ce plan. Cependant, l'accent sera donné aux espèces ciblées par le plan national d'actions. Deux espèces présentes sur la réserve sont concernées par ce PNA ; il s'agit de l'Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale* et le Gomphe de Graslin, *Gomphus graslinii*.

- **Intégrer le plan de gestion environnementale du domaine de la CNR**

Il s'agit d'un document visant à mettre en avant les pratiques environnementales de la CNR en matière d'entretien de la végétation, réalisé sur ses ouvrages en Vallée du Rhône. Y sont détaillés les objectifs et les buts de ces manipulations, ainsi que les modalités de réalisation.

## **B3 - Facteurs pouvant influencer la gestion**

### **B3.1 - Tendances naturelles**

On trouve deux dynamiques de végétation sur la réserve, qui diffèrent selon la constitution du sol. Les sols graveleux accueillent une végétation de type steppique puis celle-ci évolue vers une peupleraie sèche et enfin vers un boisement évolué. Les sols limoneux accueillent une prairie qui évolue ensuite vers des bois tendres et également vers un boisement évolué. Ces dynamiques s'opèrent sans intervention humaine. Elles forment, à terme, une ripisylve le long du canal de dérivation.

L'absence d'échanges hydrauliques vers les lînes et mares temporaires à terme provoque l'eutrophisation de ces plans d'eau et un comblement par certains végétaux. Les contres-canaux sont également obstrués de végétaux morts sans l'intervention de l'Homme.

### **B3.2 - Tendances induites par l'Homme**

#### **B3.2.1 - Gestion mécanique de la végétation**

Les pratiques réalisées par la CNR façonnent en partie les milieux de la réserve. Cette gestion de la végétation à des fins de sécurité contribue largement à la modification des habitats. La gestion mécanique de la végétation se traduit par des coupes d'arbres, des fauches de la végétation herbacée, du faucardage, du débroussaillage ou encore du curage des contre-canaux, mais cette dernière action est liée par rapport au vieillissement de l'ouvrage qui est une opération rare d'application et ponctuelle. Cette gestion peut porter atteinte à la biodiversité si les opérations sont mal planifiées ou non réalisées. Un tableau de bord ONCFS/CNR sur l'entretien de la végétation établi en concertation avec la CNR permet aujourd'hui de gérer de manière plus écologique la végétation, notamment sur des travaux de faucardage réalisés en dehors de la période de reproduction des espèces.

Il a été choisi dans ce plan de gestion de poursuivre et d'améliorer cette gestion en restaurant et créant une continuité écologique viable entre les milieux qui est indispensable pour de nombreuses espèces animales (habitat, refuge, couloir, etc.) et végétales (couloir de dissémination des graines par exemple). L'objectif fixé étant de définir la marge d'action en faveur de l'environnement et au respect des enjeux de sécurité, nécessitant ainsi une concertation.

### **B3.2.2 - Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (AOTDC)**

La CNR met à disposition de nombreux terrains à des entreprises, collectivités ou particuliers (*annexe 5*). Ainsi, diverses activités se sont développées et avec elles une influence directe ou indirecte sur la réserve qui peut causer des perturbations sur les milieux, la faune ou la flore.

### **B3.2.3 - Pollution des eaux**

La qualité des eaux du canal de dérivation et des contres-canaux dépend des rejets domestiques et industriels de différentes agglomérations qui longent le canal. Le niveau de pollution de l'eau est difficile à quantifier et son origine à déterminer. Des analyses réalisées en différents points du canal pourraient être planifiées dans ce plan de gestion. Un partenariat avec l'ONEMA ou AERMR pourrait alors s'avérer nécessaire.

### **B3.2.4 - Dynamique des populations animales**

Certaines pathologies animales peuvent toucher une partie de la faune présente sur la réserve, en particulier certaines maladies endémiques (Myxomatose et VHD chez le Lapin de garenne entre autres).

La fermeture progressive des milieux, notamment dans la partie vauclusienne de la réserve et l'effet quiétude de la réserve constituent des refuges privilégiés pour les animaux qui sont soumis à une forte pression de chasse et provoquent donc des concentrations surtout en ce qui concerne le sanglier qui occasionne ainsi des dégâts sur les cultures agricoles environnantes au printemps et en été, et des risques de collisions routières lors des échanges d'animaux réserve et hors réserve.

### **B3.2.5 - Facteurs socio-économiques**

Les activités industrielles (usines diverses) ou énergétiques (éoliennes, panneaux photovoltaïques, lignes à haute-tension) ont une incidence plus ou moins directe sur la biodiversité de la réserve. Un suivi de l'avifaune a été réalisé sur trois ans concernant la ferme éolienne (Roux et *al.*, 2013).

Le taux de fréquentation humaine de la réserve est plutôt faible. Cependant, des cas de vandalisme sont régulièrement constatés sur le site.

### **B3.2.6 - Dépôt sauvage d'ordures**

De nombreux dépôts d'ordures sont retrouvés sur le territoire de la réserve. Ceux-ci ont des incidences notables sur les écosystèmes et sur le paysage.

## **B4 - Objectifs du plan**

Les objectifs du plan, ou objectifs opérationnels, sont une déclinaison des objectifs à long terme visant des résultats concrets sur le moyen terme (cinq ans). Ils sont définis grâce à l'évaluation du dernier plan de gestion 2008-2012. Certains vont être communs, d'autres apparaissent en fonction de nouveaux enjeux de gestion mais aussi en fonction de l'adéquation au DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » (ZPS – FR9312006).

### B4.1 - Objectifs du plan concernant la conservation et la gestion du patrimoine naturel

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code objectif
<b>HABITATS</b>		
<b>Canal de dérivation et berges</b>		
Amélioration des potentialités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le génie écologique</li> <li>Améliorer les échanges ONCFS/CNR en matière de débroussaillage</li> </ul>	H-CD1 H-CD2
<b>Contre-canaux et berges</b>		
Accroissement des potentialités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les zones de présence et les cycles de développement de la faune et de la flore</li> <li>Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau</li> </ul>	H-CC1 H-CC2
<b>Zones humides (mares temporaires, mares permanentes, plans d'eau)</b>		
Préservation, maintien, aménagement et entretien des plans d'eau et mares temporaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller au bon fonctionnement écologique</li> <li>Conservation et gestion de la mare Blondel</li> </ul>	H-ZH1 H-ZH2
<b>Milieu terrestre (digues, plateaux et talus)</b>		
Préservation, gestion et entretien des boisements, pelouses et prairies naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et améliorer une continuité des boisements</li> <li>Maintenir un équilibre entre milieux fermés et milieux ouverts</li> <li>Mieux connaître l'effet du pâturage sur le milieu</li> <li>Poursuivre la gestion pastorale contrôlée</li> <li>Améliorer les échanges ONCFS/CNR en matière de débroussaillage</li> </ul>	H-MT1 H-MT2 H-MT3 H-MT4 H-CD2

<b>ESPECES</b>		
<b>Faune en général</b>		
Améliorer les connaissances sur la faune afin d'y adapter la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apport de connaissances (abondance, répartition) sur les espèces emblématiques (Loutre, Castor,...)</li> <li>• Apport de connaissance du patrimoine biologique</li> </ul>	E-FG1 E-FG2
Veille écologique sur les territoires réaménagés de la réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la compatibilité des projets d'aménagement et/ou d'entretien avec la conservation des espèces</li> </ul>	E-FG3
<b>Mammifères</b>		
Gestion des espèces problématiques (sanglier, chevreuil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la lutte contre la prolifération des espèces à problème</li> </ul>	E-MM1
Suivi et gestion des populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les fluctuations des effectifs hivernants de Lapin de garenne</li> </ul>	E-MM2
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la qualité d'accueil des gîtes et des zones d'alimentation des chiroptères</li> </ul>	E-MM3
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer et/ou créer des passages de traversée Nord-Sud pour la Loutre d'Europe, le Castor d'Europe, et d'autres espèces</li> </ul>	E-MM4
<b>Oiseaux</b>		
Optimiser et pérenniser les sites et les habitats de l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la qualité d'accueil des zones de nidification, reproduction et alimentation</li> </ul>	E-AV1
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la tendance d'évolution et la répartition des effectifs hivernants</li> </ul>	E-AV2
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer et suivre l'abondance et la répartition des populations de Faisan de Colchide</li> </ul>	E-AV3
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien dans le réseau des territoires de référence pour l'observatoire méditerranéen des populations de Perdrix rouge</li> </ul>	E-AV4
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la tendance d'évolution et la répartition des populations nicheuses</li> </ul>	E-AV5
<b>Amphibiens – Reptiles</b>		
Améliorer les connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports de connaissances sur les amphibiens et reptiles</li> </ul>	E-AR1
<b>Flore</b>		
Protection de la flore par le recensement d'éléments environnementaux d'origine anthropique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance/intervention ciblée concernant les plantes exotiques invasives</li> </ul>	E-F1

### B4.2 - Objectifs du plan concernant la gestion concertée

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code objectif
Faire de la réserve un outil d'aménagement du territoire pour le développement local	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier et réaliser la gestion courante de la réserve</li> <li>Gestion administrative</li> <li>Intégrer la réserve dans les projets d'urbanisme locaux</li> </ul>	GC1 GC2 GC3
Faire de la réserve un territoire expérimental pour le développement et l'application de mesures de gestion sur l'ensemble des terrains concédés suite à l'accord cadre ONCFS/CNR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider et promouvoir les opérations conduites</li> </ul>	GC4
Améliorer la capacité d'accueil des espèces en enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux et Habitats »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation entre les opérations du plan de gestion et celles du DocOb Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours »</li> </ul>	GC5

### B4.3 - Objectifs du plan concernant les études et la recherche scientifique

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code objectif
Favoriser et pérenniser la recherche appliquée sur la réserve, territoire expérimental	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre et favoriser tous les travaux de recherche scientifique appliquée sur la réserve</li> </ul>	ER1
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et développer l'application de programmes nationaux de recherche appliquée</li> </ul>	ER2
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'application de projets de recherche et de développement appliqués</li> </ul>	ER3
Valoriser le suivi scientifique de la réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les résultats des suivis scientifiques mis en place sur la réserve</li> <li>Cartographier les résultats sous SIG</li> </ul>	ER4 ER5

#### ***B4.4 - Objectifs du plan concernant la formation, fréquentation, sensibilisation***

<b>Objectifs à long terme</b>	<b>Objectifs du plan</b>	<b>Code objectif</b>
Sensibiliser l'opinion publique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire connaître la réserve</li></ul>	FFS1
Former les acteurs de terrain présents sur la réserve (CNR, entreprises, etc.)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser des sessions de formation ou des visites de terrain</li></ul>	FFS2
Développer l'éducation à l'environnement pour un développement durable	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil de scolaires (collèges, universitaires), professionnels et grand public</li></ul>	FFS3



Canal de fuite (© D. Roux/ONCFS).

## Section - C

### Définition, réalisation des opérations

#### C1 - Opérations

Chaque objectif du plan a été réalisé de manière concrète et planifiée grâce aux opérations dont il est constitué. Une partie des opérations présentées dans ce document est issue des anciens plans de gestion. Ces opérations sont reconduites soit car elles représentent une partie du travail quotidien de gestion de la réserve, soit car elles n'ont pas pu être réalisées au cours du précédent plan de gestion. Certaines ont été reformulées ou regroupées afin de correspondre au mieux aux objectifs du plan établi. Cependant, les huit thèmes d'opérations qui composaient les plans de gestion précédents de la réserve ont été repris :

- **Suivi écologique (SE)**

Opérations de réalisation d'inventaires ou d'études visant soit à compléter les connaissances sur la réserve, soit à analyser l'évolution des habitats et des espèces.

- **Gestion des habitats, des espèces et des paysages (GH)**

Opérations concernant les espèces directement ou par l'intermédiaire de leurs habitats, dans le périmètre de la réserve ou en dehors.

- **Gestion concertée (GC)**

Y sont intégrées toutes les actions liées à la coordination mise en place entre la CNR et l'ONCFS.

- **Suivi administratif (AD)**

Opérations nécessitant un suivi administratif ou financier ainsi que celles relatives à l'évaluation annuelle du plan de travail et à l'évaluation quinquennale du plan de gestion.

- **Recherche (RE)**

Opérations liées à la recherche appliquée dont la réserve est le support.

- **Maintenance des infrastructures et outils (IO)**

Opérations d'entretien ou de renouvellement des infrastructures, machines et troupeaux domestiques.

- **Fréquentation, accueil et pédagogie (FA)**

Opérations relatives au contrôle de la fréquentation, à la communication avec le public et avec les différents acteurs présents sur la réserve, et avec les médias.

- **Police de l'environnement et surveillance (PO)**

Opérations de gardiennage liées au respect de la loi et des textes en vigueur.

La présentation des opérations est identique à celle du premier plan de gestion de la réserve, à savoir sous la forme d'un tableau reprenant les objectifs du plan associés à chaque opération ainsi que leurs codes, le numéro de chaque fiche opération et leur priorité. L'objectif est d'adopter un cheminement cohérent dans le déroulement des actions et ainsi de rendre une lecture claire et compréhensible dans la rédaction d'un plan de gestion.

## C1.1 - Opérations relatives à la conservation et à la gestion du patrimoine naturel

Objectifs du plan	Code objectif	Opérations	Code opé.	Code priorité
<b>HABITATS</b>				
<b>Canal de dérivation et berges</b>				
Intégrer le génie écologique	H-CD1	• Création de passages à faune sur les berges du canal de dérivation	GH1	P1
		• Restauration des berges du canal d'amenée	GH2	P1
Améliorer les échanges ONCFS/CNR en matière d'entretien de la végétation	H-CD2	• Tableau de bord d'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité	GC1	P1
<b>Contre canaux et berges</b>				
Respecter les zones de présence et les cycles de développement de la faune et de la flore	H-CC1	• Tableau de bord de l'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité	GC1	P1
Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	H-CC2	• Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux	GH3	P1
<b>Zones humides (mares temporaires, mares permanentes, plans d'eau)</b>				
Veiller au bon fonctionnement écologique des mares temporaires	H-ZH1	• Limiter l'embroussaillage des mares temporaires	GH4	P2
		• Améliorer la fonctionnalité de certaines mares créées	GH5	P2
Conservation et gestion de la mare Blondel	H-ZH2	• Maintien des habitats en accord avec les usagers de la Mare Blondel	GH6	P1
<b>Milieu terrestre (digues, plateaux et talus)</b>				
Maintenir et améliorer une continuité des boisements	H-MT1	• Etudier les corridors	SE1	P1
		• Favoriser des zones de non intervention ripisylve, pelouse	SE2	P1
		• Contrôle de la végétation arborée des digues du canal d'amenée	GH7	P1
Maintenir un équilibre entre milieux fermés et milieux ouverts	H-MT2	• Gestion pastorale des digues du canal	GH8	P1
		• Ouvrir mécaniquement le milieu dans certains secteurs	GH9	P2
		• Mesures compensatoires d'un projet de parc photovoltaïque en milieu ouvert	GH10	P2

Mieux connaître l'effet du pâturage sur le milieu	H-MT3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts du débroussaillage et de l'écopastoralisme sur les communautés végétales</li> </ul>	RE5	P1
Poursuivre la gestion pastorale contrôlée	H-MT4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien des infrastructures liées au pâturage et suivi sanitaire équin</li> <li>Création et amélioration des plages pour accès à l'eau sur les berges des contre-canaux</li> </ul>	IO1 GH11	P1 P3
Améliorer les échanges ONCFS/CNR en matière de débroussaillage	H-CD2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableau de bord d'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité</li> </ul>	GC1	P1

Objectifs du plan	Code objectif	Opérations	Code opé.	Code priorité
<b>ESPECES</b>				
<i>Faune en général</i>				
Apport de connaissances (abondance, répartition) sur les espèces emblématiques (Loutre, Castor, ...)	E-FG1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des mammifères semi-aquatiques</li> <li>Enquête auprès des usagers du canal (pêcheurs, piégeurs, ...)</li> </ul>	SE3 GH12	P1 P2
Apport de connaissance du patrimoine biologique	E-FG2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réactualisation des inventaires sur les micromammifères</li> <li>Inventaire des mustélidés et viverridés</li> <li>Enquête auprès des usagers du canal (pêcheurs, piégeurs, ...)</li> <li>Inventaires entomologiques</li> </ul>	SE4 SE5 GH12 SE6	P1 P1 P2 P2
Vérifier la compatibilité des projets d'aménagement et/ou d'entretien avec la conservation des espèces	E-FG3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventorier et améliorer les passages pour la faune</li> </ul>	SE7	P1
<i>Mammifères</i>				
Organiser la lutte contre la prolifération des espèces à problème	E-MM1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des ongulés (sanglier, chevreuil)</li> </ul>	GH13	P1
Suivre les fluctuations des effectifs hivernants de Lapin de Garenne	E-MM2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des populations de Lapin de garenne par échantillonnage</li> </ul>	SE8	P1

Renforcer la qualité d'accueil des gîtes et des zones d'alimentation des chiroptères	E-MM3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier la potentialité de gîtes à chiroptères sur la réserve</li> <li>• Créer/ aménager des gîtes à chiroptères</li> </ul>	GH14 GH15	P2 P2
Améliorer et/ou créer des passages de traversée pour la Loutre, le Castor, et d'autres espèces	E-MM4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et/ou amélioration de passages à faune sur les berges du canal de dérivation</li> </ul>	GH1	P1
<b>Oiseaux</b>				
Renforcer la qualité d'accueil des zones de nidification, reproduction et alimentation	E-AV1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et accroître la capacité d'accueil des héronnières</li> </ul>	GH16	P1
Connaître la tendance d'évolution et la répartition des effectifs hivernants	E-AV2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des passereaux hivernants par échantillonnage</li> <li>• Recensement des oiseaux d'eau hivernants</li> </ul>	SE9 SE10	P2 P1
Evaluer et suivre l'abondance et la répartition des populations de Faisan de Colchide	E-AV3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des populations de Faisan de Colchide par échantillonnage</li> </ul>	SE11	P2
Participation à l'observatoire méditerranéen des populations de Perdrix rouge	E-AV4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des populations de Perdrix rouge par échantillonnage</li> </ul>	SE12	P1
Connaître la tendance d'évolution et la répartition des populations nicheuses	E-AV5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des oiseaux reproducteurs</li> </ul>	SE13	P1
<b>Amphibiens – Reptiles</b>				
Apports de connaissances sur les amphibiens et les reptiles	E-AR1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter, normaliser et capitaliser les inventaires et le suivi des amphibiens et reptiles</li> </ul>	SE14	P1
<b>Flore</b>				
Surveillance – intervention ciblée concernant les plantes exotiques invasives	E-F1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la lutte contre les espèces végétales invasives</li> <li>• Participer à la collecte des données à grande échelle pour la lutte contre les espèces envahissantes</li> </ul>	SE15 GH17	P2 P2

## C1.2 - Opérations de gestion concertée

Objectifs du plan	Code objectif	Opérations	Code opé.	Code priorité
Planifier et réaliser la gestion courante de la réserve	GC1	• Renouvellement de la convention de gestion ONCFS/CNR	AD1	P3
		• Augmentation de la collaboration CNR/ONCFS concernant les AOTDC	AD2	P2
		• Entretien des barrières	IO2	P1
		• Surveillance	PO1	P1
		• Harmonisation et coordination des actions de surveillance entre l'ONCFS et la CNR	PO2	P1
Gestion administrative	GC2	• Accès au domaine concédé	PO3	P1
		• Recruter du personnel occasionnel	AD3	P3
		• Suivi administratif	AD4	P1
		• Bilans annuels	AD5	P1
Intégrer la réserve dans les projets d'urbanisme locaux	GC3	• Cartographie et SIG pour chaque opération	AD6	P1
		• Participer à la consultation des documents d'urbanisme des communes voisines	GC2	P1
Valider et promouvoir les opérations conduites	GC4	• Etendre la gestion effectuée sur la réserve à d'autres territoires	GC3	P2
Adéquation entre les opérations du plan de gestion et celles du DocOb « Marais de l'Île Vieille et alentours »	GC5	• Appui technique à l'application des opérations définies par le DocOb du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours »	GC4	P1

### C1.3 - Opérations concernant les études et la recherche

Objectifs du plan	Code objectif	Opérations	Code opé.	Code priorité
Favoriser tous les travaux de recherche scientifique appliquée sur la réserve	ER1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser la réserve comme territoire expérimental</li> </ul>	RE1	P1
Maintenir et développer l'application de programmes nationaux de recherche appliquée	ER2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude des grands turdidés</li> <li>Etude des colombidés</li> <li>Etude de la Caille des blés</li> <li>Suivi des populations de Lapin de Garenne par échantillonnage</li> </ul>	RE2 RE3 RE4 SE8	P1 P2 P1 P1
Favoriser l'application de projets de recherche et de développement appliqués	ER3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts du débroussaillage et de l'éco pastoralisme sur les communautés végétales</li> </ul>	RE5	P1
Valoriser les résultats des suivis scientifiques mis en place sur la réserve	ER4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Edition et publication sur les activités de recherche</li> </ul>	RE6	P2
Cartographier les résultats sous SIG	ER5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retranscrire sous SIG les inventaires</li> </ul>	RE7	P2

### C1.4 - Opérations relatives à la formation, fréquentation et à la sensibilisation

Objectifs du plan	Code objectif	Opérations	Code opé.	Code priorité
Faire connaître la réserve	FFS1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer vers l'extérieur</li> <li>Participer à des manifestations nationales de sensibilisation à l'environnement</li> <li>Entretien et amélioration de la signalétique</li> <li>Installer de nouveaux panneaux pédagogiques</li> </ul>	FA1 FA2 IO3 IO4	P1 P1 P1 P1
Organiser des sessions de formation ou des visites de terrain	FFS2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation et formation du personnel</li> <li>Utiliser la réserve comme support pédagogique</li> </ul>	FA3 FA4	P1 P1
Accueil de scolaires (collèges, universitaires), professionnels et grand public	FFS3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser la réserve comme support pédagogique</li> </ul>	FA4	P1

## C2 – Synthèse des opérations

Les opérations ont été regroupées autour de grands thèmes de gestion de la réserve dans les tableaux ci-après. L'objectif est de rendre la présentation des opérations plus lisible pour des personnes n'ayant pas suivi tout le processus d'élaboration du plan, ou non familière avec la démarche de l'élaboration d'un plan de gestion.

### HABITATS

#### GC1 Tableau de bord de l'entretien de la végétation

Canal de dérivation et berges	Contre-canaux et berges	Zones humides (mares,...)
<p><b>GH1</b> Création de passage à faune sur les berges du canal</p> <p><b>GH2</b> Restauration des berges du canal d'amenée</p>	<p><b>GH3</b> Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux</p>	<p><b>GH4</b> Limiter l'embroussaillage des mares temporaires</p> <p><b>GH5</b> Améliorer la fonctionnalité de certaines mares créées</p> <p><b>GH6</b> Maintien des habitats en accord avec les usagers de la Mare Blondel</p>

#### Milieu terrestre (digues, plateau, talus)

<p><b>SE1</b> Etudier les corridors</p> <p><b>SE2</b> Favoriser des zones de non intervention (ripisylve, pelouse)</p> <p><b>GH7</b> Contrôle de la végétation arboricole des digues du canal d'amenée</p> <p><b>GH8</b> Gestion pastorale des digues du canal</p> <p><b>GH9</b> Ouvrir mécaniquement le milieu dans certains secteurs</p>	<p><b>GH10</b> Mesures compensatoires d'un projet de parc photovoltaïque en milieu ouvert</p> <p><b>RE5</b> Impacts du débroussaillage et de l'éco pastoralisme sur les communautés végétales</p> <p><b>IO1</b> Entretien des infrastructures liées au pâturage</p> <p><b>GH11</b> Création et amélioration des plages pour l'accès à l'eau sur les berges des contre-canaux</p> <p><b>GC1</b> Tableau de bord de l'entretien de la végétation pour les contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité</p>
--	--

## ESPECES

### Faune en général

<b>SE3</b> Suivi des mammifères semi-aquatiques	<b>SE5</b> Inventaire des mustélidés, viverridés
<b>GH12</b> Enquête auprès des usagers du canal	<b>SE6</b> Inventaires entomologiques
<b>SE4</b> Réactualisation des inventaires sur les micromammifères	<b>SE7</b> Inventorier et améliorer les passages pour la faune

Mammifères	Oiseaux	Amphibiens-reptiles
<b>GH13</b> Gestion des ongulés (sanglier et chevreuil)	<b>GH16</b> Maintenir et accroître la capacité d'accueil des héronnières	<b>SE14</b> Compléter, normaliser et capitaliser les inventaires et le suivi des amphibiens et reptiles
<b>SE8</b> Suivi des populations de Lapin de garenne	<b>SE9</b> Suivi des passereaux hivernants par échantillonnage	
<b>GH14</b> Etudier la potentialité de gîtes à chiroptères	<b>SE10</b> Recensement des oiseaux d'eau hivernants	
<b>GH15</b> Créer/aménager des gîtes à chiroptères	<b>SE11</b> Suivi des populations de Faisan de Colchide	
<b>GH1</b> Création et/ou amélioration de passages à faune sur les berges du canal de dérivation	<b>SE12</b> Suivi des populations de Perdrix rouge par échantillonnage	
	<b>SE13</b> Suivi des oiseaux reproducteurs	

### Flore

<b>SE15</b> Contribuer à la lutte contre les espèces végétales envahissantes
<b>GH17</b> Participer à la collecte des données à grande échelle pour la lutte contre les espèces végétales envahissantes

AUTRES	
<b>Gestion concertée</b>	<b>Suivi administratif</b>
<b>GC1</b> Tableau de bord de l'entretien de la végétation <b>GC2</b> Participer à la consultation des documents d'urbanisme des communes voisines <b>GC3</b> Etendre la gestion effectuée sur la réserve à d'autres territoires <b>GC4</b> Appui technique à l'application des opérations définies par le DocOb du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours	<b>AD1</b> Renouvellement de la convention de gestion ONCFS/CNR <b>AD2</b> Augmentation de la collaboration CNR/ONCFS concernant les AOTDC <b>AD3</b> Recruter du personnel occasionnel  <b>AD4</b> Suivi administratif  <b>AD5</b> Bilans annuels <b>AD6</b> Cartographie et SIG pour chaque opération
<b>Recherche</b>	<b>Maintenance des infrastructures et des outils</b>
<b>RE1</b> Utiliser la réserve comme territoire expérimental <b>RE2</b> Etude des grands turdids <b>RE3</b> Etude des colombidés <b>RE4</b> Etude de la caille des blés <b>RE5</b> Impacts du débroussaillage et de l'éco pastoralisme sur les communautés végétales <b>RE6</b> Etude et publication sur les activités de recherche  <b>RE7</b> Retranscrire sous SIG les inventaires	<b>IO1</b> Entretien des infrastructures liées au pâturage <b>IO2</b> Entretien des barrières <b>IO3</b> Entretien et amélioration de la signalétique <b>IO4</b> Installer de nouveaux panneaux pédagogiques
<b>Formation, accueil, sensibilisation</b>	<b>Police de l'environnement et surveillance</b>
<b>FA1</b> Communiquer vers l'extérieur <b>FA2</b> Participation à des manifestations de sensibilisation à l'environnement <b>FA3</b> Sensibilisation et formation du personnel <b>FA4</b> Utiliser la réserve comme support pédagogique	<b>PO1</b> Surveillance <b>PO2</b> Harmonisation et coordination des actions de surveillance entre ONCFS et CNR <b>PO3</b> Accès sur le domaine concédé

### C3 - Plan de travail

Le plan de travail répartit les opérations pour les cinq années couvertes par le plan de gestion. Il permet d'organiser la chronologie des opérations entre elles pour chaque année et leur périodicité, ainsi que les moyens financiers et humains nécessaires. Il est avant tout indicatif de façon à s'adapter à divers changements qui pourraient intervenir au cours des cinq années à venir (problèmes imprévus de mise en œuvre, difficultés budgétaires,...).

Toutes les opérations y sont affichées, classées par thème. Pour rappel, les 8 thèmes sont les suivants :

- Suivi écologique (SE).
- Gestion des habitats, des espèces et des paysages (GH).
- Gestion concertée (GC).
- Suivi administratif (AD).
- Recherche (RE).
- Maintenance des infrastructures et outils (IO).
- Formation, accueil et sensibilisation (FA).
- Police de l'environnement et surveillance (PO).

Chaque opération sera décrite dans la partie suivante du plan de gestion nommée «fiches opérations».

Jonc fleuri, *Butomus umbellatus* (© D. Roux/ONCFS).



### C3.1 - Opérations de Suivi Ecologique (SE)

Code opé.	Libellé de l'opération	Années					Périodicité	Période	Réalisation	Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017				
SE1	Etudier les corridors				x		-	-	ONCFS/CNR	P1
SE2	Favoriser des zones de non intervention (ripisylve, pelouse)	x	x	x	x	x	-	-	ONCFS/ONF/ CNR/FDC	P1
SE3	Suivi des mammifères semi-aquatiques			x			-	-	ONCFS/CEN /LPO	P1
SE4	Réactualisation des inventaires sur les micromammifères			x			-	Automne	ONCFS/CEN/ LPO	P1
SE5	Inventaire des mustélidés et viverridés				x		-	A définir	A définir	P1
SE6	Inventaires entomologiques		x	x	x		1 fois/an	Avril à juillet	ONCFS/CNR/ INRA d'Avignon	P2
SE7	Inventorier et améliorer les passages pour la faune			x			-	-	ONCFS/CNR	P1
SE8	Suivi des populations de Lapin de garenne		x	x	x	x	1 fois/an	Hiver	ONCFS	P1
SE9	Suivi des passereaux hivernants	x	x	x	x	x	-	-	ONCFS	P1
SE10	Recensement des oiseaux d'eau hivernants	x	x	x	x	x	1 fois/mois	Hiver	ONCFS/CROP	P2
SE11	Suivi des populations de Faisan de Colchide		x	x	x	x	3 fois/mois	Avril et juillet	ONCFS	P1
SE12	Suivi des populations de Perdrix rouge	x	x	x	x	x	3 fois/mois	Mars et juillet	ONCFS	P2
SE13	Suivi des oiseaux reproducteurs	x	x	x	x	x	1 fois/mois	-	ONCFS	P1
SE14	Compléter, normaliser et capitaliser les inventaires et suivis des amphibiens et reptiles			x	x	x	1 fois/mois	Mars à juin	ONCFS/CEN/ LPO	P1
SE15	Contribuer à la lutte contre les espèces végétales envahissantes	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS/CNR	P2

### C3.2 - Opérations de Gestion des Habitats et des Espèces (GH)

Code opé.	Libellé de l'opération	Années					Périodicité	Période	Réalisation	Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017				
GH1	Création de passages à faune sur les berges du canal	A définir, projet ponctuel							CNR	P1
GH2	Restauration des berges du canal d'amenée	A définir, projet ponctuel							CNR	P1
GH3	Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux	x	x	x	x	x	Permanent		CNR/Entreprises extérieures	P1
GH4	Limiter l'embroussaillage des mares temporaires		x		x		1 fois/2 ans si nécessaire	Périodes d'assec	ONCFS/CBNMP/CNR	P2
GH5	Améliorer la fonctionnalité de certaines mares créées			x			-	Hiver	CNR	P2
GH6	Maintien des habitats en accord avec les usagers de la Mare Blondel	x	x	x	x	x	-	Hiver : écorçage	ONCFS/CNR/CMCAS	P1
GH7	Contrôle de la végétation arborée des digues du canal d'amenée	A définir, projet ponctuel							CNR	P1
GH8	Gestion pastorale des digues du canal	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS/CNR	P1
GH9	Ouvrir mécaniquement le milieu dans certains secteurs	x	x	x	x	x	1 fois/an	Automne/Hiver	CNR/ONCFS/FDC	P2
GH10	Mesures compensatoires d'un projet de parc photovoltaïque en milieu ouvert			x			-	-	ONCFS/CNR	P2
GH11	Création et amélioration des plages pour accès à l'eau sur les berges des contre-canaux	A définir, projet ponctuel							ONCFS/CNR	P3
GH12	Enquête auprès des usagers du canal			x			-	-	ONCFS/DDT	P2
GH13	Gestion des ongulés (sanglier et chevreuil)	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS/CNR/FDC/DDT	P1
GH14	Etudier la potentialité de gîtes à chiroptères sur la réserve			x			-	-	ONCFS/GCP	P2
GH15	Créer/aménager des gîtes pour les chiroptères			x			-	-	CNR/ONCFS/GCP	P2
GH16	Maintenir et accroître la capacité d'accueil des héronnières	x	x	x	x	x	1 fois/an	-	ONCFS/CNR	P1
GH17	Participer à la collecte des données à grande échelle pour la lutte contre les espèces envahissantes	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS/CNR/AE RMC	P2

### C3.3 - Opérations de Gestion Concertée (GC)

Code opé.	Libellé de l'opération	Années					Périodicité	Période	Réalisation	Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017				
GC1	Tableau de bord de l'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité	x	x	x	x	x	Annuel	Début d'année	ONCFS/CNR	P1
GC2	Participer à la consultation des documents d'urbanisme des communes voisines		x	x	x	x	En fonction des sollicitations		ONCFS/Collectivités locales	P1
GC3	Etendre la gestion effectuée sur la réserve à d'autres territoires		x	x	x	x	1 fois/an	Fin d'année	ONCFS/CNR	P2
GC4	Appui technique à l'application des opérations définies par le DocOb du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours »	x	x	x	x	x	En fonction des sollicitations		ONCFS/ONF	P1

### C3.4 - Suivi administratif (AD)

Code opé.	Libellé de l'opération	Années					Périodicité	Période	Réalisation	Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017				
AD1	Renouvellement de la convention de gestion ONCFS/CNR		x				Si des modifications interviennent dans le statut de la réserve		ONCFS/CNR	P3
AD2	Augmentation de la collaboration CNR/ONCFS concernant les AOTDC	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS/CNR	P2
AD3	Recruter du personnel occasionnel	A définir							ONCFS	P3
AD4	Suivi administratif	x	x	x	x	x	-	-	ONCFS	P1
AD5	Bilans annuels	x	x	x	x	x	-	-	ONCFS	P1
AD6	Cartographie et SIG pour chaque opération	x	x	x	x	x	-	-	ONCFS	P1

### C3.5 - Recherche (RE)

Code opé.	Libellé de l'opération	Années					Périodicité	Période	Réalisation	Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017				
RE1	Utiliser la réserve comme territoire expérimental	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS/CNR partenaires scientifiques	P1
RE2	Etude des grands turdidés	x	x	x	x	x	1 fois/jour	Octobre à février	ONCFS/CRBPO	P1
RE3	Etude des colombidés	x	x	x	x	x	1 fois/jour	Avril à août	ONCFS	P1
RE4	Etude de la Caille des Blés	x	x	x	x	x	-	Août- octobre	ONCFS/FNC/ FDC/UB	P1
RE5	Impacts du débroussaillage et de l'éco pastoralisme sur les communautés végétales	x	x	x			-	Février à août	ONCFS/CNR/ UAPV-IMBE	P1
RE6	Edition et publication sur les activités de recherche	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS/ partenaires scientifiques	P2
RE7	Retranscrire sous SIG les inventaires	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS	P2

### C3.6 - Maintenance des Infrastructures et Outils (IO)

Code opé.	Libellé de l'opération	Années					Périodicité	Période	Réalisation	Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017				
IO1	Entretien des infrastructures liées au pâturage et suivi sanitaire équin	x	x	x	x	x	1 fois/an	-	ONCFS	P1
IO2	Entretien des barrières	x	x	x	x	x	Si nécessaire		ONCFS/CNR	P1
IO3	Entretien et amélioration de la signalétique	x	x	x	x	x	Si nécessaire		ONCFS/ CNR	P1
IO4	Installation de nouveaux panneaux pédagogiques		x	x	x		-	-	ONCFS/CNR	P1

### C3.7 - Formation, Accueil et sensibilisation (FA)

Code opé.	Libellé de l'opération	Années					Périodicité	Période	Réalisation	Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017				
FA1	Communiquer vers l'extérieur	x	x	x	x	x	Ponctuellement : dans les médias, annuellement : rapport d'activités		ONCFS/CNR	P1
FA2	Participation à des manifestations de sensibilisation à l'environnement de découverte technologique et de développement durable		x	x	x	x	-	-	ONCFS/CNR/ FDC	P1
FA3	Sensibilisation et formation du personnel de la CNR et des entreprises chargées de l'entretien de la végétation	x	x	x	x	x	-	Début du printemps	ONCFS/CNR/ Entreprises extérieures	P1
FA4	Utiliser la réserve comme support pédagogique		x	x	x	x	-	-	CNR/ONCFS/FDC	P1

### C3.8 - Police de l'environnement et surveillance (PO)

Code opé.	Libellé de l'opération	Années					Périodicité	Période	Réalisation	Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017				
PO1	Surveillance	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS/CNR	P1
PO2	Harmonisation et coordination des actions de surveillance entre ONCFS et CNR	x	x	x	x	x	Permanent		ONCFS/CNR	P1
PO3	Accès au domaine concédé	x	x	x		x	Permanent		CNR/ONCFS	P1



Contre-canal en rive droite (© D. Roux/ONCFS).

## Section - D



### Fiches opérations

Pour une application correcte du plan de gestion, le gestionnaire doit disposer d'un descriptif détaillé de chaque opération pour s'y référer tout au long du plan et vérifier le bon déroulement de ces opérations. L'ensemble des opérations est donc détaillé dans cette partie sous forme de fiches basées sur ce modèle, qui font état des données techniques des opérations, de leur priorité (1, 2 ou 3), de leur concordance avec d'autres opérations du plan de gestion, avec le DOCOB « Marais de l'île Vieille et alentours » et avec les objectifs transversaux et de leur localisation.

Les opérations ont par ailleurs été préalablement classées par thèmes.

<b>Code opération</b>	<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Niveau de priorité</b>
---------------------------	--------------------------------	-------------------------------

### Contexte et objectifs de l'opération

Correspondances avec :

- les opérations du plan de gestion :
- Nom de l'opération correspondante
- le DOCOB « Marais de l'île Vieille et alentours » :
- Nom de l'opération correspondante
- les objectifs transversaux :
- Nom de l'objectif transversal correspondant

### Espèces concernées :

-	-
-	-

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Cartographie sous SIG dès que les opérations le permettent.

### Description de l'opération

Partenaires :

### Financier et estimation financière

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération					

# Fiches opérations



## D1 - Opérations concernant le suivi écologique (SE)

Loutre d'Europe, *Lutra lutra* (© E. Midoux/ONCFS).



**Contexte et objectifs de l'opération**

La réserve possède une forme linéaire, parcourue sur toute sa longueur par un canal de dérivation du Rhône. Elle est située en vallée du Rhône (axe Nord-Sud), entre deux massifs collinéens (axe Est-Ouest). Elle constitue donc un corridor naturel pour de nombreuses espèces, terrestres ou aquatiques, qui vivent sur la réserve, la fréquentent régulièrement, ou l'utilisent comme lieu de passage.

De nombreux obstacles diminuent ou empêchent la fonctionnalité de ce corridor (SE7).

Suite à l'état initial des corridors écologiques réalisé en 2008 (Helye et Roux, 2008), il convient de poursuivre ces travaux et de s'intéresser aux corridors à créer ou à améliorer.

Cette opération doit servir d'appui technique régional à la Trame Verte et Bleue notamment sur la définition des critères de cohérence des espèces et des habitats.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Inventorier les problèmes de passage pour la faune **SE7**
- Création de passages à faune sur les berges du canal de dérivation **GH1**
- Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux **GH3**
- Tableau de bord de l'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité **GC1**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

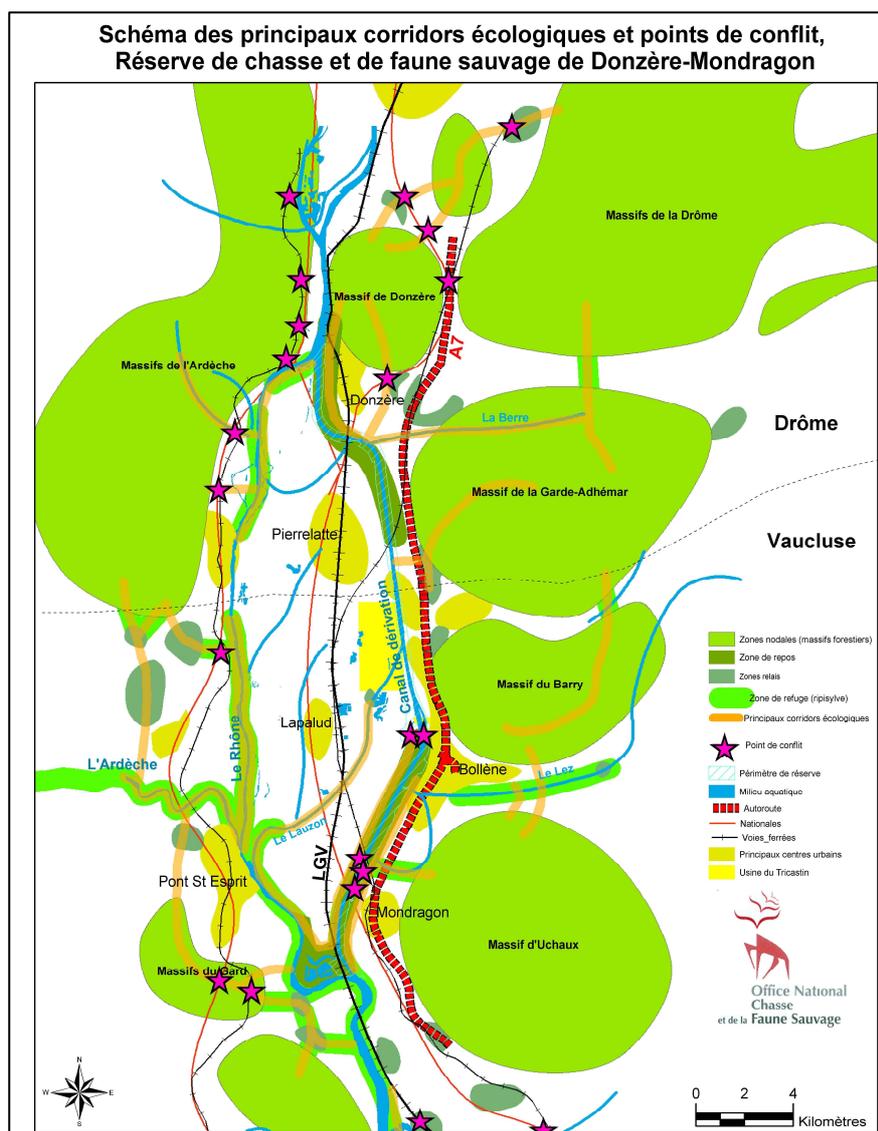
- Suivi de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces **SUI3**

→ les objectifs transversaux :

- Maintenir et rétablir dès que possible la qualité des corridors aquatiques et terrestres (Trame Verte et Bleue), issus du Grenelle de l'Environnement

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Un exemple de cartographie ci-contre a été élaboré en 2008 (Helye et Roux, 2008). Elle fait état des corridors présents sur le territoire de la réserve ainsi que des points de conflits rencontrés. Elle servira de référence à des travaux futurs d'étude.



## Description de l'opération

Poursuivre le suivi des corridors écologiques en prenant pour appui le travail réalisé en 2008. Des préconisations de gestion et des objectifs à atteindre y avaient été listés.

Partenaires : ONCFS, CNR

## Financier et estimation financière

ONCFS : 2 500 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération					<b>x</b>

**Contexte et objectifs de l'opération**

Située sur des terrains remaniés il y a 60 ans, la végétation présente sur la réserve s'est installée progressivement pour atteindre une dynamique exponentielle.

Dans un but d'observer l'évolution spontanée du milieu sans intervention de l'homme pendant plusieurs années, voire décennies, favoriser une zone de non intervention d'un secteur forestier (ripisylve) est proposé dans ce plan de gestion. Cette non intervention permettra une évolution des peuplements forestiers vers davantage de maturation ainsi que l'apparition d'espèces et habitats liés au bois mort et aux arbres sénescents. Néanmoins, cette opération doit prendre en compte la problématique sanglier.

Il est également proposé de réaliser cette opération sur une zone en milieu ouvert, afin de comprendre la dynamique du milieu et son évolution.

Un état initial devra également être réalisé et un suivi devra être mis en place afin de rendre compte de l'évolution de la biodiversité présente (RE5).

Correspondances avec :

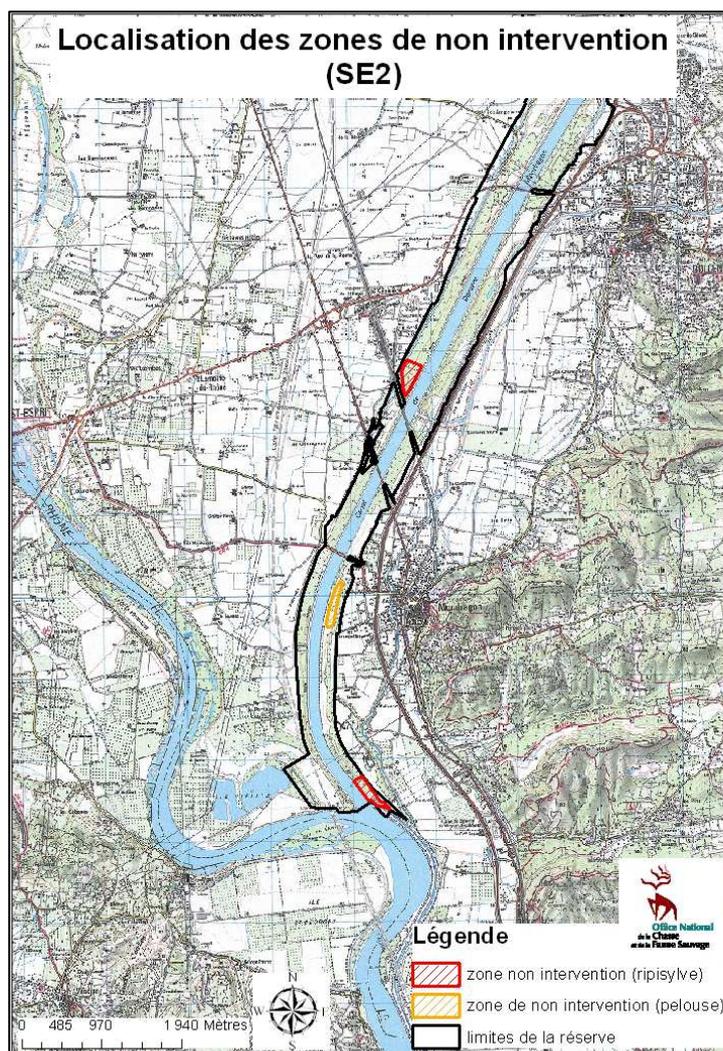
→ les opérations du plan de gestion :

- Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux **GH3**
- Gestion des ongulés (sanglier, chevreuil) **GH13**
- Impacts du débroussaillage et de l'écopastoralisme sur les communautés végétales **RE5**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Conserver et restaurer des forêts alluviales **GHE1**

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération



### - Ripisylve :

Le traitement 4 du protocole de l'opération RE5 prévoit une zone d'environ un hectare, située entre les PK 22 et 23, dans laquelle aucun débroussaillage et aucun pâturage ne seront appliqués. Il serait judicieux d'utiliser cette même zone forestière pour la laisser sans aucune intervention humaine.

Un autre site est proposé, en rive gauche du canal de fuite. Il s'agit d'une ripisylve humide mûre.

Ces sites seront officiellement choisis qu'après accord de la CNR et de la FDC.

### - Pelouse :

Concernant les milieux ouverts, le premier parc à chevaux est proposé, en rive gauche du canal à hauteur de Mondragon.

## Description de l'opération

- Sélectionner des zones sur le terrain adaptées à être laissées sans intervention humaine.
- Voir la possibilité de protéger les sites choisis, si cela est nécessaire, pour diminuer le risque d'utilisation de cet espace par les sangliers pour y établir leur bauge.
- Créer un passage de traversée Nord-Sud par débroussaillage manuel pour garantir un accès du gestionnaire au site.

Partenaires : ONCFS, CNR, FDC, ONF

## Financiers

ONCFS, CNR

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

Il s'agit de préciser la répartition et le statut de différentes espèces présentes ou potentiellement présentes sur la réserve.

Correspondances avec :

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Espèces concernées :

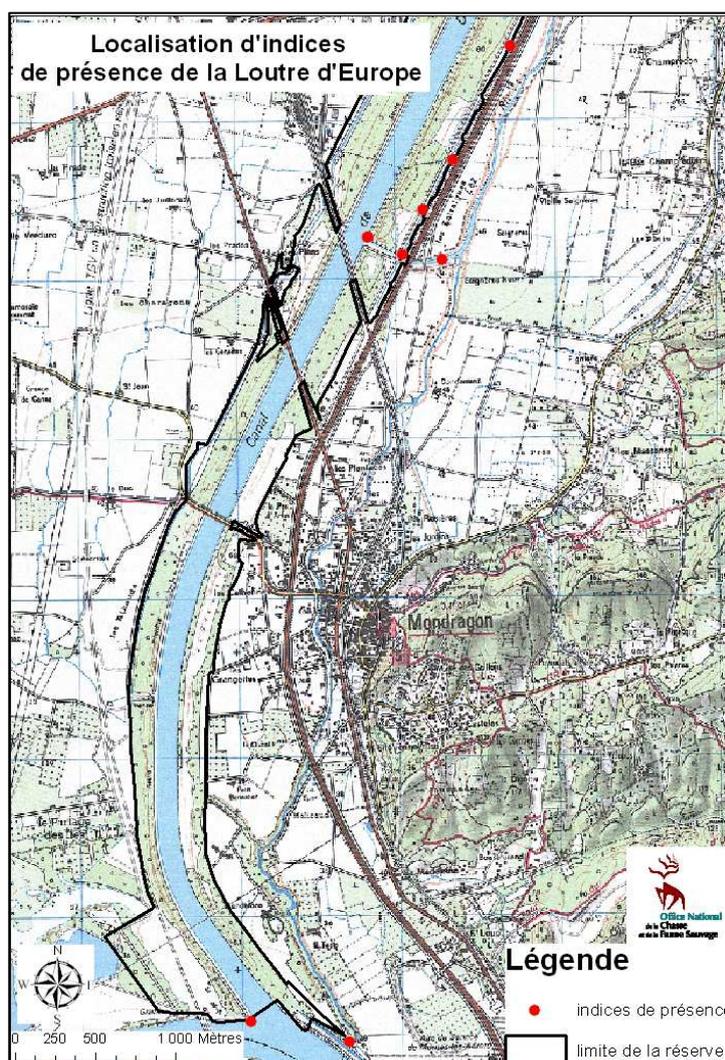
- Castor d'Europe  
- Loutre d'Europe

- Etc.

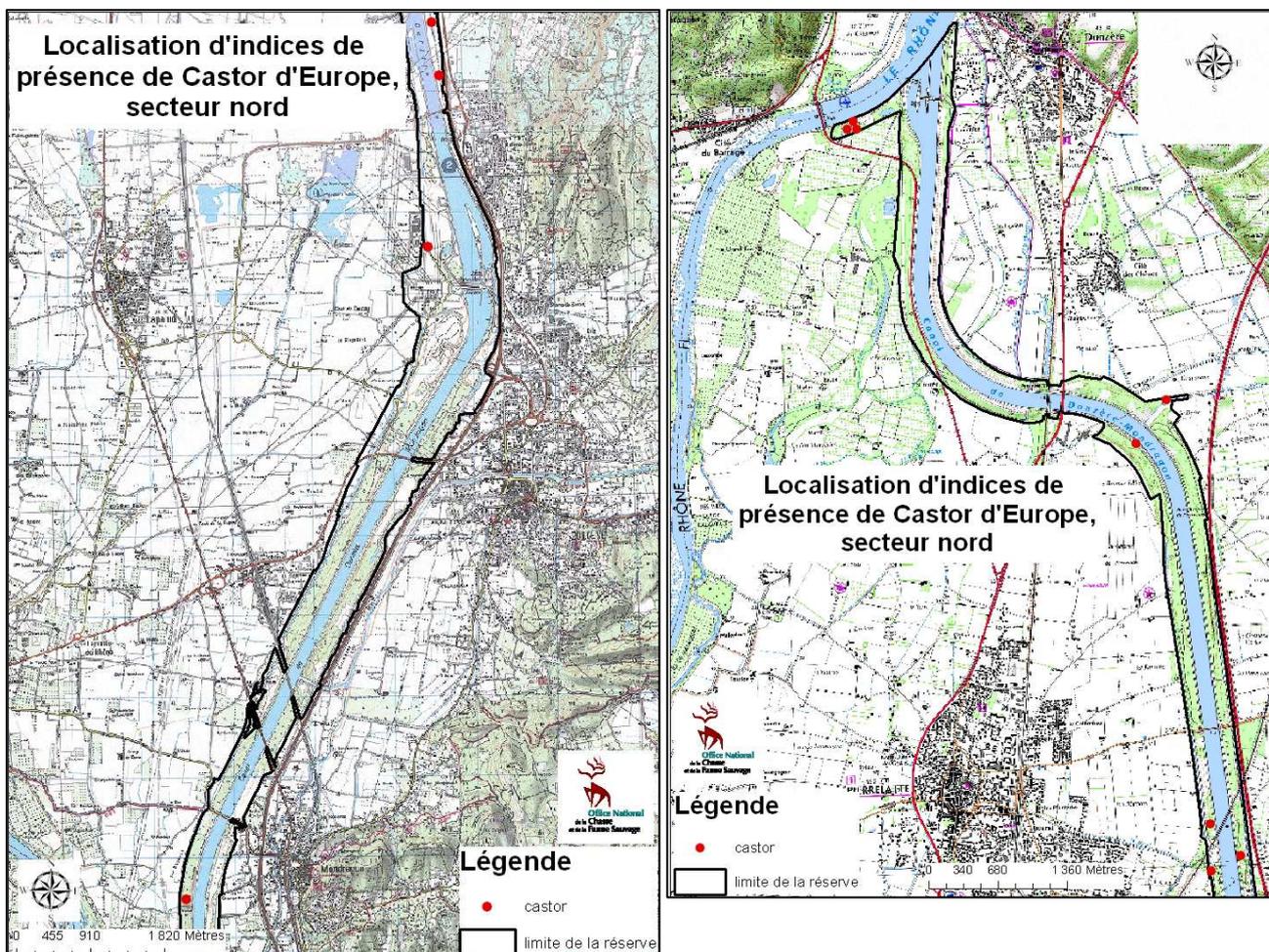
### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Les prospections se feront le long du canal de dérivation et des contre-canaux.

La carte ci-contre, représente les données actuelles, recueillies en 2013 par un Agent Technique de l'Environnement du Service départemental de l'ONCFS, concernant la présence de la Loutre d'Europe sur la réserve. Il s'agit d'indices de présence (épreintes, traces).



Les cartes ci-dessous, représentent l'état des données récoltées en 2011 et 2012 concernant le Castor d'Europe. Elles ont été recueillies par le personnel de la réserve.



### Description de l'opération

Les prospections pourront se faire de manière synchronisée pour les différentes espèces afin de gagner du temps.

Partenaires : ONCFS, CEN PACA, LPO ou animateurs des réseaux.

### Financier et estimation financière

ONCFS : 2 000 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		X	X	X	X

SE4

## Réactualisation des inventaires sur les micromammifères

Priorité 1

### Contexte et objectifs de l'opération

Il conviendra de compléter l'inventaire et préciser le statut de certaines espèces, notamment celui de la Crossope aquatique, *Neomys fodiens*.  
On essaiera de localiser ces espèces de façon la plus précise possible.

Correspondances avec :

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Espèces concernées :

- Crossope aquatique  
- Muscardin

- Campagnol amphibie  
- Etc.

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Toute la réserve.

### Description de l'opération

Une campagne de capture par pièges non vulnérants sera nécessaire pour effectuer correctement cet inventaire.

Partenaires : ONCFS, CEN PACA, LPO RA

### Financier et estimation financière

ONCFS : 2 900 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération			x		

### Contexte et objectifs de l'opération

Cette opération n'a pu être réalisée lors du dernier plan de gestion. Elle demeure néanmoins importante puisqu'il manque des données concernant ces espèces. La Genette commune, *Genetta genetta*, est le seul représentant des viverridés connus en France.

On veillera à essayer de localiser les gîtes présents sur la réserve.

Correspondances avec :

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Espèces concernées :

- Genette commune  
- Blaireau

- Martre  
- Etc.

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Toute la réserve.

Ci-contre, les localisations d'observations de genettes sur la réserve (animal vivant et cadavre).

### Description de l'opération

Pour réaliser cet inventaire, des pièges photographiques pourront être installés à des endroits stratégiques.

Une prospection des fèces est également à envisager.

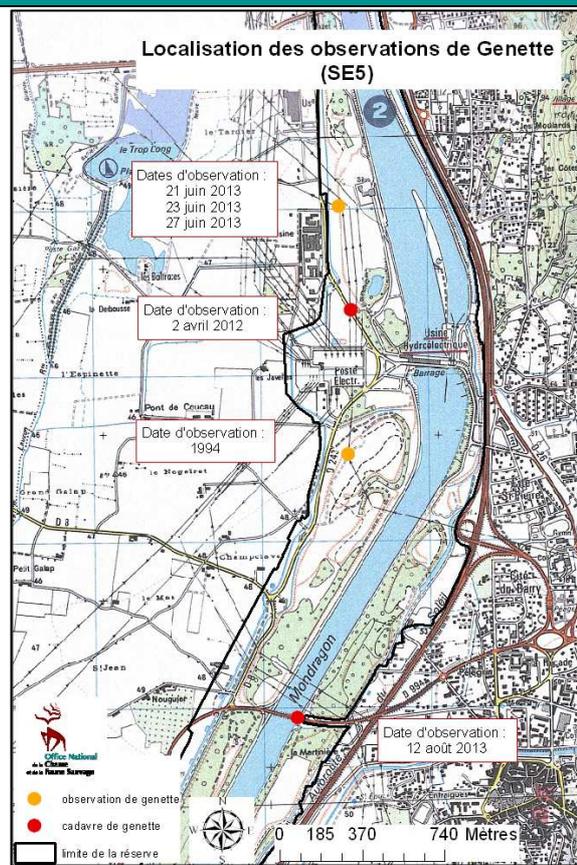
Partenaires : A définir

### Financier et estimation financière

ONCFS : 2 900 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération				X	



### Contexte et objectifs de l'opération

Les populations d'insectes sur la réserve sont très peu connues, il est donc paru important de combler ces lacunes.

Un inventaire sur deux groupes qui ont un intérêt majeur à la fois agronomique et écologique est proposé par l'INRA : les Hémiptères (Homoptères et Hétéroptères) et les Orthoptères (criquets, sauterelles). Cependant, les inventaires d'autres groupes, comme les coléoptères saproxyliques, permettraient une approche écologique de maturité des peuplements forestiers. Ce groupe présente aussi l'avantage de bénéficier d'une liste rouge et d'un statut réglementaire.

Le premier groupe se compose à la fois d'organismes phytophages et aussi de prédateurs qui prennent une part active dans l'équilibre naturel des milieux cultivés et non cultivés et c'est ce qui en fait son intérêt. Ce groupe se compose des Sternorhynques (psylles, pucerons aleurodes et cochenilles) tous ravageurs, des Cicadelles, des Fulgores (phytophages) et des Hétéroptères (les punaises, avec de nombreuses espèces prédatrices), plusieurs centaines d'espèces doivent se trouver sur le site.

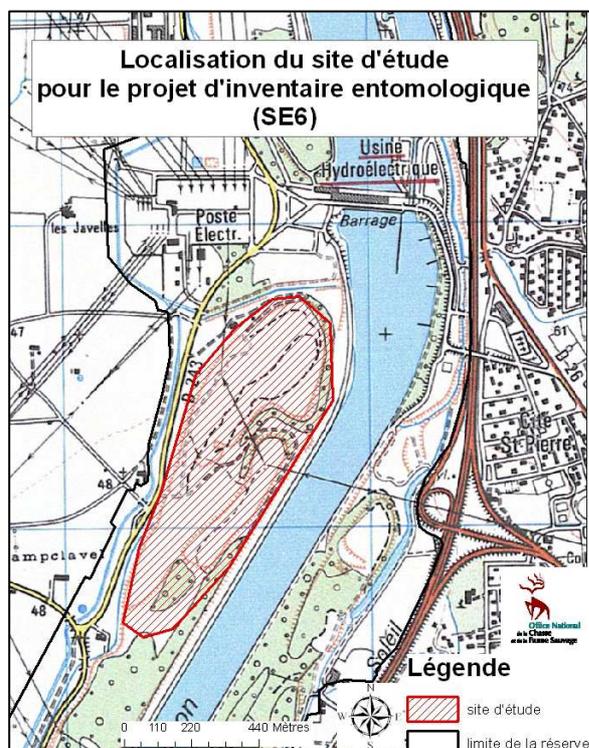
Quant au deuxième groupe, il est à la base de la chaîne alimentaire de nombreux oiseaux et présente également un intérêt majeur pour le site concerné.

### Espèces concernées :

- Hémiptères (pucerons, punaises)

- Orthoptères (criquets, sauterelles)

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération



Site d'étude anciennement pâturé par les équins, en rive droite du canal de dérivation entre les PK 18 et 20.

Les insectes recensés sur le site pourront, selon leur diversité, servir d'indicateur pour le pilotage du pâturage sur le site et sur d'autres secteurs.

## Description de l'opération

L'opération se décline en trois phases : une phase d'échantillonnage sur le terrain, le tri des échantillons et leur détermination puis une recherche bibliographique sur le rôle des espèces.

Pour les Hétéroptères, l'étude sera réalisée sur les ligneux et sur le milieu herbacé. En ce qui concerne les ligneux une dizaine d'espèces végétales seront choisies, parmi les plus représentatives du site. L'échantillonnage sera réalisé sur 300 individus par espèce végétale et par an, d'avril à fin juillet, soit 900 arbres par espèce végétale et 9000 arbres échantillonnés pour l'ensemble de l'étude, le milieu herbacé sera également échantillonné afin d'obtenir une approche des plus précises.

Pour les orthoptères, seul le milieu herbacé sera échantillonné puisqu'ils sont absents de la strate ligneuse. L'échantillonnage sera réalisé pendant trois années consécutives. En effet, en fonction des conditions météorologiques estivales et hivernales, certains individus seront plus ou moins présents et peuvent être complètement absents une année, d'où la nécessité d'échantillonner sur au moins trois ans afin d'être le plus exhaustif possible.

Le résultat sera donné sous forme de listes en indiquant pour chaque espèce, la place qu'elle occupe dans l'ensemble du peuplement en termes d'effectifs, son rôle dans l'écosystème, sa niche écologique, sa biologie, etc.

Partenaires : ONCFS, CNR, INRA

## Financeurs et estimation financière

ONCFS, CNR : 5 000 € par an sur trois ans (15 000 €).

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		x	x	x	

### Contexte et objectifs de l'opération

Dans le but de faire de la réserve un corridor écologique aquatique, et conformément à la Trame Verte et Bleue, les points noirs de franchissement pour la faune (ouvrages annexes, etc.) doivent être dans un premier temps inventoriés afin d'être ensuite aménagés dans la mesure du possible (GH1). Sont principalement concernés les mammifères semi-aquatiques.

Les ouvrages annexes de l'aménagement de la CNR au niveau du canal de dérivation et des contre-canaux peuvent constituer de véritables pièges pour la faune semi-aquatique.

Cette action doit être synchronisée avec l'opportunité de travaux de réfection des berges organisés par la CNR sur plusieurs secteurs du canal (GH2).

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Création de passages à faune sur les berges du canal de dérivation **GH1**
- Restauration des berges du canal d'amenée **GH2**

→ les objectifs transversaux :

- Maintenir et rétablir dès que possible la qualité des corridors aquatiques et terrestres (Trame Verte et Bleue), issus du Grenelle de l'Environnement
- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Espèces concernées :

- Mammifères semi-aquatiques

- Ichtyofaune

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Canal de dérivation et contre-canaux.

### Description de l'opération

Les ouvrages annexes étant répertoriés par le CNR, il suffit d'établir un diagnostic sur leur fonctionnement et sur ceux pouvant être de véritables pièges pour les castors et autres mammifères semi-aquatiques qui peuvent rester bloqués à l'intérieur comme cela a déjà été le cas, et étudier les améliorations possibles de ces ouvrages.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financiers

ONCFS, CNR

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération			<b>x</b>		

### Contexte et objectifs de l'opération

Le Lapin de garenne, *Oryctolagus cuniculus*, est demeuré très abondant jusque dans les années 90. Les épidémies de myxomatose et de septicémie hémorragique (VHD) ont depuis réduit les populations. La réserve était un support d'études dans les années 80 pour approfondir les problèmes pathologiques sur cette espèce. En raison de la présence de cette espèce et de la maîtrise du territoire, il serait judicieux d'utiliser à nouveau ce territoire pour l'instauration de nouveaux programmes de recherche. D'autre part, il serait intéressant de connaître les tendances évolutives des populations présentes sur la réserve par l'analyse des fluctuations des effectifs hivernaux. La méthode d'Echantillonnage par Points avec un Projecteur (EPP) est à préconiser. Cette méthode de dénombrement est basée sur le nombre moyen d'animaux détectés, durant leur phase d'activité nocturne, par surface élémentaire éclairée à l'aide d'un projecteur.

Cette opération fait partie du programme national d'étude sur cette espèce de l'ONCFS. Elle sera effectuée après accord et concertation avec le CNERA Petite Faune Sédentaire de Plaine.

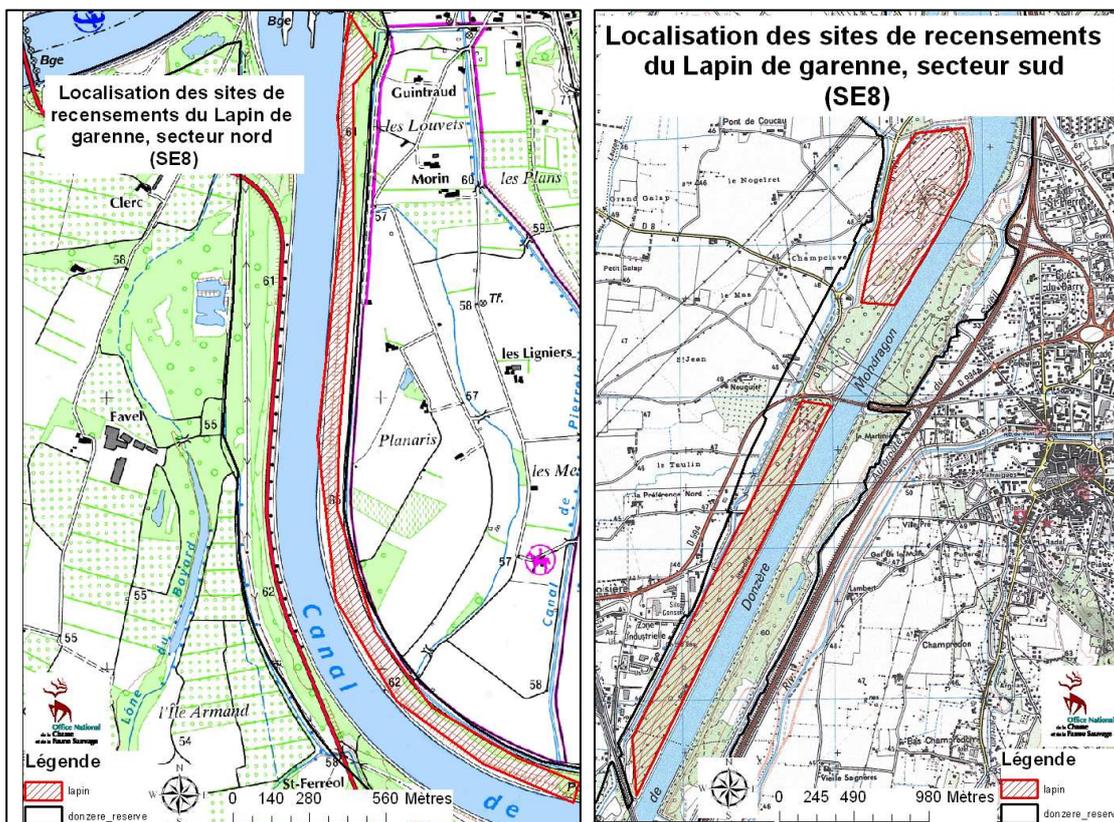
Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Impacts du débroussaillage et de l'écopastoralisme sur les communautés végétales **RE5**

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Les indices EPP sont estimés à partir d'une série de points de sondage dont l'emplacement est déterminé en utilisant un plan d'échantillonnage couvrant l'ensemble de la surface étudiée. Il est mis en place à l'aide d'une grille de points théoriques posée de façon aléatoire sur une carte au 1/25000<sup>ème</sup>. Pour chacun de ces points théoriques, le plus proche point accessible en voiture et entouré de milieux ouverts devient le point réel de sondage sur le terrain (ONCFS, 2004).



### Description de l'opération

Les dénombrements doivent être effectués grâce à un projecteur. Ils doivent être réalisés immédiatement après la fermeture de la chasse (décembre /début janvier) environ 30 minutes après la tombée de la nuit pendant 4h maximum et cela pendant 3-4 nuits. Par ailleurs, l'opération RE5, qui étudiera la structuration du paysage, apportera des éléments techniques complémentaires sur l'impact de l'ouverture du milieu.

Partenaire : ONCFS (nécessité de personnel formé aux observations nocturnes)

### Financier et estimation financière

ONCFS : 500 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		X	X	X	X

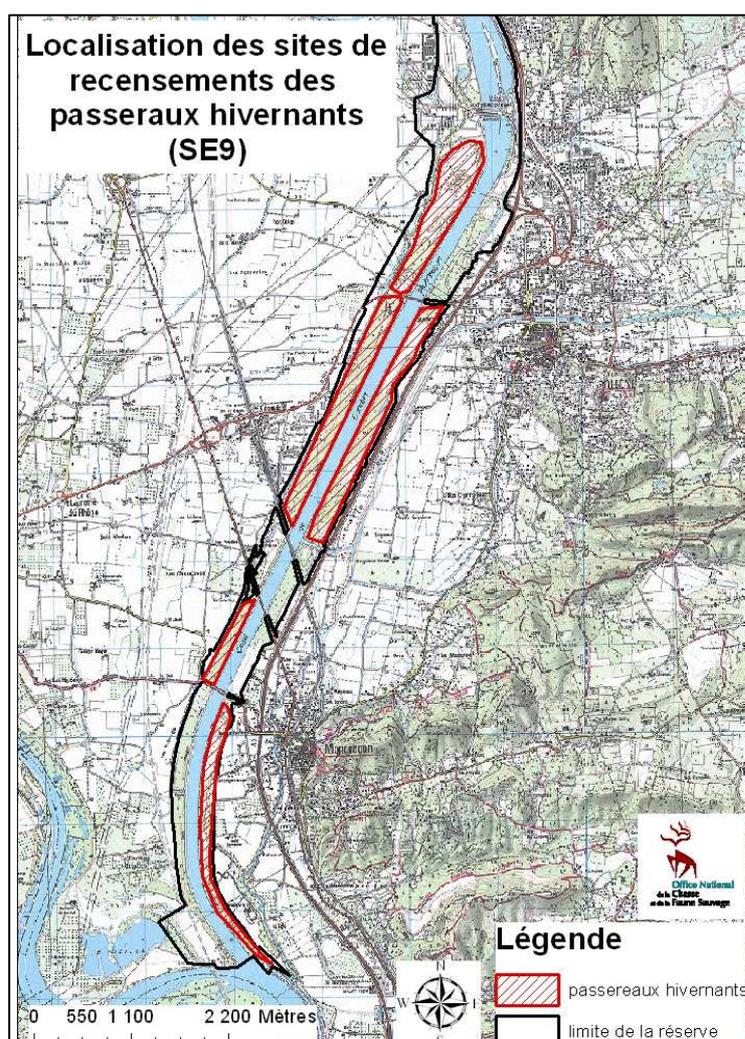
### Contexte et objectifs de l'opération

Evaluer et suivre l'abondance et la répartition des populations hivernantes de ces oiseaux afin de déterminer la richesse spécifique que représente la réserve durant cette saison (refuge, nourriture, etc.). Cette opération fait partie du programme national de comptage de l'ONCFS.

### Espèces concernées :

Tous les passereaux hivernants

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération



Cette opération sera effectuée sur des secteurs échantillons favorables, entre les PK 20 et 28.

### Description de l'opération

Suivi par la méthode des points d'observation (dénombrement selon un ensemble de points d'observation couvrant le territoire). Les effectifs dénombrés seront convertis en indices d'abondance (nombre de contacts divisé par le nombre de points effectués). Les résultats seront présentés sous forme de cartographies, graphiques ou tableaux (ONCFS, 2004).

Partenaire : ONCFS

### Financier et estimation financière

ONCFS : 500 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

Le comptage à vue des oiseaux d'eau sera effectué 1 fois par mois pendant la saison hivernale (ONCFS, 2004).

Cela permet d'avoir une bonne connaissance sur l'utilisation des milieux aquatiques de la réserve, et sur les variations intra et interannuelles de ces populations.

Cette opération fait partie du programme national de comptage de l'ONCFS. Les données récoltées pourront également alimenter la base de données internationale des recensements Wetlands International.

Correspondances avec :

→ le DOCOB « Marais de l'île Vieille et alentours » :

- Suivi de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces **SUI3**

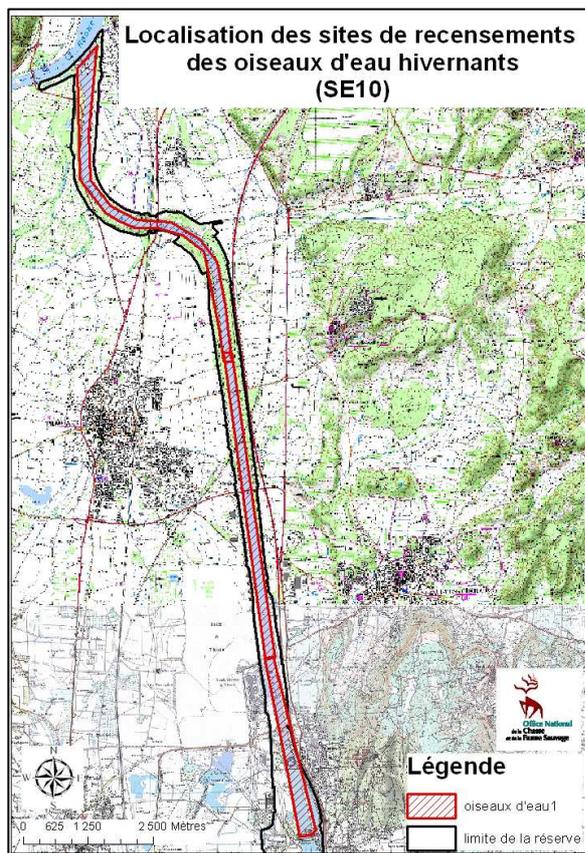
→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Espèces concernées :

- Tous les oiseaux d'eau hivernants

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération



Recensements à effectuer au niveau du canal d'amenée, entre les PK 1 et 15.

### Description de l'opération

Comptage visuel.

Partenaires : ONCFS

### Financier et estimation financière

ONCFS : 500 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

L'objectif de cette opération est de connaître l'effectif reproducteur ou ses variations par le dénombrement de coqs territoriaux au printemps et l'estimation du rapport des sexes. Cette opération fait partie du programme national de comptage de l'ONCFS (ONCFS, 2004)..

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Les dénombrements seront effectués sur des secteurs échantillons représentés sur la carte ci-contre, entre les PK 20 et 28.

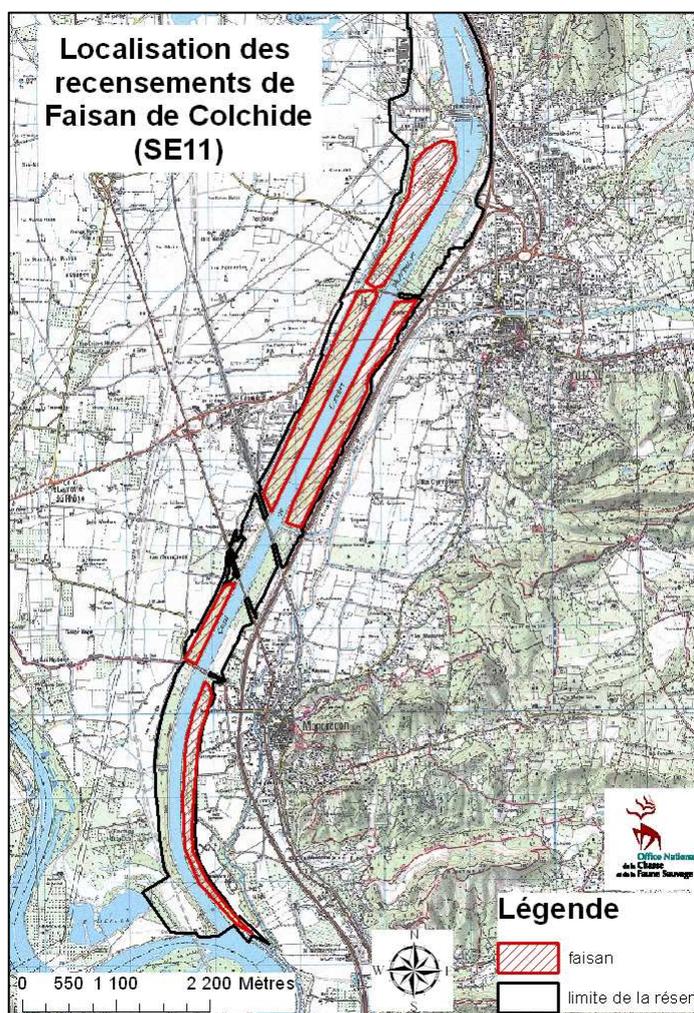
### Description de l'opération

Recensement des coqs territoriaux en avril/mai le matin ou le soir (17-19 h) en une seule journée, sur des secteurs échantillons favorables. Cette opération doit se répéter une fois au cours des quinze jours suivants et on retient le meilleur résultat obtenu. Les résultats sont recueillis dans des fiches de comptage (ONCFS, 2004).

Partenaire : ONCFS

### Financier et estimation financière

ONCFS : 500 €



### Calendrier prévisionnel

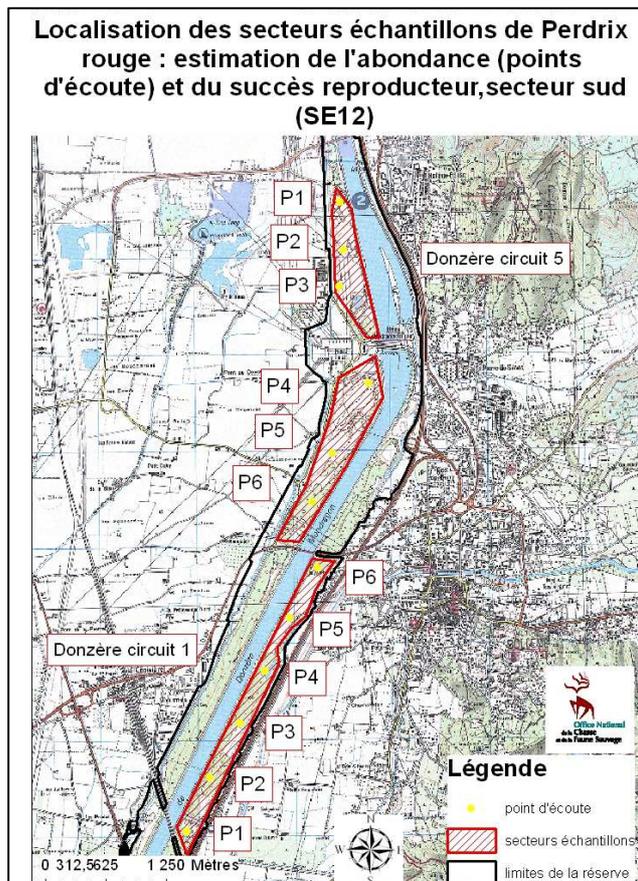
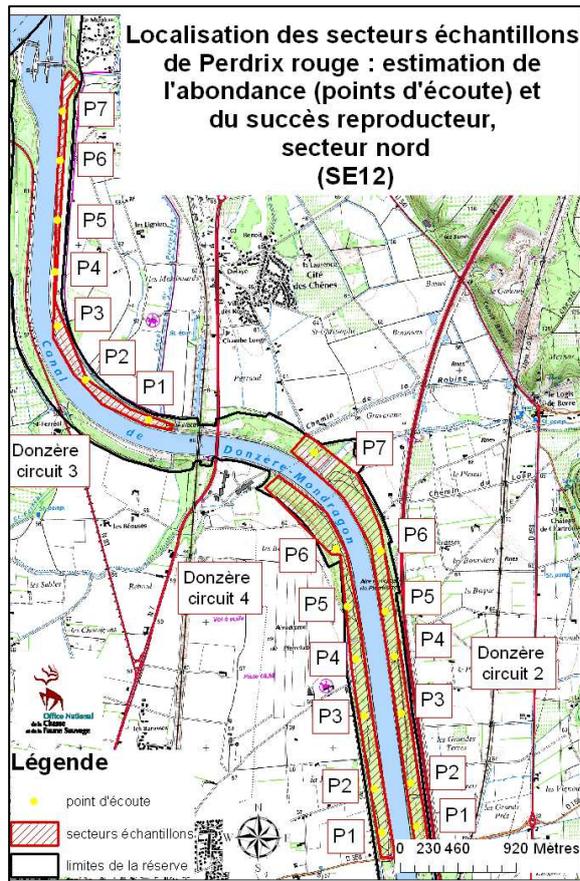
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		x	x	x	x

## Contexte et objectifs de l'opération

La réserve fait partie du réseau de sites pour l'observation, le maintien et la restauration de la Perdrix rouge, *Alectoris rufa*, en région méditerranéenne dont la coordination est assurée par l'ONCFS, CNERA Petite Faune Sédentaire de Plaine. Il est donc indispensable de reconduire cette opération afin d'avoir une estimation de la population de Perdrix rouge présente sur le territoire de la réserve sur le long terme.

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Le recensement s'effectue sur des secteurs échantillons favorable à l'espèce, répartis sur les berges du canal.



## Description de l'opération

Deux protocoles sont mis en œuvre (ONCFS, 2004) :

- recensement de l'abondance (couples) par la méthode du rappel au magnétophone, en mars-avril ;
- estimation du succès de reproduction sur ces mêmes secteurs par observation des compagnies depuis un véhicule (IKAV).

Partenaire : ONCFS

## Financier et estimation financière

ONCFS : 250 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

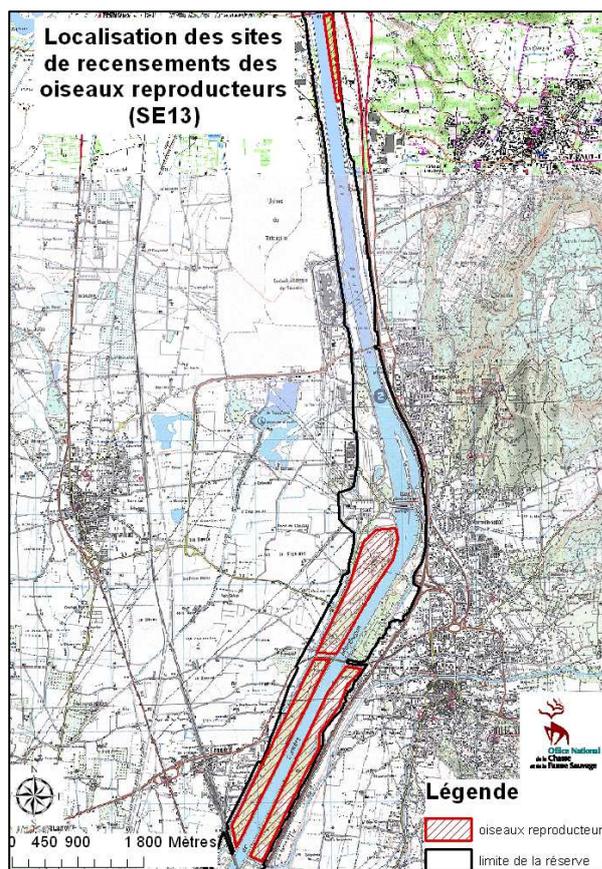
Dans un but de suivi général de l'avifaune présente sur la réserve, il convenait de rajouter à ce plan de gestion une opération portant sur les oiseaux se reproduisant sur le site de la réserve.

La méthode utilisée sera choisie dans un souci d'homogénéisation des données du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille »

Correspondances avec :

- le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :
- Suivi de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces **SUI3**
- les objectifs transversaux :
- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération



Sites définis entre les PK 20 et 22 en rives droite et gauche du canal de dérivation, ainsi qu'en rive gauche au PK 9.

### Description de l'opération

Recensement par la méthode des Indices Kilométrique d'Abondance (IKA) (Ferry & Frochet, 1958).

Partenaires : ONCFS, LPO PACA, expert écologue

### Financier et estimation financière

ONCFS : 3 900 €/an (19 500 €)

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

## Contexte et objectifs de l'opération

Les données actuelles sur ces deux groupes méritent d'être complétées, notamment pour vérifier la présence de certaines espèces.

Dans un premier temps, une démarche d'inventaire et de recherche systématique est nécessaire. Un suivi des amphibiens pourra être mis en place simultanément, pour être reconductible.

Dans un même temps, il s'avérera intéressant de capitaliser les inventaires réalisés par la CNR à titre ponctuel avec divers travaux d'aménagements par le biais de fiches d'inventaires par opération.

Correspondances avec :

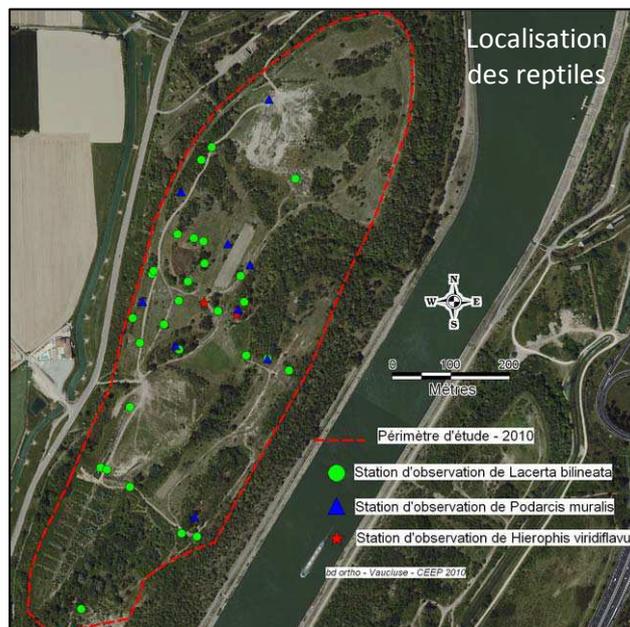
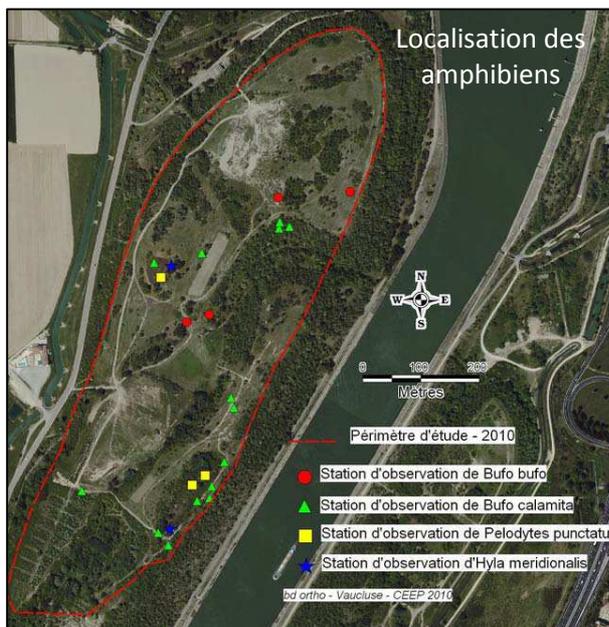
→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Mare Blondel, mares temporaires, contre-canaux

Ci-dessous, les localisations des amphibiens (carte de gauche) et des reptiles (carte de droite) récoltées en 2010 (Renet et Gerriet, 2010).



## Description de l'opération

- Concernant les amphibiens :

Il sera nécessaire d'inventorier les contre-canaux (recherche des tritons et salamandres), les plans d'eau (Mare Blondel) et les mares temporaires.

Le protocole PopAmphibiens standardisé des réserves Naturelles de France pourrait être utilisé. Ce protocole permet d'évaluer les tendances des populations et l'influence des mesures de gestion des sites suivis. Il consiste à placer des seaux espacés de 5 m à relever 3 fois en 15 jours environ par période de présence des espèces visées. Trois seaux doivent être disposés par site d'intérêt. Les lieux doivent être plus ou moins constants d'une année sur l'autre pour avoir un suivi efficace. Les larves doivent être prises en compte dans cette technique.

Une écoute nocturne en périphérie des points d'eau environ 1 heure après le coucher du soleil et de préférence par une hygrométrie élevée sera également appliquée pour la recherche des adultes. Elle sera effectuée à l'aide d'une lampe torche, par reconnaissance vocale, pendant la nuit. Deux sorties par mois, de février à juin sont nécessaires.

- Concernant les reptiles :

Le protocole de suivi PopReptiles (protocole CNRS, Société Herpétologiques Française) pourrait être appliqué. C'est une méthode qui consiste de mars à juin, à parcourir une fois par mois (4 visites minimum), à pieds, 3 transects de 150 m par milieu homogène pour détecter à vue certaines espèces puis au retour de contrôler les espèces présentes disposées tous les 50 m.

Ce protocole permet une comparaison interannuelle de la richesse spécifique si les plaques sont disposées dans des endroits différents (quelques mètres près).

L'intérêt de cette technique est de tester les modes de gestion appliqués, avec un nombre important de répliques).

Démarches auprès de la CNR pour obtenir les inventaires réalisés.

Partenaires : ONCFS, CEN PACA, LPO RA

## Financier et estimation financière

ONCFS : 3 900 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération			x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

Les sites concernés sont : les surfaces d'eau libres (Jussie), les berges des cours d'eau (Amorpha), les milieux ouverts (Ambroisie), etc. La CNR dispose de connaissances importantes sur les espèces envahissantes. Les sites définis comme prioritaires devront faire l'objet de mesures drastiques et d'une grande vigilance. Les engins utilisés, si besoin, dans l'éradication des espèces exotiques invasives seront débarrassés des éventuelles graines, etc.

Une cartographie des espèces rencontrées sera réalisée dans le but de participer activement à la lutte contre les espèces végétales envahissantes à l'échelle de la vallée du Rhône (GH17).

Il existe un guide d'intervention sur l'Ambroisie pour la région Rhône-Alpes, un guide de gestion pour la Jussie, et un autre est en cours de réalisation pour le faux indigo.

Sur la base de ces éléments, CNR et ONCFS définiront quelles pratiques peuvent être mises en application sur la réserve et sur quels secteurs, et mener à bien des opérations de limitation sur différents secteurs. Certains endroits, dont les contraintes de sécurité sont fortes, ont été traités lors du plan de gestion précédent.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Participer à la récolte des données à grande échelle pour la lutte contre les espèces végétales envahissantes **GH17**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Définir et appliquer des méthodes de limitation des espèces végétales invasives **GHE3**

→ les objectifs transversaux :

- Intégration au Réseau Régional des Espaces Naturels de PACA

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

L'ensemble du site.

### Description de l'opération

Partenariat entre ONCFS et CNR à mettre en place pour lutter efficacement contre les plantes envahissantes. A la suite de cela, il faut établir des cartes pour mettre en avant les zones où l'intervention semble prioritaire.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

CNR

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

# Fiches opérations



## D2 – Opérations concernant la gestion des habitats et des espèces (GH)

Contre-canal en rive droite (© D. Roux/ONCFS)



## Contexte et objectifs de l'opération

Cette action dépend directement de l'opération SE7 sur les points noirs de franchissement pour la faune.

S'il s'avère que des problèmes de passages pour la faune sont détectés sur les berges du canal, on pourra alors profiter des actions de restauration des berges régulièrement entreprises par la CNR pour améliorer les conditions de circulation des espèces sur le site.

Cette action doit être effectuée en concertation avec la CNR qui réalise progressivement la réfection des berges du canal de dérivation (GH2)

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Inventorier les problèmes de passages pour la faune **SE7**

- Restauration des berges du canal d'amenée **GH2**

→ les objectifs transversaux :

- Maintenir et rétablir dès que possible la qualité des corridors aquatiques et terrestres (Trame Verte et Bleue), issus du Grenelle de l'Environnement

## Espèces concernées :

- Castor d'Europe

- Chevreuil

- Loutre d'Europe

- Sanglier

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Secteurs à définir sur les berges du canal de dérivation en prenant pour appui le travail réalisé sur les corridors écologiques (Helye et Roux, 2008) où les points de conflits y avaient été listés.

## Description de l'opération

Créer des passages sous forme de « marches » ou de talus en pente douce. On veillera à empêcher l'accès au public à ce genre de structures.

Partenaires : ONCFS, CNR

## Financier

CNR

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	Projet ponctuel				

### Contexte et objectifs de l'opération

La CNR prévoit de poursuivre la restauration sur des tronçons de berges détériorées du canal d'amenée en amont de l'usine Blondel. Les travaux prévoient le remplacement des parements bitumineux par une protection en enrochements, Sur proposition de l'ONCFS, et en concordance avec les objectifs d'amélioration écologique des pratiques, sera également proposée l'installation d'une végétation hélophyte en pied de berge. Ces opérations permettront une amélioration paysagère et écologique de cette portion du canal d'amenée. En lien avec l'action GH1, une réflexion sera menée sur la nécessité et la possibilité de créer des passages à faune.

Correspondances avec :

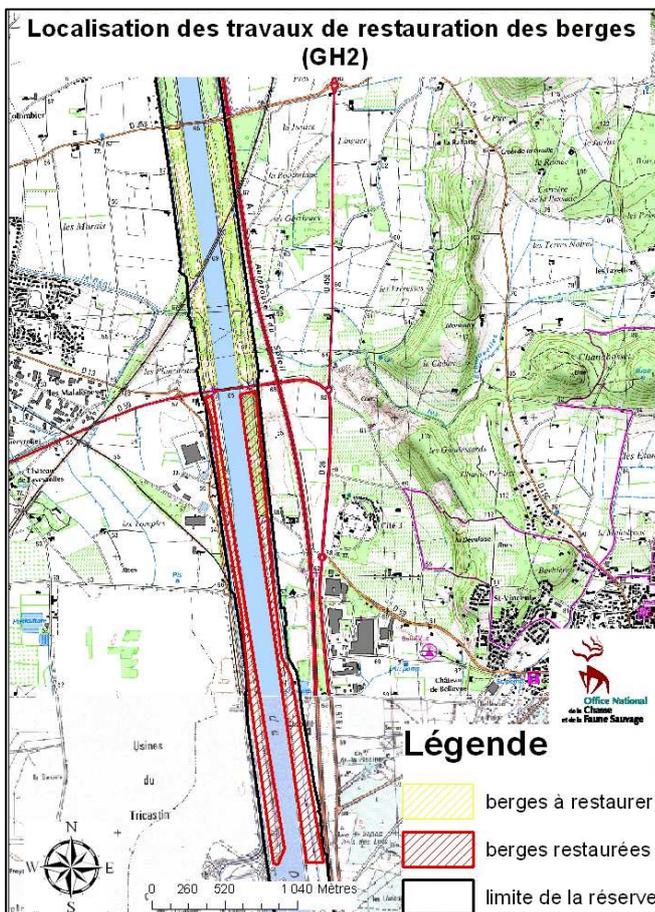
→ les opérations du plan de gestion :

- Inventorier les problèmes de passages pour la faune **SE7**
- Création de passages à faune sur les berges du canal de dérivation **GH1**

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération



Secteurs définis sur les berges du canal d'amenée, en amont de l'usine Blondel.

### Description de l'opération

Appui de l'ONCFS en matière d'écologie.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

CNR

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	Projet ponctuel				

GH3

## Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux

Priorité 1

### Contexte et objectifs de l'opération

Le maintien d'une bande végétalisée, en stoppant le débroussaillage sur les berges des contre-canaux du côté du talus pourrait avoir de nombreux avantages écologiques :

- atténuation de la forte augmentation de température de l'eau l'été accélérant le phénomène d'eutrophisation des eaux ;
- fonction de corridor écologique ;
- zone de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces (insectes, oiseaux d'eau, etc.)

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Favoriser une zone de non intervention (ripisylve, pelouse) **SE2**
- Tableau de bord de l'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité **GC1**

→ les objectifs transversaux :

- Maintenir et rétablir dès que possible la qualité des corridors aquatiques et terrestres (Trame Verte et Bleue), issus du Grenelle de l'Environnement
- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

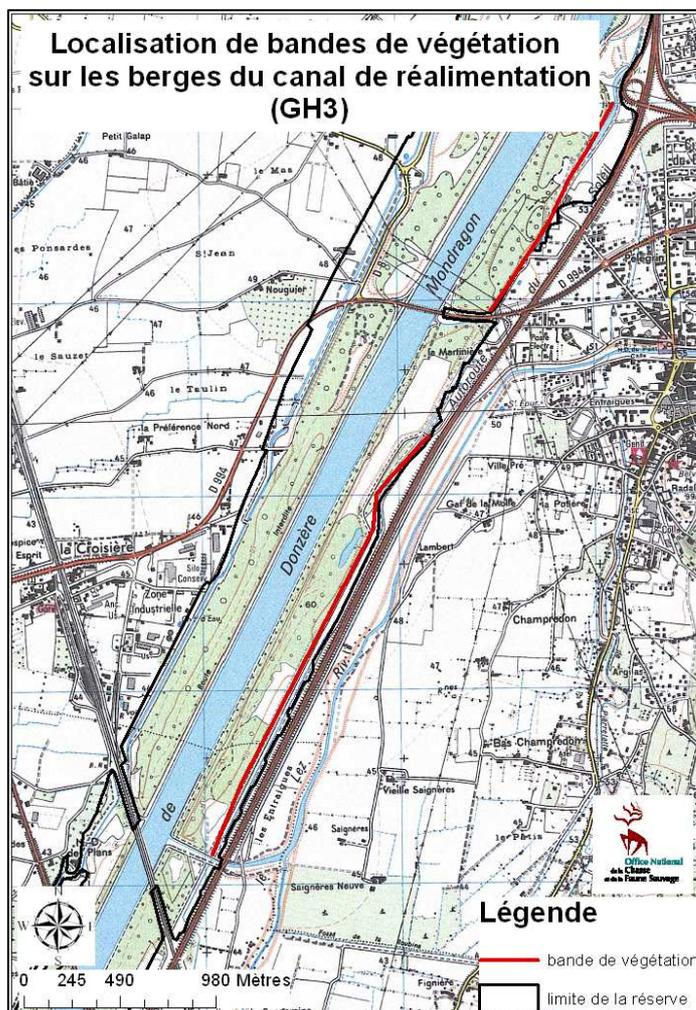
### Espèces concernées :

- Entomofaune
- Ichtyofaune

- Flore hélophyte
- Oiseaux d'eau

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Contre-canaux où les contraintes de sécurité sont suffisamment faibles pour cette opération : entre les PK 18 et 19 ; et 20 et 23.



## Description de l'opération

A titre d'expérimentation, il est préconisé pour 2014 le maintien d'une bande de végétation d'environ 1 m sur la pente extérieure du canal de réalimentation en rive gauche entre les PK 18 et 19 ; et entre les PK 20 à 23. Des précisions sur la localisation exacte sont à apporter.

Partenaires : ONCFS, CNR, entreprises chargées de l'entretien de la végétation

## Financier

CNR

## Calendrier prévisionnel

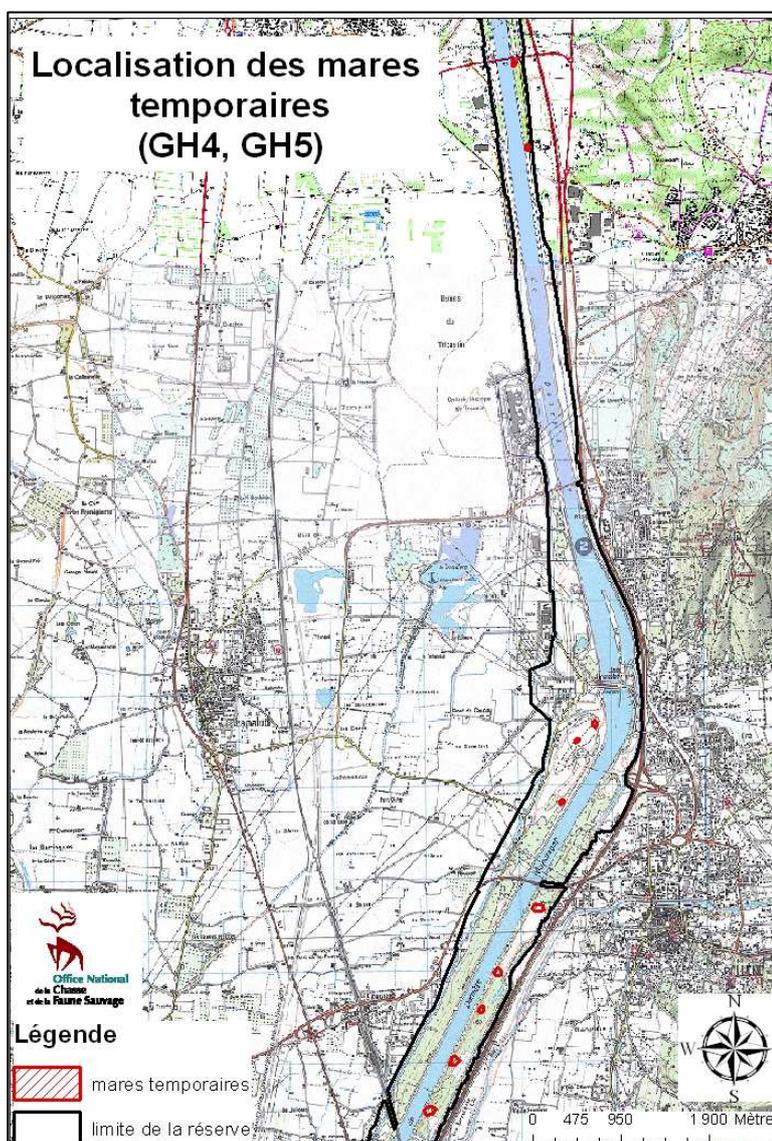
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	X	X	X	X	X

### Contexte et objectifs de l'opération

Les mares temporaires créées se sont trouvées rapidement colonisées par des cannes de Provence (en périphérie) et des peupliers (périphérie et intérieur des mares). Cette opération a été réalisée lors du précédent plan de gestion pour certaines mares et doit être poursuivie dans celui-ci pour d'autres. Cette opération sera renouvelée autant de fois que nécessaire sur la durée du plan de gestion, pendant les périodes d'assèchement. Le pâturage des abords des mares, en rotation, est une solution à envisager pour limiter l'embroussaillement, une fois les premières opérations manuelles effectuées. On veillera également à intervenir suffisamment tôt si des plantes envahissantes se développent sur ces mares.

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Les mares concernées se situent en rive gauche du canal de dérivation entre les PK 20 et 22, et au PK11 ainsi qu'en rive droite au niveau du site d'étude pour trois d'entre elles.



## Description de l'opération

Afin d'assurer une bonne fonctionnalité de ces mares (mise en eau et ensoleillement suffisant), il faudra couper les cannes de Provence (ou, mieux, dessoucher les rhizomes), et arracher les peupliers qui poussent à l'intérieur. Si les peupliers en périphérie viennent à assombrir entièrement les mares, il faudra procéder à un débroussaillage sélectif. En effet, la plupart des espèces qui vivent dans les mares ont besoin d'un ensoleillement assez conséquent afin de pouvoir mener correctement leur cycle de développement.

Partenaires : CNR, ONCFS, CBNMP, Expert en botanique

## Financier et estimation financière

CNR : 3 000 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		x		x	

GH5

## Améliorer la fonctionnalité de certaines mares temporaires et/ou permanentes existantes

Priorité 2

### Contexte et objectifs de l'opération

Les mares présentes sur la réserve sont, soit naturelles, soit créées à la suite de travaux d'aménagements divers. D'autres ont pour origine d'anciennes fosses de réalimentation qui ont été comblées pour des raisons sécuritaires. A l'exception de la mare « Blondel » qui est alimentée de manière permanente par la nappe phréatique, les autres sont destinées à être des mares temporaires plutôt que permanente. En effet, le caractère humide se fait d'une part, par la pluviométrie, et d'autre part, par l'affleurement de la nappe. Certaines bénéficient de connexion latérale par un contre-canal de proximité qui leur apporte plus d'eau par un système de connexion et du niveau de l'eau du canal.

Pour les fosses transformées en mare, leur relation avec le canal est à améliorer pour certaines ainsi que leur profil. Il faudra également contrôler la végétation afin d'éviter leur atterrissement. Pour les mares entièrement constituées, des aménagements nécessaires sont à prévoir pour les rendre plus fonctionnelles et plus accueillantes.

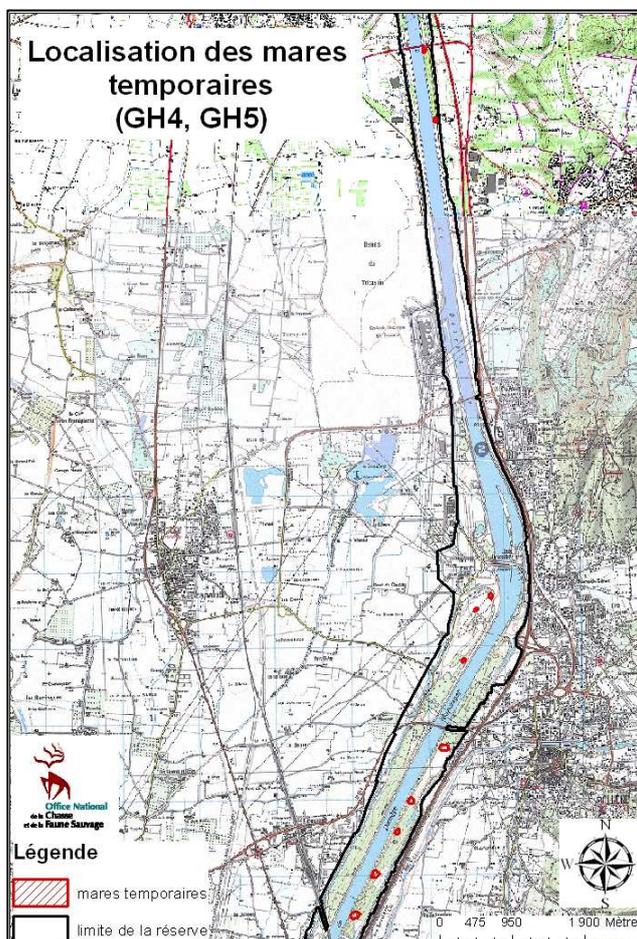
Correspondances avec :

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Etablir une analyse fonctionnelle de l'hydro système **SUI1**

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Les mares qui sont principalement concernées se situent en rive gauche du canal de dérivation entre les PK 20 et 22. Des mares sont également présentes au niveau du PK11 en rive gauche ainsi qu'en rive droite au niveau du site d'étude pour trois d'entre elles.



## Description de l'opération

Il faudra, dans un premier temps, définir quel type d'attribution (mares permanentes ou temporaires) est à préconiser pour chaque mare en fonction des caractéristiques climatiques (pluviométrie), de leur affleurement à la nappe phréatique et de leur connexion latérale avec le canal de proximité. Ainsi, en fonction de leur attribution, certaines nécessiteront seulement d'un remodelage tandis que d'autres nécessiteront des travaux plus importants.

Plusieurs méthodes seront alors envisagées :

- améliorer le profil des berges en pente douce pour une meilleure récupération des eaux et cela facilitera par ailleurs, la venue des batraciens, et évitera aux petits mammifères de s'y noyer. Une étude topographique préalable sera donc indispensable, en collaboration avec la CNR ;

- améliorer l'imperméabilité par l'installation d'un revêtement étanche sur le fond : bâche ; fonds rigides préformés ou par des matériaux naturels (argile, bentonite), puis une mise en eau par pompage ;

- améliorer l'arrivée le systèmes de connexion des eaux avec le canal.

On veillera à empêcher l'accès aux sangliers par des blocs de rochers disposés dans les mares.

Partenaires : ONCFS, CNR

## Financier et estimation financière

CNR : 5 000 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération			x		

### Contexte et objectifs de l'opération

La Mare Blondel est un réservoir de biodiversité qu'il faut absolument conserver. Située en zone Natura 2000, elle a cependant subi des dégradations. Une activité de pêche est pratiquée de façon occasionnelle (quelques mois dans l'année) par le Comité d'Entreprise d'EDF. Les dommages observés semblent être d'origine extérieure pour la plupart. Des mesures en conséquence doivent alors être adoptées.

Après avoir sensibilisé les usagers à l'importance de la conservation de cet espace protégé, des actions doivent être menées par des consignes sur l'entretien de la végétation liée à leur activité tout en respectant des périodes d'intervention attachée aux calendriers biologiques des espèces.

L'évolution naturelle de sa roselière tend vers le boisement. Pour éviter le boisement, une technique consiste à l'écorçage des arbres présents dans la roselière.

Les travaux de fauche aux alentours immédiats de la mare et de sa ripisylve devront absolument être réalisés hors de la période de reproduction de la faune et de la flore (printemps-été). Ceci est à planifier dans le tableau de bord de l'entretien de la végétation (GC1).

Correspondances avec :

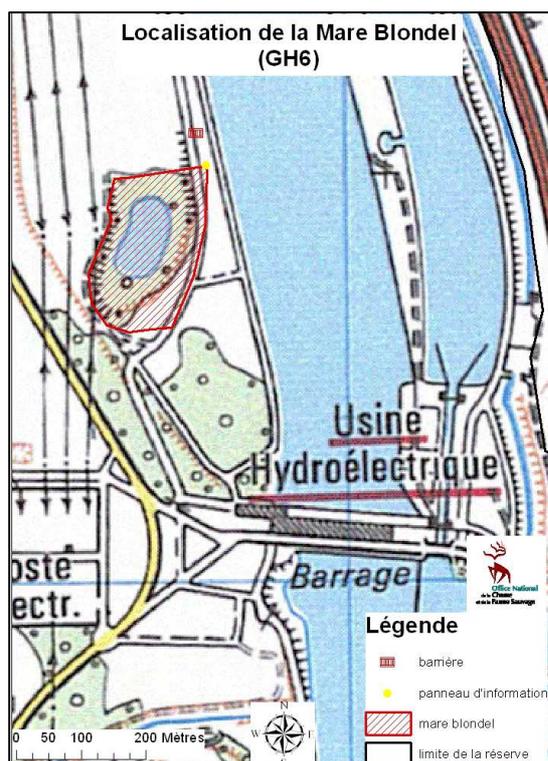
→ les opérations du plan de gestion :

- Augmentation de la collaboration CNR/ONCFS concernant les AOTDC **AD2**

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération



Mare Blondel, en rive droite du canal d'aménagé, au niveau du PK 17.

## Description de l'opération

- Limiter l'accès de la Mare Blondel aux usagers exclusivement (Pêcheurs, CNR, ONCFS) par le biais de barrières ;
- Installer des panneaux décrivant le site et sa fragilité (site Natura 2000, etc.) ;
- Déplacer le support à barbecue situé actuellement sur un couvert végétal pour des raisons de risque d'incendie ;
- Limitation stricte de l'entretien du milieu (fauche de la roselière et des carex, etc.) ;
- Ecorçage des arbres de la roselière : le but de cette technique consiste à faire périr les arbres en provoquant un dysfonctionnement dans leur alimentation en sève. Cette méthode permet de réduire les interventions mécaniques qui pourraient détériorer la magnifique roselière présente aux abords de la Mare Blondel. Cela permet aussi de réduire les rejets de ligneux qui sont fréquents lors de coupes mécaniques. En effet, des études menées sur la réserve naturelle du Ravin de Valbois (Doubs) ont montré que 80% des arbres écorcés ne rejettent plus. L'écorçage est une opération qui s'étale sur plusieurs années, le temps que les arbres dépérissent et doit être effectuée en hiver.

Partenaires : ONCFS, CNR, CMCAS AVIGNON

## Financeurs et estimation financière

CNR/ONCFS/CMCAS AVIGNON : 6 000 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

## Contexte et objectifs de l'opération

Afin de détecter toute anomalie de comportement des digues telles que la présence de fuites, de tâches d'humidité, d'effondrement ou de glissement de talus, la CNR entretient les parements aval de ses ouvrages. Une campagne d'éradication des arbres a débuté depuis 2010 sur les digues du canal d'amenée, elle a concerné prioritairement les sujets supérieurs à 40 cm de diamètre et va se poursuivre pour tous les autres arbres dans les 5 prochaines années.

Les secteurs intéressés couvrent les deux rives du PK 181.500 à l'usine de Bollène.

En ce qui concerne les secteurs situés au Nord du PK 181.500, l'éradication des arbres se fera de manière plus ponctuelle, lorsque des enjeux de sûreté hydraulique le nécessiteront.

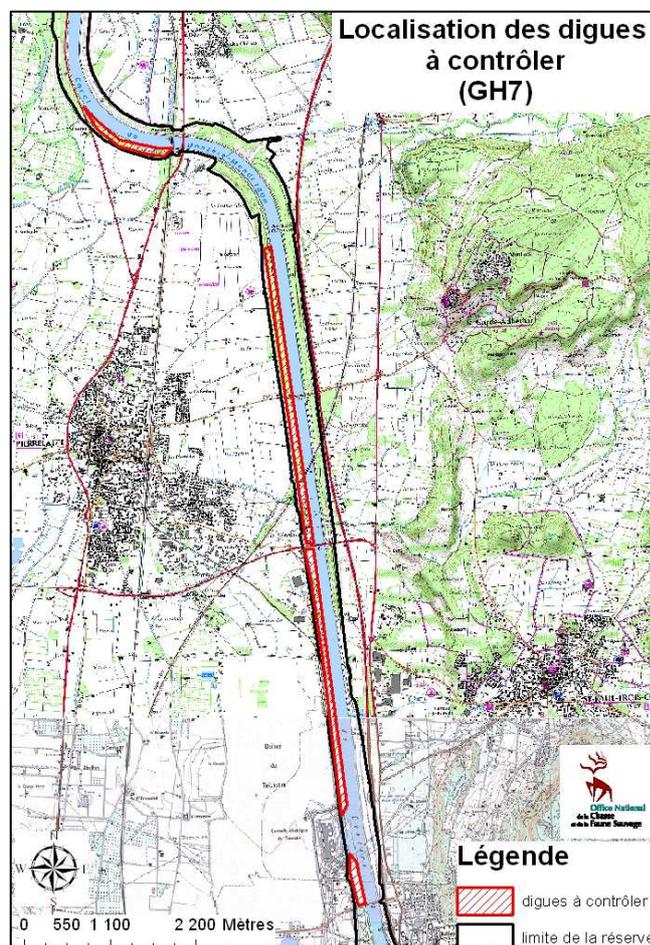
Dans l'obligation de respecter ces contraintes de sécurité, on veillera néanmoins à rétablir les corridors terrestres très importants par le biais du maintien et de l'amélioration d'une strate arbustive.

Correspondances avec :

→ les objectifs transversaux :

- Maintenir et rétablir la qualité des corridors aquatiques et terrestres (Trame Verte et Bleue), issus du Grenelle de l'environnement

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération



Secteurs à préciser avec la CNR, en rive droite du canal d'amenée.

### Description de l'opération

Maintien ou plantation d'arbustes pour maintenir les corridors terrestres.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

CNR

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	A définir, projet ponctuel				

### Contexte et objectifs de l'opération

Il s'agit de maintenir l'entretien des digues par le pâturage, qui permet d'éviter une trop forte colonisation des digues par les ligneux, les ronces...

Trois types de pâturage sont actuellement appliqués :

- pâturage bovin par des vaches Galloway, géré par la « SCEA Galloway » ;
- pâturage équin par des chevaux de race Konik-Polski, géré par l'ONCFS ;
- pâturage caprin par les chèvres de Rove, géré par l'entreprise « l'Arbre et la

Manière ». Ce dernier pâturage a été instauré également dans le but de limiter les zones de refuge à sangliers (GH13). L'étude sur l'impact de ce type de pâturage sera assurée par l'Université d'Avignon (RE5).

Ces pâturages impliquent, outre l'entretien sanitaire des animaux et celui des infrastructures qui y sont liées, la définition pour chacun d'un schéma de pâturage cohérent :

- calendrier de rotation sur les différents secteurs définis ;
- cartographie des zones pâturées ;
- adaptation de la charge pastorale aux sites définis afin d'éviter le surpâturage tout en

obtenant l'effet escompté sur la limitation des ligneux et des ronces.

Un rapport annuel, dans le cadre du bilan annuel d'activités devra mentionner les résultats et les aménagements nécessaires sur ces différents points.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

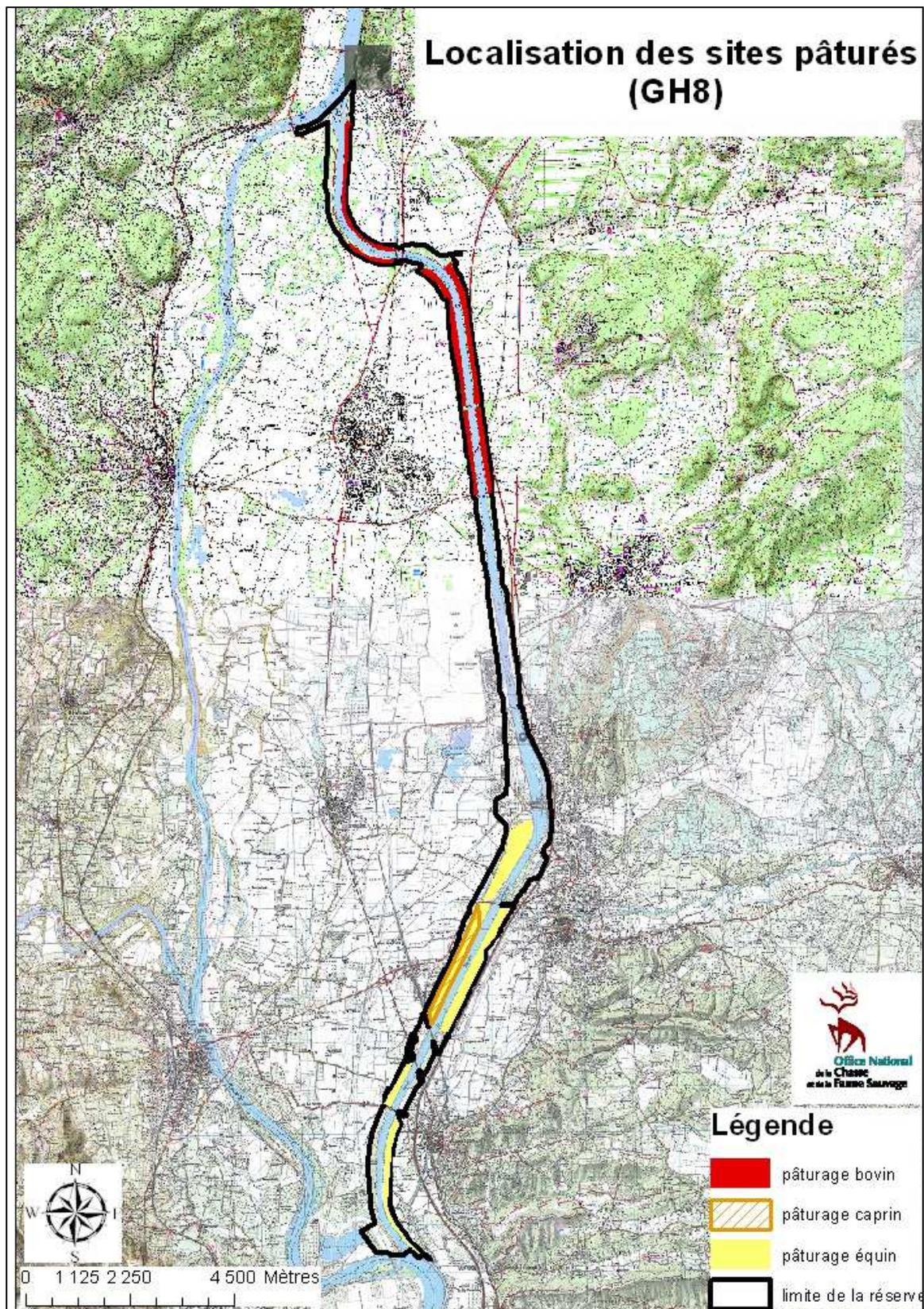
- Création et amélioration des plages pour l'accès à l'eau sur les berges des contre-canaux **GH11**
- Impacts du débroussaillage et de l'écopastoralisme sur les communautés végétales **RE5**
- Entretien des infrastructures liées au pâturage et suivi sanitaire équin **IO1**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Entretien des milieux ouverts en bordure du canal de Donzère-Mondragon **GHE4**

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »



Digues du canal de dérivation.

## Description de l'opération

Pâturage bovin, équin et caprin.

Partenaires : ONCFS, CNR, SCEA Galloway, l'Arbre et la Manière. Collaboration technique Expert botanique et Université d'Avignon.

## Financeurs

CNR/ONCFS

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

GH9

## Ouvrir mécaniquement le milieu dans certains secteurs

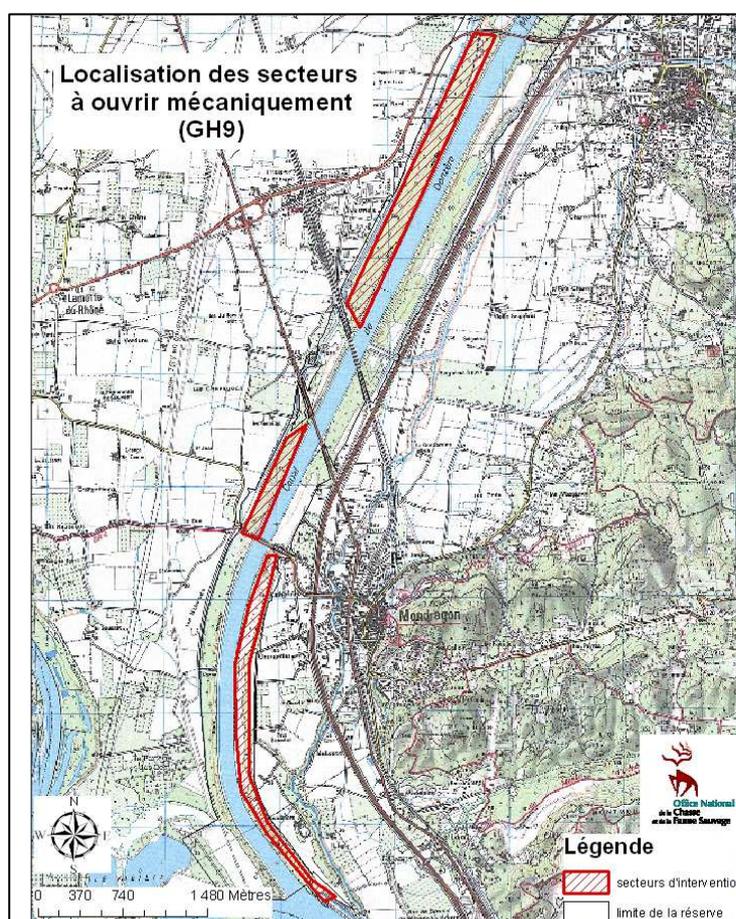
Priorité 2

### Contexte et objectifs de l'opération

Afin de maintenir une mosaïque de milieux ouverts et semi-fermés, et favoriser ainsi l'instauration d'un entretien des milieux par le pâturage, une ouverture mécanique complémentaire est à prévoir sur des zones les plus fermées.

Cette ouverture devra éliminer la ronce qui représente un recouvrement important et qui sert de refuge à sangliers (GH13).

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération



Les secteurs concernés se situent entre les PK 20 et 28.

### Description de l'opération

- Débroussaillage des ligneux (ronce essentiellement) en début d'automne.
- Communication des actions au comité de gestion et aux acteurs en charge de la régulation des sangliers.

Partenaires : ONCFS/CNR/FDC  
prestataires extérieurs

### Financier et estimation financière

ONCFS/CNR/FDC : 50 000 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

## Contexte et objectifs de l'opération

Le projet de création d'un deuxième parc photovoltaïque sur la réserve est prévu sur la commune de Donzère. Compte tenu du fait que ce projet se situe sur l'enceinte de la réserve et qu'il est donc susceptible d'affecter de façon notable la configuration paysagère du site, de sa biodiversité et de son environnement immédiat, l'ONCFS souhaite que des mesures compensatoires soient prises en considération afin de conserver un milieu attractif pour la faune.

Correspondances avec :

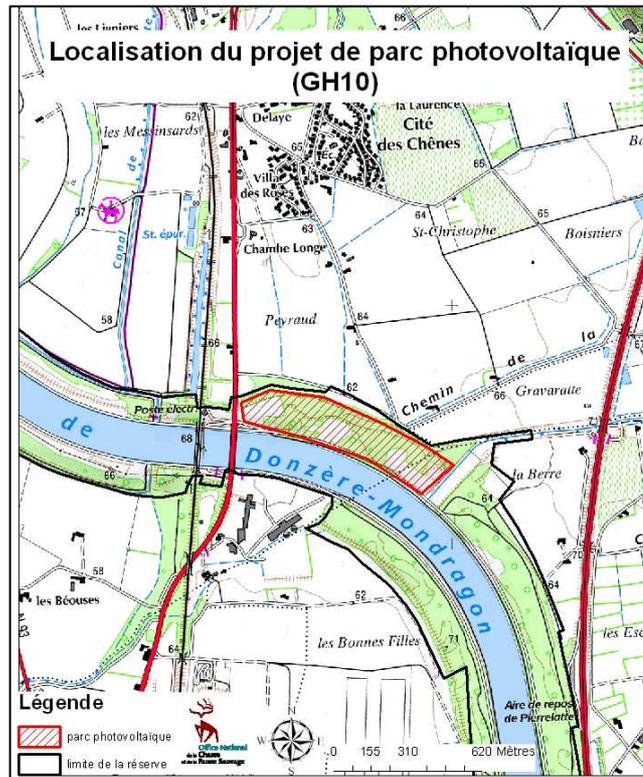
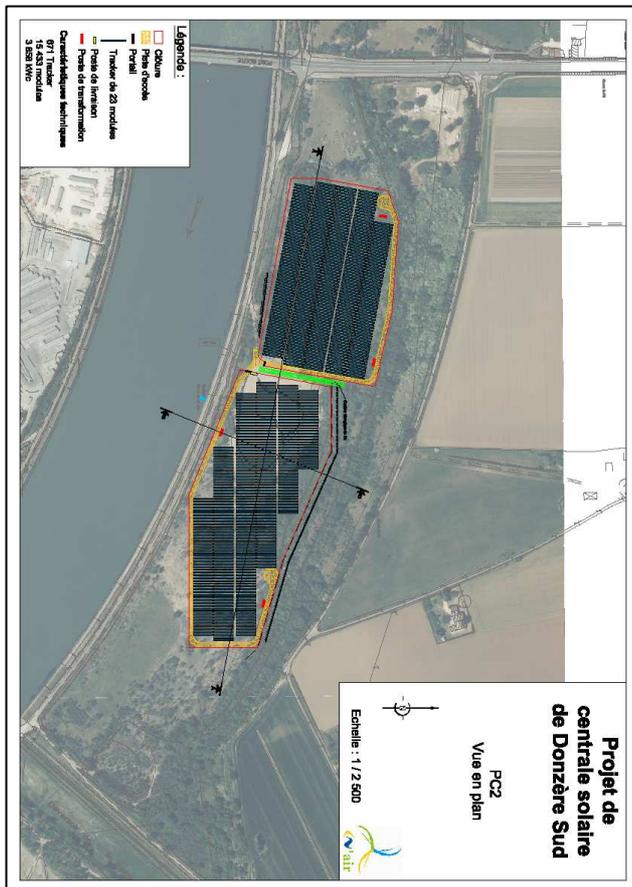
- le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :
- Entretenir les milieux ouverts en bordure du canal de Donzère-Mondragon GHE4

## Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| - Œdicnème criard  | - Petit Gravelot |
| - Guêpier d'Europe | - ...            |

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Le site potentiellement choisi se situe entre les PK 4 et 5, en rive gauche, au nord de la « Berre ».



## Description de l'opération

Les mesures d'accompagnement préconisées (Flore / Faune / Diversité biologique / Paysage / Cadre naturel) peuvent être les suivantes :

- préservation des espaces boisés aux alentours ;
- maintien et renforcement des corridors écologiques existants et aménagement d'un corridor végétal arbustif et arboré sur le chemin des berges et entre les deux enceintes avec des espèces validées par l'ONCFS qui pourront être de type arbustes à baies, plantes mellifères,..., la règle étant de bannir les espèces ornementales ;
- vérification de la nécessité de décompactage des terrains après travaux ;
- maintien d'un couvert herbacé après travaux sur la zone nord, le terrain après travaux ne devrait pas nécessiter de semis pour éviter l'écueil des invasives. La végétation herbacée en place devrait pouvoir se redévelopper rapidement. En ce qui concerne la zone sud, maintien des terrains existants ;
- dissimulation des clôtures par des plantations de végétaux le long de celles-ci : le choix des espèces se fera sur la base de l'intérêt écologique (arbustes à baies, etc.) et de la hauteur qui ne devra pas excéder 2 m avec un entretien à prévoir ;
- nécessité de prévoir des passages pour la petite faune en pieds de clôture : aménagement d'ouvertures alternées, avec des diamètres différents (de 0,30 m X 0,30 m environ) permettant le passage ponctuel de mammifères (blaireaux, fouines, belettes, lapins de garenne, renards...) ;
- laisser évoluer naturellement les boisements forestiers de proximité ;
- éviter les travaux impactant sur le milieu en dehors des périodes de reproduction des oiseaux ;
- absence d'éclairage de l'installation pour protéger les animaux d'un effet d'attraction par les sources lumineuses ;
- gestion des espaces enherbés (naturellement) par le pâturage (éviter la fauche mécanique dans la mesure du possible, et surtout en période de reproduction de l'avifaune) ;
- raccordement avec câbles enterrés (éviter les nouvelles lignes aériennes).

D'autres mesures compensatoires pourront être préconisées.

Partenaires : ONCFS, CNR

## Financier et estimation financière

CNR : 15 000 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération			x		

GH11	<b>Création et amélioration des plages pour accès à l'eau sur les berges des contre-canaux</b>	<b>Priorité 3</b>
------	--	-------------------

### Contexte et objectifs de l'opération

La création de plages pour l'accès à l'eau des troupeaux et de la faune sauvage est positive. Il faudra donc poursuivre la réalisation et la pérennisation des zones existantes, souvent créées par les troupeaux si cela est compatible avec la sécurité des pieds de digues.

Ces différents éléments seront donc pris en compte dans cette étude de faisabilité. On s'attardera davantage sur le troupeau équin qui ne possède actuellement aucune plage d'accès à l'eau.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Gestion pastorale des digues du canal **GH8**

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Berges des contre-canaux.

### Description de l'opération

Création de nouveaux points d'accès à l'eau. Les plages créées lors du plan de gestion précédent seront modifiées si nécessaire.

Partenaires : ONCFS en liaison étroite avec la CNR

### Financier

CNR

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	Projet ponctuel				

GH12

## Enquête auprès des usagers du canal (pêcheurs, piégeurs)

Priorité 2

### Contexte et objectifs de l'opération

L'inventaire de la faune aquatique n'ayant jamais été réalisé sur la réserve, la contribution des associations de pêcheurs pourra nous renseigner sur les espèces qui sont rencontrées lors des sessions de pêche organisées sur le site de la réserve. Ceci ne remplacera pas un inventaire exhaustif, mais permettra de dresser un état des lieux. Seules quelques informations sont disponibles lors de pêches électriques ponctuelles réalisées avant la réalisation de travaux (Cf. A2.3.4.).

Correspondances avec :

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Espèces concernées :

- Ichtyofaune

- Mammifères semi-aquatiques

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Canal de dérivation et contres-canaux

### Description de l'opération

- Demander, auprès des DDT (84 et 26), les comptes-rendus des piégeages réalisés sur le territoire de la réserve pour la partie mammifères.
- Entrer en contact avec les associations de pêcheurs.
- Données CNR ou Fédération de pêche du Vaucluse et de la Drôme

Partenaires : ONCFS, associations de pêcheurs et de piégeurs, DDT 84 et 26

### Financiers

ONCFS, CNR

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération			x		

**Contexte et objectifs de l'opération**

La réduction de l'effet réserve est devenue l'une des priorités des principaux organismes de gestion de la faune sauvage, afin de concilier localement les intérêts de l'agriculture, de la gestion de l'environnement, de la chasse et de la sécurité publique. En effet, les sangliers sélectionnent de façon plus intense les zones de réserve pour l'installation de leurs bauges en période de chasse. Ce phénomène est étudié par Tolon et Baubet (2010), qui décrivent un déplacement du domaine des bauges vers les réserves pendant la période de chasse. Cette étude souligne que la réduction d'effectifs dans la zone de réserve permet de diminuer les dégâts agricoles en périphérie immédiate. De plus, elle indique que les battues administratives avec tirs semblent être le meilleur moyen de réduire l'effet réserve à long terme.

L'étroitesse de la zone en réserve (territoire linéaire), oblige certaines espèces, notamment le sanglier et le chevreuil, à définir leur domaine vital en englobant les zones agricoles et le réseau routier périphériques.

Par endroit, les dégâts sur les parcelles cultivées et le risque de collisions sont relativement importants. Rappelons par ailleurs que la gestion de ces espèces doit se faire sur l'ensemble d'une unité de gestion ; dans ce cas de figure, l'unité de gestion doit englober la réserve mais aussi, les espaces de proximité tels que par exemple le Marais de Ile Vieille et ses alentours et la ripisylve du Rhône.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Favoriser des zones de non intervention (ripisylve, pelouse) **SE2**

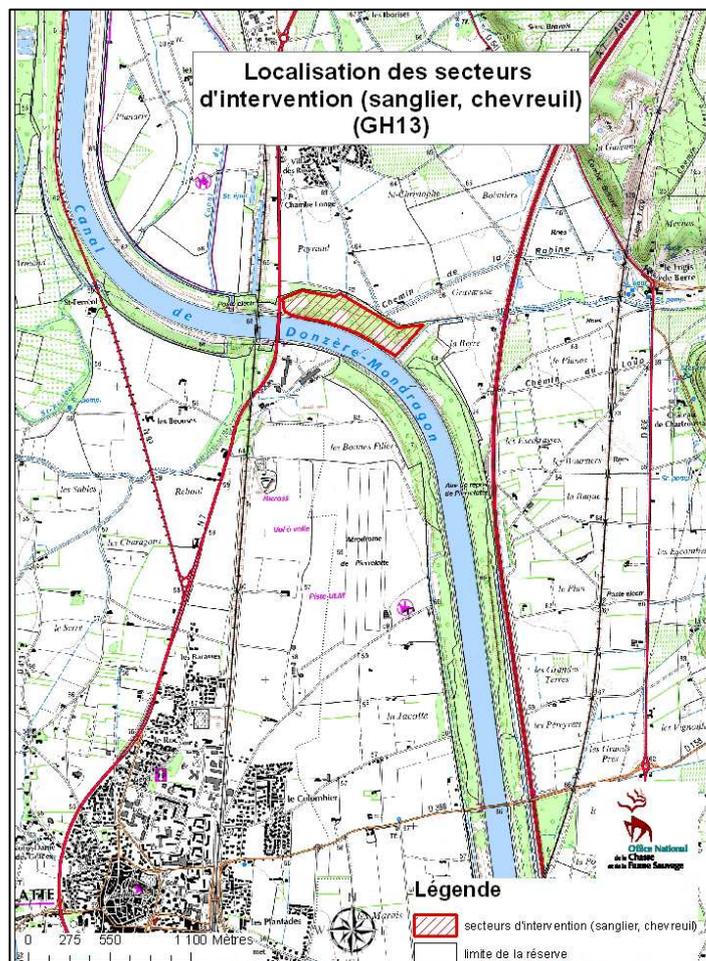
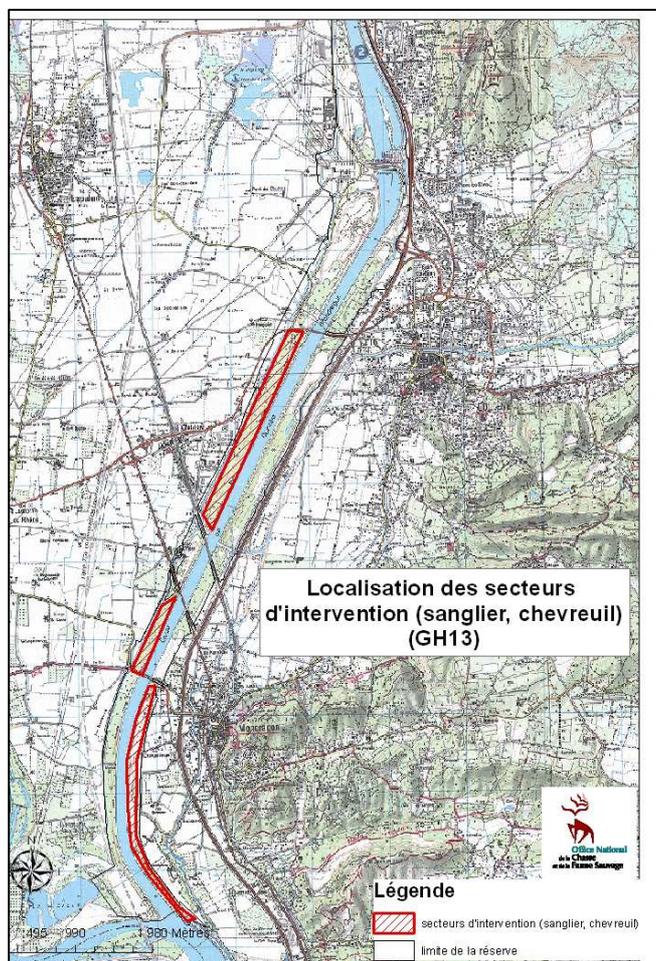
- Gestion pastorale des digues du canal **GH8**

→ le DOCOB « Marais de l'Ile Vieille et alentours » :

- Entretien des milieux ouverts en bordure du canal de Donzère-Mondragon **GHE4**

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Les secteurs d'intervention délimités sur les cartes ci-dessous (Vaucluse et Drôme), ont déjà fait l'objet d'interventions (débroussaillage, pâturage, battues administratives) lors du précédent plan de gestion et seront précisés en coordination avec le gestionnaire, le concessionnaire et les partenaires concernés.



## Description de l'opération

Afin de maintenir sur ce territoire une situation d'équilibre, le gestionnaire poursuivra, avec l'aide du concessionnaire et des partenaires, la maîtrise de ces populations par le biais d'un programme d'interventions sur des secteurs préalablement définis dont les principales actions sont les suivantes :

- réouverture de certaines zones à forte densité végétale (ronciers) par des opérations de débroussaillage mécanique, afin de diminuer les secteurs refuges pour le sanglier et favoriser l'efficacité de l'application des battues administratives ;
- la poursuite de cette réouverture par l'instauration d'un pâturage régulier ;
- la mise en œuvre de battues administratives à raison de deux par mois en période automnale et hivernale (septembre à février) ;
- la mise en place à titre expérimental de tirs individuels autorisés aux lieutenants de louveterie, appuyés dans leur action par les services départementaux de l'ONCFS ;

- la mise en œuvre de battues au printemps (réserve et hors réserve) afin de protéger les semis, si nécessaire ;
- une intervention (débroussaillage) sur les passages d'animaux entre la réserve et les cultures agricoles riveraines pour les rendre moins attractifs, voire inaccessibles ;
- l'identification des secteurs accidentogènes en vue de travaux d'aménagement en partenariat.

Partenaires : ONCFS, CNR, FDC 84 et 26, DDT 84 et 26, CG 84.

### Financeurs et estimation financière

ONCFS, CNR, FDC, CG : 50 000 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

L'inventaire des chiroptères présents sur la réserve a été réalisé lors du dernier plan de gestion. Des axes de conservation ont donc pu être proposés.

Parmi eux, il est préconisé de favoriser l'apparition et le maintien des gîtes arboricoles disponibles sur tous les massifs forestiers du site pour augmenter l'accueil des chauves-souris forestières en conservant les bois morts et sénescents présents dans les ripisylves. Au préalable, il est nécessaire de localiser les gîtes potentiels pour les chauves-souris.

Cette action est en accord dans la cadre du Plan National de Restauration des chiroptères en France métropolitaine.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Créer/aménager des gîtes pour les chiroptères **GH15**

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

- Application des Plans Nationaux d'Action en cours

### Espèces concernées :

- Murin de Natterer

- Murin de Daubenton

- Noctule de Leisler

- Etc.

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Ripisylves vieillissantes.

Ci-contre, la localisation des chiroptères observés lors de prospections réalisées en 2010 (Albalat et Drousie, 2010).

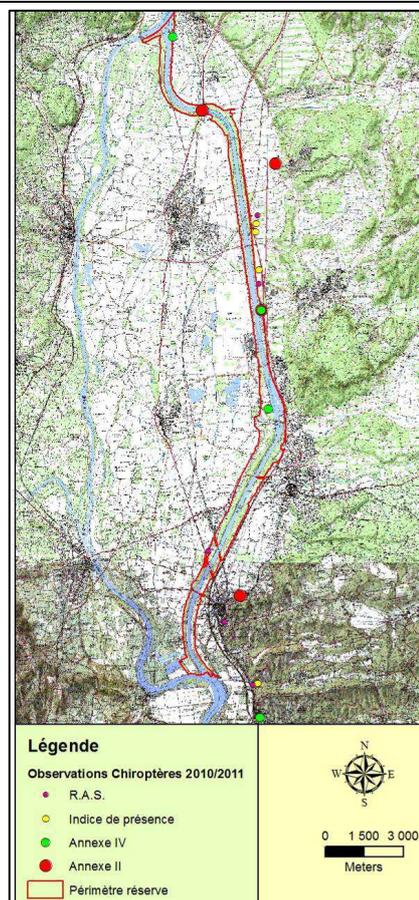
### Description de l'opération

Localiser la potentialité de gîtes arboricoles dans les ripisylves vieillissantes de la réserve et leur état d'accueil. Ces gîtes peuvent être :

- une écorce légèrement soulevée sous laquelle va se glisser la ou les chauves-souris ;

- une fissure dans cette écorce, pouvant aussi être suffisante pour servir d'abri ;

- des cavités, fréquemment utilisées comme gîtes par les chiroptères.



L'essence dans laquelle va apparaître le gîte potentiel n'est pas primordiale, mais les feuillus sont généralement préférés aux résineux car la structure de leur bois est plus favorable à l'apparition de gîtes.

Les chauves-souris semblent apprécier les cavités dont l'entrée est une fissure fine assez haute sur l'arbre (suite à une blessure, à la foudre...).

Partenaires : ONCFS, GCP

### Financier

ONCFS

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération			x		

**GH15**

## Créer / aménager des gîtes pour les chiroptères

**Priorité 2**

### Contexte et objectifs de l'opération

Suite aux prospections réalisées en 2010 par le Groupe Chiroptères de Provence, deux propositions de gestion ont été déclinées. Elles concernent la Nationale 7 au niveau du pont du canal de Donzère-Mondragon (Donzère) où des Grands et Petits Murins sont présents et un Mas abandonné au bord de l'Autoroute (Saint-Paul-Trois-Châteaux), où une colonie de Grands Rhinolophes est présente dans la partie la plus sombre du bâtiment. Pour cette dernière proposition, il s'agit d'un mas situé en dehors de l'enceinte de la réserve ; dans ce cas, le gestionnaire de la réserve ne pourra faire des propositions qu'après accord du propriétaire.

Cette action est en accord avec le Plan National de Restauration des Chiroptères en France Métropolitaine.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Etudier la potentialité de gîtes à chiroptères arboricoles sur la réserve **GH14**

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

- Application des Plans Nationaux d'Action en cours

### Espèces concernées :

- Noctule de Leisler

- Murin de Daubenton

- Grand Rhinolophe

- Etc.

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Pont de la N7 à Donzère, Mas abandonné à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

### Description de l'opération

Les aménagements proposés sont les suivants :

- Pont de la N7 : Il faut rajouter un caisson avec des chiroptières au-dessus de la trappe d'accès : La plaque du dessus doit être amovible pour pouvoir accéder au pont et les chiroptières doivent être le plus large possible sur 7 cm de haut. Plus grand que 7 cm de haut, les pigeons peuvent passer. Faire l'aménagement sur 1 tube et observer le comportement des Grands murins avant d'aménager le second tube.

- Maison abandonnée au bord de l'autoroute : des aménagements simples pourraient rendre ce bâtiment très favorable aux chauves-souris. En effet, il est préconisé la pose de volets sur les fenêtres du dernier étage pour limiter les courants d'air dans les combles et les rendre assez sombres pour accueillir les espèces de Chiroptères telles que le Grand rhinolophe déjà observé en gîte dans ce bâtiment (espèce Annexe II de la Directive Habitat).

Partenaires : ONCFS, CNR, GCP, CG 84, SNCF, propriétaires.

### Financeurs

CNR, partenaires, propriétaire des ouvrages (maison)

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération			x		

### Contexte et objectifs de l'opération

La héronnière située sur le musoir en amont de l'usine hydroélectrique de Blondel est en dégradation continue depuis quelques années. Il serait notamment souhaitable de continuer de limiter le dérangement humain sur cette partie du site, de mettre en place un plan de restauration arboricole et de n'effectuer l'entretien de la végétation qu'en dehors de la période de présence des hérons pour leur reproduction (entre janvier et août) et de conserver les arbres morts présents sur le site.

Sur les autres sites (rive droite), dont la colonisation par les hérons a commencé, il faudra surtout être vigilant à ce qu'aucune dégradation n'ait lieu, le boisement étant dans un état satisfaisant.

Ces éléments sont intégrés au tableau de bord et débattus avec la CNR, pour trouver le meilleur compromis avec les enjeux de production et de sécurité.

Correspondances avec :

→ le DOCOB « Marais de l'île Vieille et alentours » :

- Conserver et restaurer des forêts alluviales **GHE1**

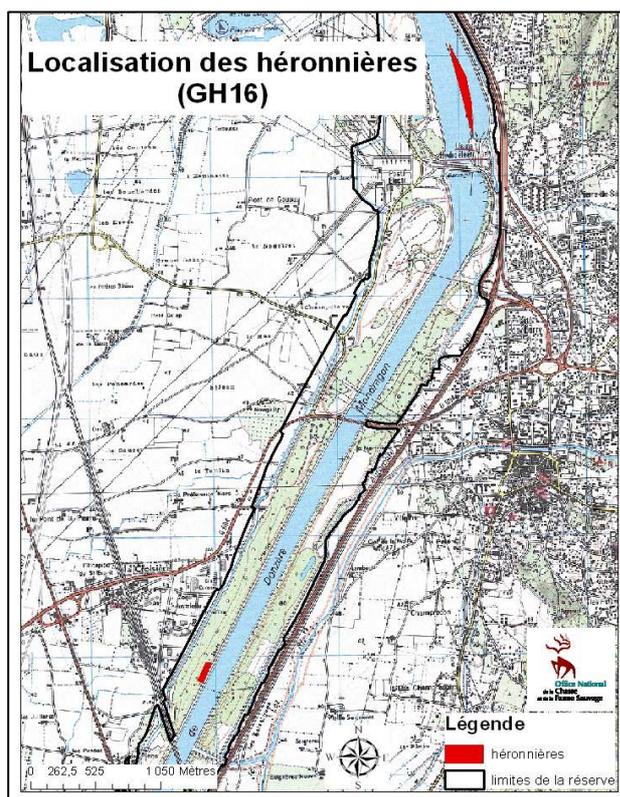
→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Espèce concernée :

- Héron Cendré

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération



Héronnière du musoir en amont de l'usine hydroélectrique « Blondel) et en rive droite au niveau de la Croisière (PK22).

## Description de l'opération

- Suivi des populations de hérons : recensement de l'occupation des nids (comptage et cartographie) à date fixe, d'année en année.
- Pas de dérangement entre janvier et août.
- Plan de restauration arborée.

Partenaires : ONCFS, CNR

## Financier et estimation financière

CNR : 5 000 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

GH17	<b>Participer à la collecte des données à grande échelle pour la lutte contre les espèces envahissantes</b>	Priorité 2
------	---	------------

### Contexte et objectifs de l'opération

La présence de plantes exotiques sur la réserve reste encore limitée. Néanmoins, la situation géographique de la réserve, à la confluence des aires de répartition des plantes médio-européennes (au Nord) et Méditerranéennes (au Sud), présente le risque de voir proliférer les plantes envahissantes. C'est pourquoi il serait judicieux de collecter et échanger les données existantes de lutte contre les espèces invasives à l'échelle de la Vallée du Rhône.

Correspondances avec :

- les opérations du plan de gestion :
- Contribuer à la lutte contre les espèces végétales envahissantes **SE15**
- le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :
- Définir et appliquer des méthodes de limitation des espèces végétales invasives **GHE3**
- les objectifs transversaux :
- Intégration au Réseau Régional des Espaces Naturels de PACA

### Espèces concernées :

- |             |           |
|-------------|-----------|
| - Jussie    | - Amorpha |
| - Ambroisie | - Etc.    |

### Description de l'opération

Mise en réseau avec l'Agence de l'Eau, l'ONEMA, partenaires du Plan Rhône.  
Echanger des méthodes, expériences de traitement des espèces végétales envahissantes en vallée du Rhône lors de journées d'échanges techniques, par exemple.

Partenaires : ONCFS, CNR, AERMC, ONEMA, partenaires du Plan Rhône.

### Financier

CNR

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>

# Fiches opérations



## D3 –

## Opérations concernant la gestion concertée (GC)

Réunion Comité de gestion (© B. Romanini/ONCFS)



GC1

## Tableau de bord sur l'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité

Priorité 1

### Contexte et objectifs de l'opération

Dans le cadre de l'entretien de la végétation pour garantir les contraintes sécuritaires, la mise en place d'un tableau de bord sur la localisation et la coordination des actions entre la CNR et l'ONCFS sera maintenue. Le principe est celui de planifier sous la forme d'un programme annuel détaillé des travaux, courants ou ponctuels, et de coordonner ces actions avec les enjeux de conservation de la biodiversité. Les informations seront échangées entre les deux structures, et une réunion en début de chaque année sera organisée avec le responsable de l'entretien de la végétation de la CNR pour éventuellement aménager certaines opérations dans le temps et dans l'espace.

Une réunion pourra également avoir lieu pour chaque opération ponctuelle non programmée.

Les thématiques qui pourront être abordées dans le tableau de bord seront par exemple : le fauchage des pentes des digues et des berges, le faucardage et les modes opératoires et les dates de réalisation.

La pression anthropique étant importante sur l'ensemble du site, cette opération aura pour but de limiter les impacts sur la biodiversité tout en garantissant un respect des consignes de sécurité publique imposées à la CNR.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux **GH3**

→ le DOCOB « Marais de l'île Vieille et alentours » :

- Favoriser la prise en compte des espèces dans les projets, plans et programmes concernant le site et le suivi des études d'évaluation **DEV1**

→ les objectifs transversaux :

- Maintenir et rétablir dès que possible la qualité des corridors aquatiques et terrestres (Trame Verte et Bleue), issus du Grenelle de l'Environnement

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Espèces concernées :

- Espèces végétales

- Espèces animales se reproduisant grâce à la présence de végétation

- Espèces animales utilisant la végétation comme corridor

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Toute la réserve.

### Description de l'opération

Continuer la gestion concertée pour l'entretien de la végétation et réaliser une réunion annuelle de concertation pour le tableau de bord.

Situer sur cartographie les sites sensibles en terme de conservation de la biodiversité afin de prioriser les actions d'entretien de la végétation.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

CNR

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

## Contexte et objectifs de l'opération

Afin de permettre une continuité des corridors écologiques au-delà des limites administratives de la réserve et ainsi appliquer le Grenelle de l'Environnement, le gestionnaire de la réserve peut apporter sa contribution à la mise en place de documents d'urbanisme sur les communes voisines. En effet, la prise en compte des corridors dans les documents d'urbanisme doit être complémentaire aux travaux de restauration des corridors effectués sur la réserve afin d'avoir une meilleure efficacité de ces trames.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Etudier les corridors **SE1**

→ les objectifs transversaux :

- Maintenir et rétablir dès que possible la qualité des corridors aquatiques et terrestres (Trame Verte et Bleue), issus du Grenelle de l'Environnement

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Toute la réserve.

## Description de l'opération

Participer aux réunions de concertation communales abordant les documents d'urbanisme et autres projets d'occupation du sol.

Partenaires : ONCFS, collectivités locales

## Financier

-

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		x	x	x	x

GC3

## Etendre la gestion effectuée sur la réserve à d'autres territoires

Priorité 2

### Contexte et objectifs de l'opération

Le but de cette opération est de valoriser la gestion qui est réalisée sur cette réserve en l'exportant à d'autres territoires gérés par la CNR. Cette volonté d'étendre la gestion effectuée sur ce site émane de l'accord-cadre signé entre la CNR et l'ONCFS en 2012 (*annexe 4*).

Pour cela, il faut pouvoir valider ou non chaque opération avant de la dupliquer sur d'autres sites en évaluant son degré de réussite.

Correspondances avec :

→ les objectifs transversaux :

- Intégration au Réseau Régional des Espaces Naturels de PACA
- Plan de Gestion Environnemental du Domaine

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

L'ensemble du site.

### Description de l'opération

- Evaluer et valider les opérations considérées comme concluantes sous la forme de synthèses ;
- Exporter ces opérations pour d'autres sites gérés par la CNR.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

-

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		x	x	x	x

GC4

## Appui technique à l'application des opérations définies par le DocOb du site Natural 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours »

Priorité 1

### Contexte et objectifs de l'opération

La partie vaclusienne de la réserve est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours ». Des mesures de gestion ont été préconisées dans le DocOb en concertation étroite avec le gestionnaire de la réserve.

Il s'agit d'établir une concertation permanente avec l'animateur de ce DocOb dans l'application des opérations qui sont directement concernées par la réserve.

Correspondances avec :

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant les espèces des Directives « Oiseaux et habitats »

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

La partie vaclusienne de la réserve.

### Description de l'opération

Participer aux réunions de concertation sur l'animation technique du DocOb « Marais de l'Île Vieille et alentours » et appui technique sur l'application des opérations communes.

Partenaires : ONCFS, ONF (Animateur technique DocOb)

### Financier

-

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

# Fiches opérations



## D4 – Opérations concernant le suivi administratif (AD)

AD1

## Renouvellement de la convention de gestion ONCFS / CNR

Priorité 3

### Contexte et objectifs de l'opération

Dans le cadre d'une évolution du statut de la réserve vers une RNCFS, du site classé en Natura 2000 et du projet d'APPB de la partie vaclusienne, il sera nécessaire d'adapter et de renouveler l'actuelle convention de gestion entre l'ONCFS et la CNR.

### Description de l'opération

La convention de gestion doit être modifiée suite au projet de changement de statut de la réserve en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) et au classement d'une partie de la réserve en sites Natura 2000 ZPS « Directives oiseaux et Habitats ». En outre, elle devra être en conformité avec la convention cadre ONCFS/CNR.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

-

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		x			

### Contexte et objectifs de l'opération

La CNR délivre pour certaines parcelles des autorisations et des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (AOTDC), permettant à des particuliers, entreprises ou collectivités d'exercer diverses activités de loisirs, agricoles (cultures, ruches, etc.) ou industrielles (EDF, entreprises de matériaux, etc.). Régulièrement, de nouvelles autorisations diverses et AOTDC sont attribuées par la CNR. Une concertation avec l'ONCFS sera intéressante pour avoir le point de vue du gestionnaire du site.

Par ailleurs, certaines de ces AOTDC ont une influence directe ou indirecte sur les milieux naturels, la faune et la flore de la réserve. La CNR informera donc l'ONCFS de la modification des autorisations diverses et des AOTDC en cours, ou de toute implantation nouvelle d'activités sur le territoire qui devront être compatibles avec le statut de la réserve et de la gestion conduite.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Maintien des habitats en accord avec les usagers de la Mare Blondel **GH6**

→ les objectifs transversaux :

- Améliorer la qualité d'accueil des espèces à enjeu patrimonial pour le site, incluant des espèces des Directives « Oiseaux » et « Habitats »

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

AOTDC existantes sur le site (voir [annexe 5](#)).

### Description de l'opération

Concertation entre les deux partenaires pour la mise en place de nouveaux AOTDC et le suivi des AOTDC ayant une implication écologique.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

-

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	Permanent				

**AD3****Recruter du personnel occasionnel****Priorité 3****Contexte et objectifs de l'opération**

Le recrutement de personnel occasionnel en plus des stagiaires permettrait d'améliorer certains aspects de la gestion : aide à l'analyse de données et à la rédaction de synthèses, renforcement de la présence sur le site et développement de certains suivis,...

**Description de l'opération**

Recruter du personnel occasionnel équivalent temps partiel pour améliorer certains aspects de la gestion.

Partenaires : ONCFS

**Financier et estimation financière**

ONCFS : 8 000 €

**Calendrier prévisionnel**

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	A définir, en fonction des besoins				

AD4

## Suivi administratif

Priorité 1

### Contexte et objectifs de l'opération

Cette opération concerne tout ce qui relève de la gestion administrative courante de la réserve, et notamment :

- suivi du personnel ;
- suivi de la comptabilité ;
- relation avec les partenaires ;
- courrier, réunions.

Et d'une manière générale, la gestion courante liée au bon fonctionnement d'un espace protégé.

Correspondances avec :

→ les objectifs transversaux :

- Intégration au Réseau Régional des Espaces Naturels de PACA

### Description de l'opération

Partenaire : ONCFS

### Financier

ONCFS

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

Bilan d'activités et contrat de réserve sont deux outils qui permettent de suivre l'exécution du plan de gestion.

Le bilan d'activités fait également le point des nouvelles connaissances acquises dans l'année, sur la base des suivis et de nouveaux inventaires menés. Cela peut notamment permettre de modifier certaines opérations du plan ou d'en intégrer de nouvelles.

### Description de l'opération

Rédaction de rapports d'activités annuels et autres documents de suivi de l'exécution du plan de gestion.

Partenaire : ONCFS

### Financier

ONCFS

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

**Contexte et objectifs de l'opération**

Pour certaines opérations de suivi écologique ou de gestion des habitats, une localisation précise peut s'avérer nécessaire et utile. Cette cartographie peut se faire sous SIG. Cette action est assez longue à réaliser, c'est pourquoi elle représente une opération à part entière dans ce nouveau plan de gestion.

**Description de l'opération**

Associer du SIG pour chaque opération nécessitant une localisation précise du site ou la création d'une base de données associées.

Partenaire : ONCFS

**Financier**

ONCFS

**Calendrier prévisionnel**

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

# Fiches opérations



## D5 –

## Opérations concernant la recherche (RE)

Gestion du camp de baguage (© D Roux ONCFS)



RE1

## Utiliser la réserve comme territoire expérimental

Priorité 1

### Contexte et objectifs de l'opération

La réserve de Donzère-Mondragon est un site privilégié de recherche scientifique en raison de son importante valeur écologique. C'est également un site intéressant pour la formation et les études (universitaires notamment, RE5).

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Etude des grands turdidés **RE2**
- Etude des colombidés **RE3**
- Etude de la caille des blés **RE4**
- Impact du débroussaillage et de l'écopastoralisme sur les communautés végétales **RE5**

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Toute la réserve, plus sites sur le domaine concédé hors réserve pour des études comparatives.

### Description de l'opération

Il conviendra d'intégrer la réserve aux différents réseaux existants (Natura 2000, etc.), et de l'utiliser comme support de recherche chaque fois que cela sera jugé pertinent.

Partenaires : ONCFS, CNR et partenaires scientifiques.

### Financier

-

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

Le CNERA « Avifaune Migratrice », en collaboration avec le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), a mis en place un programme d'études sur les espèces chassables de grands turdidés sur la réserve, depuis 1991.

Les différentes méthodes utilisées sont (ONCFS, 2004) :

- la capture des turdidés au moyen de filets japonais sur des stations de baguage fixes ;
- le baguage et le recueil de données biométriques ;
- l'analyse des reprises de bagues à l'aide de logiciels appropriés (MARK).

Les informations récoltées permettent de travailler sur différents axes d'études :

- Etude des migrations :
  - origine des oiseaux transitant ou hivernant en France ;
  - fidélité des oiseaux sur les lieux de passage et leur site d'hivernage au cours d'une saison et d'une saison à l'autre ;
  - durée des stationnements.
- Etude de la structure des populations :
  - étude de l'âge ratio et mise en relation avec la réussite de la reproduction.
- Etude de la dynamique des populations hivernantes :
  - estimation des taux de survie à partir des taux de contrôle et de reprise.

La carte page suivante précise la localisation du camp et des filets de baguage.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Utiliser la réserve comme territoire expérimental **RE1**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

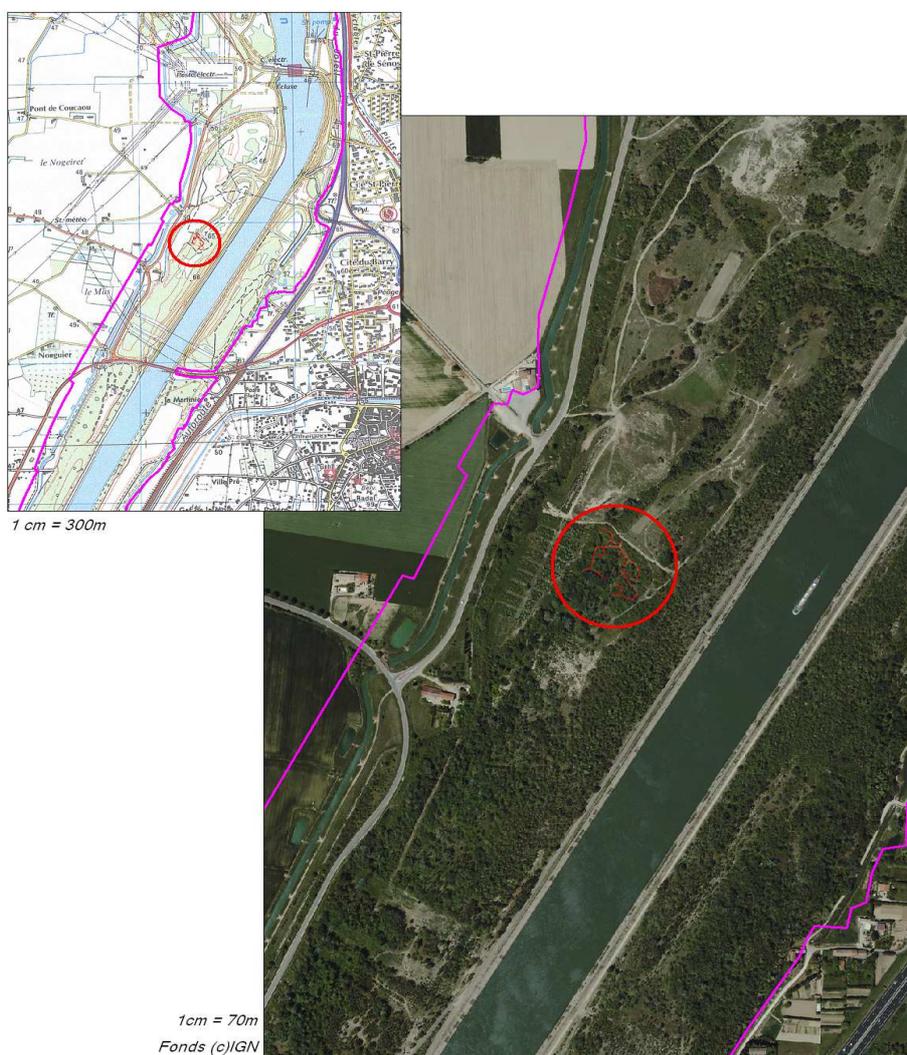
- Suivi de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces **SUI3**

### Espèces concernées :

- Merle Noir	- Grive Mauvis
- Grive Musicienne	- Grive Litorne

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

### Localisation du camp et des filets de bagueage des turdidés



## Description de l'opération

Opérations de capture et baguage.

Partenaires : ONCFS, MNHN (CRBPO)

## Financier et estimation financière

ONCFS : 500 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

L'ONCFS mène un programme national sur les populations de colombidés nicheurs. La réserve, en tant que territoire de recherches, s'intégrera dans ce programme.

Les modalités précises restent à définir (choix des espèces,...), mais les paramètres suivants seront étudiés (ONCFS, 2004) :

- succès reproducteur ;
- paramètres de survie d'après les bases de données de baguage ;
- dispersion post-juvénile et d'un éventuel phénomène de migration.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Utiliser la réserve comme territoire expérimental **RE1**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Suivi de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces **SUI3**

### Espèces concernées :

- Tourterelle des bois

- Tourterelle turque

- Pigeon ramier

- Pigeon colombine (en migration)

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Toute la réserve.

### Description de l'opération

Opérations de capture et baguage.

Partenaire : ONCFS

### Financier et estimation financière

ONCFS : 500 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

La Caille des blés (*Coturnix coturnix*) est une espèce migratrice présente en France d'avril à septembre. Afin d'enrichir la base de données nationales sur le baguage de cette espèce gérée par le réseau oiseaux de passage ONCFS/FNC/FDC, des opérations de capture et baguage en période de migration post-nuptiale seront mise en place à titre expérimental. Si cette opération s'avère concluante, ces données seront intégrées dans le programme d'études international sur la métapopulation occidentale de cette espèce mené en collaboration avec l'Université de Barcelone (UB).

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Utiliser la réserve comme territoire expérimental RE1

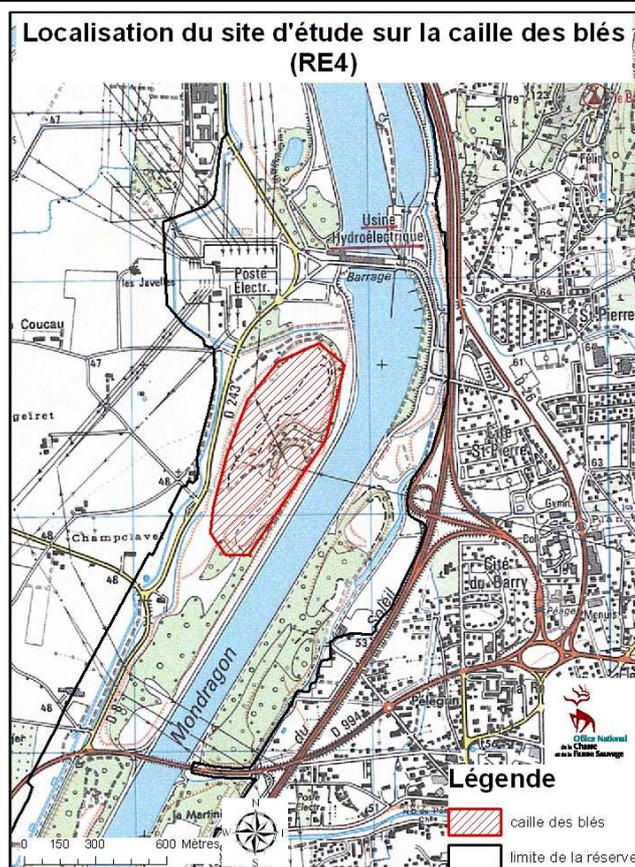
### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Carte localisant la zone potentiellement retenue pour le test de cette opération, entre les PK 18 et 20, en rive droite du canal de fuite, en aval de l'usine hydroélectrique « André Blondel ».

### Description de l'opération

Capture et baguage d'oiseaux (ONCFS, 2004) : Il s'agit de connaître la survie et étudier la dispersion des cailles en migration post-nuptiale. Ces opérations seront réalisées en août et seront poursuivies jusqu'à mi-septembre voire octobre. La capture se fera à l'aide de filets verticaux dits « japonais » de 12 m x 2.50 m environ posés verticalement utilisant la repasse de la femelle. Les opérations suivantes seront effectuées sur chaque oiseau capturé : baguage « Muséum Paris » et relevés biométriques (poids, âge, longueur de l'aile pliée, du tarse, coloration de la gorge...).

Partenaires : ONCFS, FNC, FDC 84 et 26, UB



### Financier et estimation financière

ONCFS : 500 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

RE5	<h2 style="color: #008080;">Impacts du débroussaillage et de l'éco pastoralisme sur les communautés végétales</h2>	Priorité 1
-----	--	------------

### Contexte et objectifs de l'opération

Afin de maximiser le potentiel d'accueil biologique de ce site avec notamment la création et l'entretien d'espaces comprenant des communautés végétales herbacées, un pâturage ovin, bovin, équin et caprin (2013) a été mis en place depuis plusieurs années sur certains secteurs de la réserve, complété par des opérations de débroussaillage d'espèces colonisatrices (*Rubus* sp.). L'ONCFS en partenariat avec la CNR, souhaite ici faire appel aux compétences et aux savoir-faire de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) pour l'évaluation des impacts de ces opérations sur l'environnement (sol, flore, faune). Les membres avignonnais de l'Unité Mixte de Recherches IRD CNRS Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) ont en effet pour objectifs de suivre les impacts d'opérations de restauration et/ou de gestion écologique. Ils se sont particulièrement spécialisés dans la restauration écologique d'écosystèmes terrestres à dominante herbacée (prairies, pelouses, steppes) en région à climat méditerranéen.

Cette étude consistera donc en la mise en place d'une évaluation de l'impact de ces actions sur la richesse, diversité et patrimonialité des communautés végétales qui s'établissent en fonction des différents traitements de restauration (débroussaillage et pâturage caprin) ou du pâturage équin seulement. Les bases d'une méthodologie de suivi à long terme devront également être mises en place afin que les gestionnaires puissent mieux piloter dans l'avenir la conduite des troupeaux en lieu avec les objectifs de conservation de la diversité des communautés végétales herbacées. Enfin, par rapport au fort degré de naturalité que présentent certaines formations végétales spontanées, une réflexion sera proposée sur les critères à mettre en place pour mesurer celle-ci et les éventuels équilibres à trouver entre non-intervention et gestion conservatoire active.

Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs de la réserve décrits dans la convention de gestion ONCFS/CNR, à savoir la réalisation d'un modèle de gestion globale des différents écosystèmes, notamment par la mise en œuvre d'opérations expérimentales d'aménagement de l'espace prenant en compte l'existence des migrants terrestres et les résultats des études menées sur ces espèces. Enfin, cette étude intègre pleinement les grandes orientations du partenariat suite à l'accord cadre de partenariat entre l'ONCFS et la CNR, notamment sur les échanges d'expériences et l'expérimentation de nouvelles pratiques et le développement d'actions communes à l'échelle locale.

Correspondances avec :

- les opérations du plan de gestion :
- Suivi des populations de Lapin de garenne **SE8**
- Utiliser la réserve comme territoire expérimental **RE1**
- le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :
- Suivi de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces **SUI3**
- Entretenir les milieux ouverts en bordure du canal de Donzère-Mondragon **GHE4**



Les traitements sont répétés sur cinq zones pour avoir un suivi scientifique correct et des données statistiquement exploitables. Chaque traitement est identifié à l'aide d'un piquet en bois disposé aléatoirement sur le site d'étude.

Le suivi consistera à réaliser des relevés botaniques par la méthode des quadrats (5m x 5m).

Il faudra veiller, avec le berger, à respecter le suivi en cours et à ne pas laisser les animaux venir dans les zones définies comme non pâturées pour l'étude scientifique.

Un état initial de la végétation a été effectué dès 2013.

- **Pâturage équin :**

L'opération consistera à mettre en place un protocole de suivi à long terme du pâturage équin par le biais d'indicateurs, pour le pilotage du pâturage dans cette zone. Cela permettra au gestionnaire de connaître le moment opportun pour remettre les juments sur le terrain afin de conserver cette biodiversité typique des milieux ouverts.

Le suivi consistera à inventorier les espèces végétales présentes par la méthode des quadrats ainsi que de diagnostiquer la structuration des habitats sur le site.

- Etude de l'avifaune :

Suivi par la méthode des plans quadrillés (cartographie des territoires) des espèces présentes sur les sites d'études, en vue d'estimer la richesse spécifique pré et post pâturage et ainsi déterminer l'impact du pâturage sur les oiseaux. Cette méthode s'avère bien appropriée pour étudier la distribution et / ou l'habitat d'une ou plusieurs espèces.

- Etude des mammifères :

Un suivi des populations de Lapin de garenne (SE8) est préconisé ; celui-ci permettra d'évaluer l'impact des aménagements sur la présence ou l'absence de l'espèce et l'évolution de la population sur le site. Des travaux d'études engagés sur la structure du paysage démontrent que celle-ci influe sur la présence ou l'absence de Lapin de garenne (Narce, 2013). Il a été démontré qu'un milieu est particulièrement favorable pour l'animal si des patches arbustifs sont répartis de façon homogène.

- Zone de référence (réserve ou hors réserve) :

Un suivi sera également réalisé sur une zone de référence dans laquelle seul l'entretien mécanique sera réalisé pour mesurer l'intérêt de propager les pratiques utilisées sur la réserve à d'autres parties du domaine concédé qui est actuellement entretenu exclusivement par des moyens mécaniques.

Partenaires : ONCFS, CNR, UAPV, IMBE

## Financiers et estimation financière

ONCFS, CNR, Collectivités territoriales : 40 000 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	

RE6

## Edition et publication sur les activités de recherche

Priorité 2

### Contexte et objectifs de l'opération

Les travaux de recherche scientifique menés sur la réserve feront l'objet de publications, par la rédaction d'articles (dans la revue de l'ONCFS ou des revues scientifiques), par l'édition d'ouvrages tout public ou encore par le biais de rapports d'activités. Des rapports sont par ailleurs rédigés après chaque stage.

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Les sites concernés par les actions de recherche menées sur la réserve.

### Description de l'opération

Publier de façon régulière les résultats des études scientifiques et des grandes opérations menées sur la réserve.

Partenaires : ONCFS et partenaires scientifiques

### Financier

ONCFS

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

RE7

## Retranscrire les inventaires et études sous SIG

Priorité 2

### Contexte et objectifs de l'opération

La cartographie sous Système d'Informations Géographique (SIG) permet une représentation des données plus précise ainsi qu'une analyse facilitée de celles-ci.

C'est pourquoi, chaque action de gestion effectuée sur le terrain, suivi écologique ou gestion des habitats ou des espèces, doit être localisée géographiquement et intégrée au SIG de la réserve. Cette opération concerne aussi bien les actions de ce plan de gestion que celles effectuées précédemment et non retranscrites sous forme cartographique.

Chaque fois que cela est pertinent, des données quantitatives doivent être associées aux éléments cartographiques : surfaces traitées, nombre de couples nicheurs ou de juvéniles recensés, nombre de pieds fleuris, etc.

C'est l'analyse critique de ces éléments qui permet, au terme d'une action, ou du plan de gestion, d'évaluer l'efficacité des opérations menées et de suivre l'évolution de très nombreux paramètres.

Ces données devront être retranscrites sur le site SILENE pour la faune uniquement, car celles concernant la flore y figurent déjà.

### Description de l'opération

Cartographier les résultats d'inventaires et études sous SIG et sur le site SILENE.

Partenaires : ONCFS, et intervenants extérieurs lors de la réalisation d'inventaires.

### Financier

ONCFS

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

# Fiches opérations



## D6 - Opérations concernant la maintenance des infrastructures et des outils (IO)

Panneau d'information et barrière sur les principaux accès (© D. Roux/ONCFS)



IO1

## Entretien des infrastructures liées au pâturage et suivi sanitaire équin

Priorité 1

### Contexte et objectifs de l'opération

L'entretien de la végétation sur certains secteurs de la réserve est effectué par une gestion pastorale. Les enclos, clôtures, panneaux d'information ou autres infrastructures liées au pâturage équin doivent être surveillés et entretenus afin d'éviter la divagation des animaux et la perturbation des milieux et des études en cours. D'autre part, un suivi de l'état de santé des animaux (pathologique et parage) est nécessaire pour leur bien-être.

Correspondances avec :

- les opérations du plan de gestion :
- Gestion pastorale des digues du canal **GH8**
- le DOCOB « Marais de l'île Vieille et alentours » :
- Entretien des milieux ouverts en bordure du canal de Donzère-Mondragon **GHE4**

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Sites pâturés.

### Description de l'opération

Réparation des enclos et clôtures.

Partenaire : ONCFS

### Financier et estimation financière

ONCFS : 3 000 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

L'ensemble de la réserve est parcouru par des pistes et des chemins qui sont utilisés par la CNR pour la surveillance des ouvrages et par l'ONCFS pour la gestion de la réserve et la recherche scientifique. Des barrières ont été installées, et leur système de fermeture a été uniformisé. Ces infrastructures seront entretenues.

Correspondances avec :

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Etablir un plan de circulation afin de réguler la circulation d'engins motorisés sur les pistes **ACT1**
- Mettre en place des mesures de protection du milieu contre les dépôts sauvages **ACT3**

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Les sites disposant de barrières sont concernés.

### Description de l'opération

Il faudra réparer ou remplacer les barrières défectueuses si cela est nécessaire.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier et estimation financière

CNR : 6 000 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

### Contexte et objectifs de l'opération

Bien que la réserve de Donzère-Mondragon n'ait pas pour vocation première l'accueil du public, des panneaux d'information de grande taille ont été placés aux principales entrées du site. Ceux-ci ont pour objet d'informer tous les usagers du site (pêcheurs, promeneurs...) sur le statut de ce territoire et sur sa qualité écologique.

Par ailleurs, des panneaux matérialisant l'existence de la réserve seront périodiquement renouvelés en fonction de leur vétusté et de leur dégradation.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Installer de nouveaux panneaux pédagogiques **IO4**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Etablir un plan de circulation afin de réguler la circulation d'engins motorisés sur les pistes **ACT1**

- Mettre en place des mesures de protection du milieu contre les dépôts sauvages **ACT3**

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Tous les panneaux de la réserve.

### Description de l'opération

L'ensemble de la signalétique sera entretenu de manière régulière, et remplacé s'il s'avère trop abimé.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financeurs et estimation financière

ONCFS, CNR : 15 000 €

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

## Contexte et objectifs de l'opération

Bien que la vocation première de la réserve ne soit pas l'accueil du public, des panneaux d'informations pédagogiques plus explicites devront être installés de nouveau à des endroits stratégiques sur le site. Ils doivent être dupliqués en quantité nécessaire pour permettre à chaque visiteur du site d'être informé de l'existence de la réserve.

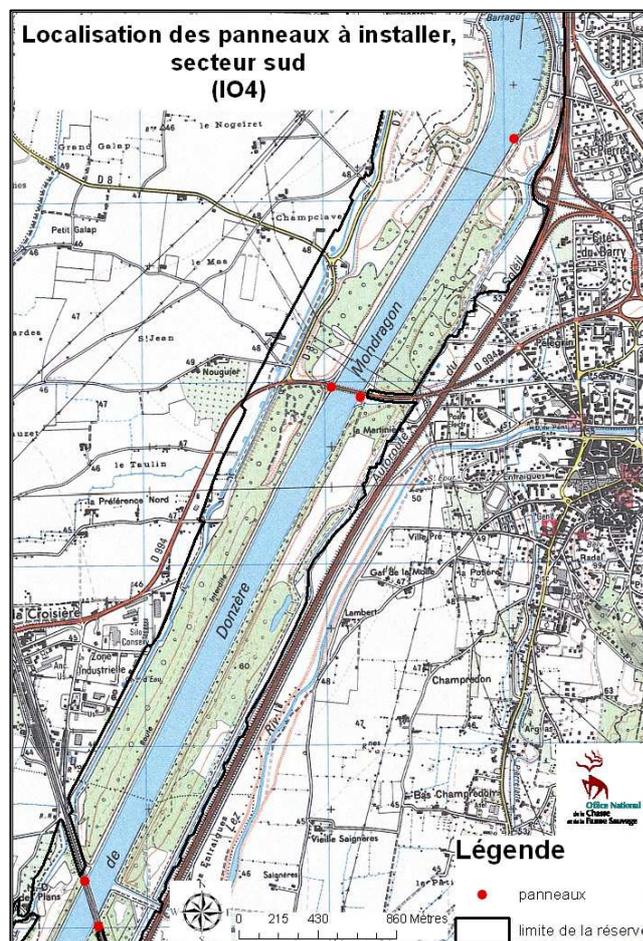
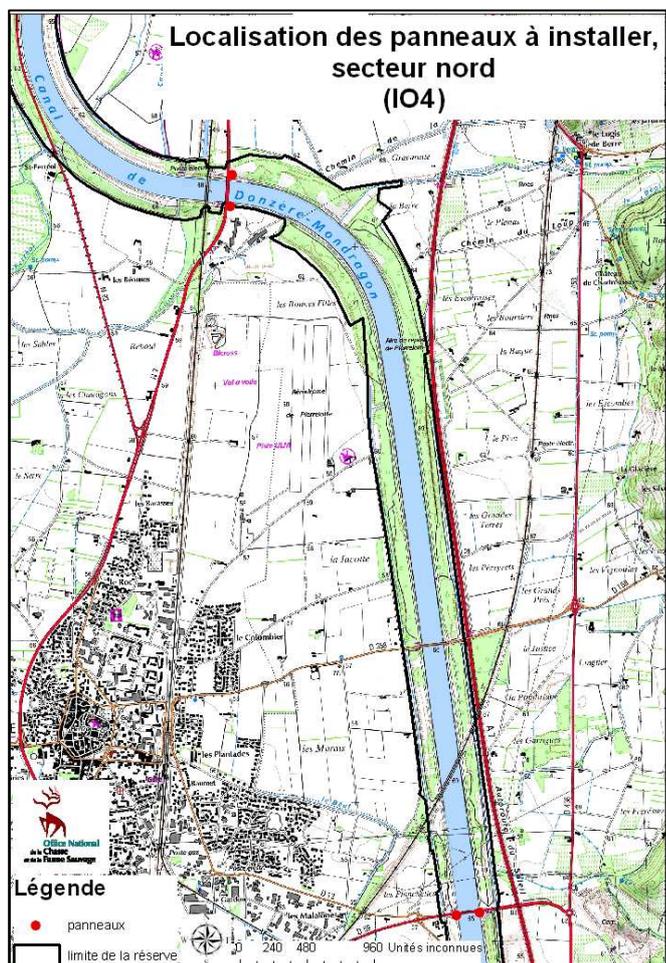
Par ailleurs, des panneaux matérialisant l'existence de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope seront mis en place une fois l'arrêté pris.

Correspondances avec :

- les opérations du plan de gestion :
- Entretien et amélioration de la signalétique IO3
- le DOCOB « Marais de l'île Vieille et alentours » :
- Etablir un plan de circulation afin de réguler la circulation d'engins motorisés sur les pistes ACT1
- Mettre en place des mesures de protection du milieu contre les dépôts sauvages ACT3

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Chaque chemin d'accès à la réserve est concerné par cette opération.



## Description de l'opération

Installation de panneaux d'informations aux différents accès de la réserve. Ils doivent comporter plus de photographies, schémas et moins de textes pour une meilleure lecture. Un « flash-code » détectable par les Smartphones renvoyant à la fiche Internet de présentation de la réserve et au site de la CNR pourra également être inséré.

Partenaires : ONCFS, CNR, entreprises spécialisées

## Financeurs et estimation financière

ONCFS, CNR : 25 000 €

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération			x	x	

# Fiches opérations



**D7 -**

## **Opérations concernant la formation, l'accueil et la sensibilisation du public (FA)**

Accueil technique sur la réserve (© C. Moinardeau/ONCFS).



## Contexte et objectifs de l'opération

La réserve est un territoire d'exception, avec un rôle d'expérimentation fort. Il est important de faire connaître, localement et plus largement, ses richesses naturelles et la gestion qui y est menée. Des efforts de communication devront être réalisés aussi bien entre acteurs de la réserve que vers l'extérieur.

Le partenariat entre la CNR et l'ONCFS concernant l'accord-cadre qui a été signé en juillet 2012 devra être mis en avant.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Rédaction des bilans annuels d'activité **AD5**
- Edition et publication sur les activités de recherche **RE6**
- Installer de nouveaux panneaux pédagogiques **IO4**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Assurer l'information et la communication auprès des utilisateurs du site sur les enjeux écologiques liés aux milieux qu'ils traversent **COM3**

## Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Tout le site.

## Description de l'opération

La communication vers l'extérieur se fera de plusieurs manières :

- articles dans les médias (presse, radio, télévision),
- diffusion du rapport annuel d'activités,
- publication d'articles dans le journal interne de la CNR,
- proposition au niveau national de l'ONCFS d'une « lettre des réserves » à large diffusion.

Le partenariat CNR/ONCFS sera rappelé à chaque action de communication vers l'extérieur par chacune des deux structures.

Partenaire : ONCFS

## Financeurs

ONCFS, CNR

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	x	x	x	x	x

FA2	<b>Participer à des manifestations de sensibilisation à l'environnement, de découverte technologique et de développement durable</b>	Priorité 1
-----	--	------------

### Contexte et objectifs de l'opération

La participation à des événementiels serait un bon moyen de faire connaître la réserve aux citoyens des communes environnantes mais également au public scolaire fréquentant ce type d'organisations. La présence du public sur la réserve devant être limitée pour des raisons de sécurité, il pourrait être intéressant de tenir un stand lors de certaines manifestations comme la semaine du Développement Durable qui se déroule à Pierrelatte par exemple, ou la Fête de la Nature, manifestation nationale ou dans le cadre de journées portes ouvertes organisées par la CNR en partenariat avec l'Office du Tourisme de Bollène (usine hydroélectrique Blondel, parc photovoltaïque, parc éolien et mare Blondel).

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Sensibilisation et formation du personnel de la CNR, des entreprises chargées de l'entretien de la végétation, des professionnels de l'information **FA3**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Assurer l'information et la communication auprès des utilisateurs du site sur les enjeux écologiques liés aux milieux qu'ils traversent **COM3**

### Description de l'opération

Concertation avec la CNR et montage de projets si possible.  
Rencontre avec l'Office du Tourisme de Bollène (FA3).

Partenaires : ONCFS, CNR, FDC

### Financeurs

ONCFS, CNR

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		x	x	x	x

FA3

## Sensibilisation et formation du personnel de la CNR, des entreprises chargées de l'entretien de la végétation, des professionnels de l'information

Priorité 1

### Contexte et objectifs de l'opération

Le débroussaillage est un enjeu important pour la réserve. En effet, réalisé lors de périodes propices à la reproduction de la faune, il peut engendrer de nombreux dommages à l'égard de la biodiversité et gêner par ailleurs les études et suivis en cours sur la réserve. Il a également été remarqué récemment que des plantations d'arbustes ont été détruites lors d'opérations de débroussaillage. Ceci a sans doute été occasionné en raison d'un manque de connaissances de la part du personnel.

Ces aspects écologiques devront absolument être abordés avec les entreprises sous-traitantes chargées de la fauche et du débroussaillage mais aussi avec le personnel de la CNR impliqué dans l'entretien de la végétation. Il faudra sensibiliser ces personnes, à l'écologie et les informer des actions de gestion qui sont effectuées sur la réserve.

Des journées portes ouvertes sont programmées l'été par la CNR au niveau de l'usine hydroélectrique, des parcs éoliens et photovoltaïques et de la Mare Blondel. Le personnel de la CNR en collaboration avec l'ONCFS, chargé de communiquer sur les visites, devra également faire état de l'existence de la réserve.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Participer à des manifestations de sensibilisation à l'environnement, de découverte technologique et de développement durable **FA2**

- Utiliser la réserve comme support pédagogique **FA4**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Assurer l'information et la communication auprès des utilisateurs du site sur les enjeux écologiques liés aux milieux qu'ils traversent **COM3**

→ les objectifs transversaux :

- Maintenir et rétablir dès que possible la qualité des corridors aquatiques et terrestres (Trame Verte et Bleue), issus du Grenelle de l'Environnement

### Description de l'opération

La sensibilisation du personnel pourra se faire par la visite de lieux hors de la réserve où le débroussaillage est effectué de manière à ne pas gêner la biodiversité.

L'installation de deux panneaux d'information au niveau de la Mare Blondel, du parc éolien et du parc photovoltaïque pour sensibiliser le public à la biodiversité présente sur le site et à la gestion réalisée sur la réserve est nécessaire.

Partenaires : ONCFS, CNR, entreprises chargées de l'entretien de la végétation.

## Financiers

ONCFS, CNR

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		<b>x</b>			

### Contexte et objectifs de l'opération

La gestion de la réserve va être mise en valeur en utilisant le site comme support pédagogique dans ce nouveau plan de gestion. En effet, la réserve constitue un site intéressant pour l'information de tous les types de public à la gestion d'un tel espace et pour sa sensibilisation à la conservation des espèces remarquables qu'il possède, des journées de découverte seront organisées sur des thèmes différents, tels que la gestion d'un espace par le biais du pâturage, des outils de conservation de la biodiversité (Natura 2000, Z.N.I.E.F.F., ...), la flore de différents milieux, les habitats spécifiques d'une certaine faune, participation à des opérations techniques (bagueage,...), la gestion des espèces à problèmes et invasives..., et d'une plus large, la gestion du fleuve Rhône.

L'accueil des scolaires, collégiens, lycéens et étudiants sur la réserve se fera uniquement en présence de professionnels : technicien spécialisé en éducation à l'environnement, membre du personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs accompagné d'un membre de l'organisme chargé de la gestion de la réserve.

Ces animations seront destinées en priorité aux établissements scolaires : écoles primaires, collèges et lycées des communes sur lesquelles se situe la réserve et celles avoisinantes.

L'origine des universités pourra être départementale, régionale ou nationale.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Sensibilisation et formation du personnel de la CNR et des entreprises chargées de l'entretien de la végétation **FA3**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Assurer l'information et la communication auprès des utilisateurs du site sur les enjeux écologiques liés aux milieux qu'ils traversent **COM3**

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Site choisi selon le sujet de la formation et en accord avec la CNR.

L'ensemble du territoire de la réserve pourra être l'objet des activités pédagogiques. Seuls les espaces susceptibles de présenter un risque, selon la catégorie d'élèves, dans le domaine sécuritaire seront écartés.

### Description de l'opération

Organiser des sessions de formation selon des thèmes précis à la demande des personnes et/ou selon la période de formation choisie.

Une rencontre sera organisée avec les deux Fédérations Départementales de Chasseurs (Vaucluse et Drôme) afin de définir les objectifs et les modalités du partenariat pour aboutir à la rédaction d'une convention qui engagera les différentes parties.

Partenaires : ONCFS, CNR, FDC84 et 26, partenaires scientifiques

## Financiers

ONCFS, CNR, FDC

## Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération		x	x	x	x

# Fiches opérations



**D8 -**

## **Opérations concernant la police de l'environnement et la surveillance (PO)**



Agents techniques de l'environnement (©ONCFS)

### Contexte et objectifs de l'opération

Compte tenu de la réglementation en vigueur sur la réserve et du manque de respect à l'origine de diverses dégradations, les mesures de surveillance doivent être maintenues et accrues.

La réserve ne subit pas actuellement une activité de braconnage préoccupante, mais une veille est nécessaire sur le plan de la police de la chasse.

On veillera également à la non-dégradation des espèces protégées, et au respect des diverses infrastructures.

La CNR informera l'ONCFS des infractions que ses agents auront pu constater dans l'exercice de leurs missions.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Harmonisation et coordination des actions de surveillance entre l'ONCFS et la CNR **PO2**

→ le DOCOB « Marais de l'Île Vieille et alentours » :

- Etablir un plan de circulation afin de réguler la circulation d'engins motorisés sur les pistes **ACT1**

- Mettre en place des mesures de protection du milieu contre les dépôts sauvages **ACT3**

→ les objectifs transversaux :

- Application d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Tout le site est concerné.

### Description de l'opération

Surveillance des lieux par des agents de l'ONCFS.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

ONCFS

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	Permanent				

PO2

## Harmonisation et coordination des actions de surveillance entre l'ONCFS et la CNR

Priorité 1

### Contexte et objectifs de l'opération

Comme les agents de l'ONCFS (PO1), des agents de la CNR réalisent des actions de surveillance sur le site de la réserve.

Il est important d'avoir une complémentarité des actions de ces deux personnels afin d'améliorer leur efficacité.

Correspondances avec :

→ les opérations du plan de gestion :

- Surveillance **PO1**

→ le DOCOB « Marais de l'île Vieille et alentours » :

- Etablir un plan de circulation afin de réguler la circulation d'engins motorisés sur les pistes **ACT1**

- Mettre en place des mesures de protection du milieu contre les dépôts sauvages **ACT3**

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Toute la réserve.

### Description de l'opération

Mettre en réseau les deux services de surveillance.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

-

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	Permanent				

### Contexte et objectifs de l'opération

La CNR en tant que concessionnaire du fleuve se doit de contrôler les activités sur le domaine concédé (délivrance d'autorisations diverses, AOTDC, autorisations d'accès, rédaction de Plan de Prévention). L'ONCFS devra, lorsqu'il est accompagné de personnes extérieures à la réserve (entreprises extérieures), prévenir la CNR Service EXO ([DRA-EXO@cnr.tm.fr](mailto:DRA-EXO@cnr.tm.fr) ou le 0637310995) pour se faire délivrer une autorisation d'accès permettant d'évoluer librement sur la zone demandée en toute sécurité avec les contraintes données par l'exploitant.

Correspondances avec :

-

### Localisation des sites et surface concernée par l'opération

Tout le site est concerné.

### Description de l'opération

Délivrance d'une autorisation par la CNR aux personnes extérieures accompagnant l'ONCFS.

Partenaires : ONCFS, CNR

### Financier

-

### Calendrier prévisionnel

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Opération	Permanent				

## D9 – Synthèse financière et calendrier prévisionnel

### D9.1 – Synthèse estimation financière et contribution

#### D9.1.1 - Opérations de suivi écologique (15 opérations)

Code opé.	Libellé de l'opération	Priorité	Estimation financière (€)		
			ONCFS	CNR	Autres financeurs
SE1	Etudier les corridors	P1	2 500	-	-
SE2	Favoriser des zones de non intervention (ripisylve, pelouse)	P1	0	-	-
SE3	Suivi des mammifères semi-aquatiques	P1	2 000	-	-
SE4	Réactualisation des inventaires sur les micromammifères	P1	2 900	-	-
SE5	Inventaire des mustélidés et viverridés	P1	2 900	-	-
SE6	Inventaires entomologiques	P2	6 000	9 000	-
SE7	Inventorier les problèmes de passage pour la faune	P1	-	-	-
SE8	Suivi des populations de Lapin de garenne	P1	500	-	-
SE9	Suivi des passereaux hivernants	P1	500	-	-
SE10	Recensement des oiseaux d'eau hivernants	P2	500	-	-
SE11	Suivi des populations de Faisan de Colchide	P1	500	-	-
SE12	Suivi des populations de Perdrix rouge	P2	250	-	-
SE13	Suivi des oiseaux reproducteurs	P1	19 500	-	-
SE14	Compléter, normaliser et capitaliser les inventaires et suivis des amphibiens et reptiles	P1	3 900	-	-
SE15	Contribuer à la lutte contre les espèces végétales envahissantes	P2	0	-	-
<b>SOUS-TOTAL pour 5 ans (en euros)</b>			<b>41 950</b>	<b>9000</b>	<b>-</b>

### D9.1.2 - Opérations de gestion des habitats et des espèces

Code opé.	Libellé de l'opération	Priorité	Estimation financière (€)		
			ONCFS	CNR	Autres financeurs
GH1	Création de passages à faune sur les berges du canal	P1	-	-	-
GH2	Restauration des berges du canal d'amenée	P1	-	-	-
GH3	Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux	P1	-	-	-
GH4	Limiter l'embroussaillage des mares temporaires	P2	1 200	1 800	-
GH5	Améliorer la fonctionnalité de certaines mares créées	P2	-	5 000	-
GH6	Maintien des habitats en accord avec les usagers de la Mare Blondel	P1	-	6 000	-
GH7	Contrôle de la végétation arborée des digues du canal d'amenée	P1	-	-	-
GH8	Gestion pastorale des digues du canal	P1	-	-	-
GH9	Ouvrir mécaniquement le milieu dans certains secteurs	P2	12 500	25 000	12 500
GH10	Mesures compensatoires d'un projet de parc photovoltaïque en milieu ouvert	P2	-	-	15 000
GH11	Création et amélioration des plages pour accès à l'eau sur les berges des contre-canaux	P3	-	-	-
GH12	Enquête auprès des usagers du canal	P2	-	-	-
GH13	Gestion des ongulés (sanglier et chevreuil)	P1	12 500	25 000	12 500
GH14	Etudier la potentialité de gîtes à chiroptères sur la réserve	P2	-	-	-
GH15	Créer/aménager des gîtes pour les chiroptères	P2	-	-	-
GH16	Maintenir et accroître la capacité d'accueil des héronnières	P1	-	5 000	-
GH17	Participer à la collecte des données à grande échelle pour la lutte contre les espèces envahissantes	P2	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL pour 5 ans (en euros)</b>			<b>17 700</b>	<b>67 800</b>	<b>15 000</b>

### D9.1.3 - Opérations de gestion concertée

Code opé.	Libellé de l'opération	Priorité	Estimation financière (€)		
			ONCFS	CNR	Autres financeurs
GC1	Tableau de bord de l'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité	P1	-	-	-
GC2	Participer à la consultation des documents d'urbanisme des communes voisines	P1	-	-	-
GC3	Etendre la gestion effectuée sur la réserve à d'autres territoires	P2	-	-	-
GC4	Appui technique à l'application des opérations définies par le DocOb du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et ses alentours »	P1	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL pour 5 ans (en euros)</b>			-	-	-

### D9.1.4 - Opérations de suivi administratif

Code opé.	Libellé de l'opération	Priorité	Estimation financière (€)		
			ONCFS	CNR	Autres financeurs
AD1	Renouvellement de la convention de gestion ONCFS/CNR	P3	-	-	-
AD2	Augmentation de la collaboration CNR/ONCFS concernant les AOTDC	P2	-	-	-
AD3	Recruter du personnel occasionnel	P3	8 000	-	-
AD4	Suivi administratif	P1	-	-	-
AD5	Bilans annuels	P1	-	-	-
AD6	Cartographie et SIG pour chaque opération	P1	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL pour 5 ans (en euros)</b>			<b>8 000</b>	-	-

### D9.1.5 - Opérations d'études et de recherche

Code opé.	Libellé de l'opération	Priorité	Estimation financière (€)		
			ONCFS	CNR	Autres financeurs
RE1	Utiliser la réserve comme territoire expérimental	P1	-	-	-
RE2	Etude des grands turdidés	P1	500	-	-
RE3	Etude des colombidés	P1	500	-	-
RE4	Etude de la Caille des Blés	P1	500	-	-
RE5	Impacts du débroussaillage et de l'éco pastoralisme sur les communautés végétales	P1	6000	9000	25 000
RE6	Edition et publication sur les activités de recherche	P2	-	-	-
RE7	Retranscrire sous SIG les inventaires	P2	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL pour 5 ans (en euros)</b>			<b>7500</b>	<b>9000</b>	<b>25000</b>

### D9.1.6 - Opérations d'entretien des infrastructures et des outils

Code opé.	Libellé de l'opération	Priorité	Estimation financière (€)		
			ONCFS	CNR	Autres financeurs
IO1	Entretien des infrastructures liées au pâturage et suivi sanitaire équin	P1	3000	-	-
IO2	Entretien des barrières	P1	-	6000	-
IO3	Entretien et amélioration de la signalétique	P1	6000	9000	-
IO4	Installation de nouveaux panneaux pédagogiques	P1	10000	15000	-
<b>SOUS-TOTAL pour 5 ans (en euros)</b>			<b>19000</b>	<b>30000</b>	<b>-</b>

#### D9.1.7 - Opérations de formation, fréquentation, sensibilisation du public

Code opé.	Libellé de l'opération	Priorité	Estimation financière (€)		
			ONCFS	CNR	Autres financeurs
FA1	Communiquer vers l'extérieur	P1	-	-	-
FA2	Participation à des manifestations de sensibilisation à l'environnement	P1	-	-	-
FA3	Sensibilisation et formation du personnel de la CNR et des entreprises chargées de l'entretien de la végétation	P1	-	-	-
FA4	Utiliser la réserve comme support pédagogique	P1	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL pour 5 ans (en euros)</b>			-	-	-

#### D9.1.8 - Opérations de police de l'environnement et surveillance

Code opé.	Libellé de l'opération	Priorité	Estimation financière (€)		
			ONCFS	CNR	Autres financeurs
PO1	Surveillance	P1	-	-	-
PO2	Harmonisation et coordination des actions de surveillance entre ONCFS et CNR	P1	-	-	-
PO3	Accès au domaine concédé	P1	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL pour 5 ans (en euros)</b>			-	-	-

<b>TOTAL OPERATIONS POUR 5 ANS (en euros)</b>	<b>94 150</b>	<b>115 800</b>	<b>40 000</b>
<b>TOTAL GLOBAL POUR 5 ANS (en euros)</b>	<b>249 950</b>		

## D9.1 – Synthèse calendrier prévisionnel

Code opé.	Libellé de l'opération	Calendrier prévisionnel				
		2013	2014	2015	2016	2017
<b>Opérations de suivi écologique</b>						
SE1	Etudier les corridors				X	
SE2	Favoriser des zones de non intervention (ripisylve, pelouse)	X	X	X	X	X
SE3	Suivi des mammifères semi-aquatiques			X		
SE4	Réactualisation des inventaires sur les micromammifères			X		
SE5	Inventaire des mustélidés et viverridés				X	
SE6	Inventaires entomologiques		X	X	X	
SE7	Inventorier les problèmes de passage pour la faune			X		
SE8	Suivi des populations de Lapin de garenne		X	X	X	X
SE9	Suivi des passereaux hivernants	X	X	X	X	X
SE10	Recensement des oiseaux d'eau hivernants	X	X	X	X	X
SE11	Suivi des populations de Faisan de Colchide		X	X	X	X
SE12	Suivi des populations de Perdrix rouge	X	X	X	X	X
SE13	Suivi des oiseaux reproducteurs	X	X	X	X	X
SE14	Compléter, normaliser et capitaliser les inventaires et suivis des amphibiens et reptiles			X	X	X
SE15	Contribuer à la lutte contre les espèces végétales envahissantes	X	X	X	X	X

Code opé.	Libellé de l'opération	Calendrier prévisionnel				
		2013	2014	2015	2016	2017
<b>Opérations de gestion des habitats et des espèces</b>						
GH1	Création de passages à faune sur les berges du canal	A définir, projet ponctuel				
GH2	Restauration des berges du canal d'amenée	A définir, projet ponctuel				
GH3	Maintenir une bande de végétation sur les berges et les abords immédiats des contre-canaux	x	x	x	x	x
GH4	Limiter l'embroussaillage des mares temporaires		x		x	
GH5	Améliorer la fonctionnalité de certaines mares créées			x		
GH6	Maintien des habitats en accord avec les usagers de la Mare Blondel	x	x	x	x	x
GH7	Contrôle de la végétation arborée des digues du canal d'amenée	A définir, projet ponctuel				
GH8	Gestion pastorale des digues du canal	x	x	x	x	x
GH9	Ouvrir mécaniquement le milieu dans certains secteurs	x	x	x	x	x
GH10	Mesures compensatoires d'un projet de parc photovoltaïque en milieu ouvert			x		
GH11	Création et amélioration des plages pour accès à l'eau sur les berges des contre-canaux	A définir, projet ponctuel				
GH12	Enquête auprès des usagers du canal			x		
GH13	Gestion des ongulés (sanglier et chevreuil)	x	x	x	x	x
GH14	Etudier la potentialité de gîtes à chiroptères sur la réserve			x		
GH15	Créer/aménager des gîtes pour les chiroptères			x		
GH16	Maintenir et accroître la capacité d'accueil des héronnières	x	x	x	x	x
GH17	Participer à la collecte des données à grande échelle pour la lutte contre les espèces envahissantes	x	x	x	x	x
<b>Opérations de gestion concertée</b>						
GC1	Tableau de bord de l'entretien de la végétation pour des contraintes sécuritaires et de maintien de la biodiversité	x	x	x	x	x
GC2	Participer à la consultation des documents d'urbanisme des communes voisines		x	x	x	x
GC3	Etendre la gestion effectuée sur la réserve à d'autres territoires		x	x	x	x
GC4	Appui technique à l'application des opérations définies par le DocOb du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours »	x	x	x	x	x

Code opé.	Libellé de l'opération	Calendrier prévisionnel				
		2013	2014	2015	2016	2017
<b>Opérations de suivi administratif</b>						
AD1	Renouvellement de la convention de gestion ONCFS / CNR		x			
AD2	Augmentation de la collaboration CNR / ONCFS concernant les AOTDC	A définir, projet ponctuel				
AD3	Recruter du personnel occasionnel	x	x	x	x	x
AD4	Suivi administratif	x	x	x	x	x
AD5	Bilans annuels	x	x	x	x	x
AD6	Cartographie et SIG pour chaque opération	x	x	x	x	x
<b>Opérations d'étude et de recherche</b>						
RE1	Utiliser la réserve comme territoire expérimental	x	x	x	x	x
RE2	Etude des grands turdidés	x	x	x	x	x
RE3	Etude des colombidés	x	x	x	x	x
RE4	Etude de la Caille des Blés	x	x	x	x	x
RE5	Impacts du débroussaillage et de l'éco pastoralisme sur les communautés végétales	x	x	x	x	
RE6	Edition et publication sur les activités de recherche	x	x	x	x	x
RE7	Retranscrire sous SIG les inventaires	x	x	x	x	x
<b>Opérations d'entretien des infrastructures et des outils</b>						
IO1	Entretien des infrastructures liées au pâturage et suivi sanitaire équin	x	x	x	x	x
IO2	Entretien des barrières	x	x	x	x	x
IO3	Entretien et amélioration de la signalétique	x	x	x	x	x
IO4	Installation de nouveaux panneaux pédagogiques		x	x	x	

Code opé.	Libellé de l'opération	Calendrier prévisionnel				
		2013	2014	2015	2016	2017
<b>Opérations de formation, fréquentation, sensibilisation du public</b>						
FA1	Communiquer vers l'extérieur	x	x	x	x	x
FA2	Participation à des manifestations de sensibilisation à l'environnement		x	x	x	x
FA3	Sensibilisation et formation du personnel de la CNR et des entreprises chargées de l'entretien de la végétation	x	x	x	x	x
FA4	Utiliser la réserve comme support pédagogique		x	x	x	x
<b>Opérations de police de l'environnement et surveillance</b>						
PO1	Surveillance	x	x	x	x	x
PO2	Harmonisation et coordination des actions de surveillance entre ONCFS et CNR	x	x	x	x	x
PO3	Accès au domaine concédé	x	x	x	x	x

## Conclusion



Le plan de gestion 2013-2017 de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon comporte **60 opérations** dont **15** pour le suivi écologique (SE), **17** pour la gestion des habitats et des espèces (GH), **4** pour la gestion concertée (GC), **6** pour le suivi administratif (AD), **7** pour la recherche (RE), **4** pour l'entretien des infrastructures et des outils, **4** pour la formation, la fréquentation et la sensibilisation (FA), et **3** pour la police de l'environnement (PO).

Une nouveauté de ce plan de gestion est l'application de mesures conservatoires de la biodiversité à l'échelle locale, régionale et nationale. Il s'agit des objectifs transversaux de gestion. Par ailleurs, on note l'outil Plan de Gestion Environnemental du Domaine (PGED) développé par la CNR, un partenariat avec des chercheurs de l'Université d'Avignon (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie) et de l'INRA d'Avignon pour l'étude des impacts de l'éco pastoralisme et du débroussaillage sur les communautés végétales et entomologiques. Ces types d'études entrent tout à fait dans les objectifs de la stratégie des espaces protégés de l'ONCFS à savoir le renforcement des collaborations avec des équipes de scientifiques pour l'utilisation de la réserve comme territoire expérimental mais aussi avec le Contrat d'Objectifs 2012-2014 entre l'Etat et l'ONCFS qui stipule que de nouveaux partenariats doivent être développés dans les réserves gérées par l'Office.

Le partenariat établi dans le cadre de la réalisation du plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon entre la Compagnie Nationale du Rhône et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage nécessite un dialogue et des échanges entre tous les partenaires qui ne peuvent être que bénéfiques pour la préservation d'un tel site. L'outil « plan de gestion » représente un atout considérable pour la connaissance des milieux et la définition de la stratégie de gestion à adopter. Néanmoins, une fois ce document accepté et validé par tous les partenaires, les objectifs de gestion définis devront être respectés et suivis dans le temps.

Le plan de gestion constitue pour la Compagnie Nationale du Rhône un cadre de travail auquel elle doit se référer pour toute action à entreprendre sur le site et est l'initiateur du Plan de Gestion Environnemental du Domaine qui va s'appliquer à l'ensemble de la vallée.

# Bibliographie



## Documents

**ALBALAT F. & DROUSIE M., 2010.** – Inventaires des Chiroptères de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon : rapport de terrain de 2010 et synthèses des résultats de 2008 à 2010. Groupe Chiroptères de Provence / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 85 p.

**COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE, 2012.** – 60 ans de Donzère-Mondragon. Donzère-Mondragon, symbole du relèvement national. CNR, 175 p.

**CURTET L., 2004.** – DOCOB ZPS de Printegarde 2004-2009. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 124 p.

**FERRY C. & FROCHOT B., 1958.** – Une méthode pour dénombrer les oiseaux nicheurs. *La Terre et la Vie* 105 (2) : 85-102.

**GODINEAU F. & PAIN D., 2007.** – Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008-2012. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 p et 18 annexes.

**GARRAUD L., 2003.** - Flore de la Drôme - Atlas écologique et floristique -. Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, 925 p.

**GARRAUD, 2010.** – Inventaire de la flore de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon. Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Document interne ONCFS, base de données informatique.

**GIRERD B. & ROUX J.P., 2011.** - Flore du Vaucluse, troisième inventaire, descriptif, écologique et chronologique. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 1024 p.

**HELYE G. & ROUX D., 2008.** – Elaboration du réseau écologique : Outil favorable à la conservation de la biodiversité et à la gestion concertée dans un espace naturel sous contrainte, la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 75 p.

**INDDIGO, 2013.** – Prendre en compte la biodiversité et la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme. Document de préconisations. Document de travail. Conseil Général du Vaucluse, 78 p.

**LPO PACA, 2012.** – Dépliant sur le Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe, 2010-2015. DREAL PACA/Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA.

**LPO PACA, 2012.** – Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe *Lutra lutra*, 2010-2015. Déclinaison en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, bilan 2012. DREAL PACA / LPO PACA, 49 p.

**MALANGE S. & ROUX D., 2007.** – Evaluation du plan de gestion 2001-2007 de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon (Vaucluse-Drôme). Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 188 p.

**MEISSIMILLY O. & ROUX D., 2012.** – Evaluation du plan de gestion 2008-2012 de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon (Vaucluse-Drôme). Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 76 p.

**MICHELOT J.-L., 2000.** - Atlas des sites d'intérêt écologique de la vallée du Rhône de Viviers à Mondragon. Compagnie Nationale du Rhône.

**NARCE M., 2013.** – Le diagnostic d'habitat du Lapin de garenne : un outil d'aide à l'attention des gestionnaires. *Forêt méditerranéenne* tome XXXIV n° 2. Juin 2013, p 107-112.

**NATURALIA ENVIRONNEMENT, 2011b.** – Document d'Objectifs FR 9312006 Zone de Protection Spéciale « Marais de l'Île Vieille et alentour », Tome 1, *Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation*, 2011, Naturalia-Environnement, 111 p.

**NATURALIA ENVIRONNEMENT, 2011a.** – Document d'Objectifs FR 9312006 Zone de Protection Spéciale « Marais de l'Île Vieille et alentour », Tome 2, *Volet opérationnel Objectifs et mesures de gestion*, Décembre 2011, Naturalia-Environnement, 83 p.

**ONCFS, 2004.** – Protocoles normalisés de dénombrement et de suivi de la faune sauvage. ONCFS.

**ONCFS, 2010.** – Dépliant (trois volets) de présentation de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

**RENET J. & GERRIET O., 2010.** – Suivi des amphibiens et reptiles de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon : apport de connaissances et mise en place de protocoles. Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 19 p.

**RESERVES NATURELLES DE FRANCE, 1998.** – Guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier, 96 p

**RESERVES NATURELLES DE FRANCE, CHIFFAUD A., 2006** – Guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles. Ministère de l'écologie et du Développement Durable / Atelier Technique des Espaces Naturels, 72 p.

**ROUX D., 2003.** – Dépliant de présentation de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère-Mondragon. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage / Compagnie Nationale du Rhône.

**ROUX D., 2011.** – Proposition de création d'un Arrêté de Protection de Biotope – partie vauclusienne. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 43 p.

**ROUX D., 2012.** – Suivi de la faune sauvage sur le parc photovoltaïque de Bollène. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, CNERA Avifaune Migratrice, 5 p.

**ROUX D., 2013** – Tableau de bord Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage-Compagnie Nationale du Rhône : travaux sur l'entretien du milieu - Année 2013 - Réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage / Compagnie Nationale du Rhône, 32 p.

**ROUX D., BERNARD C. & IVERNIA-LEBRUN N., 2000.** – Plan de gestion 2001-2007 de la réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère – Mondragon. Volume 1 : Plan de gestion. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 197 p.

**ROUX D., BERNARD C. & IVERNIA-LEBRUN N., 2000.** – Plan de gestion 2001-2007 de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère – Mondragon. Volume 2 : Fiches opérations. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 130 p.

**ROUX J.P., DELORME M. & GUERIN, 2003.** – La végétation et la flore de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon. Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 235 p.

**ROUX J.P., NOBLE V., BARCELLI M. & ROUX D., 2012.** – Atlas de la flore de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon (partie vaclusienne). Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage / Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, 282 p.

**ROUX D., ROUX J.-P., & DEBIESSE L., 2007.** – Donzère-Mondragon : la nature aux portes de l'urbain... Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. *Faune Sauvage n°278*. Novembre 2007, p 8-11.

**ROUX D. & TATIN D., 2008.** – Plan de gestion 2008-2012 de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère-Mondragon. Volume 1 : Plan de gestion. Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 34 p.

**ROUX D. & TATIN D., 2008.** – Plan de gestion 2008-2012 de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère-Mondragon. Volume 2 : Fiches opérations. Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 82 p.

**ROUX D., TRAN M. & GAY N., 2013.** – Suivi des oiseaux et des chiroptères sur un parc éolien : comportement et mortalité à Bollène (84) entre 2009 et 2012. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. *Faune Sauvage n°298*. 1<sup>er</sup> trimestre 2013, p 10-16.

**TOLON V., & BAUBET E., 2010.** – L'effet des réserves sur l'occupation de l'espace par le sanglier. *Faune Sauvage n°288*. 3<sup>ème</sup> trimestre 2010, p 14-18.

## Sites Internet

[www.cnr.tm.fr/](http://www.cnr.tm.fr/)

[www.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.developpement-durable.gouv.fr/)

[www.espaces-naturels.info/node/732](http://www.espaces-naturels.info/node/732)

[www.faune-paca.org/](http://www.faune-paca.org/)

[www.geoportail.gouv.fr/](http://www.geoportail.gouv.fr/)

[www.oncfs.gouv.fr/](http://www.oncfs.gouv.fr/)

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/)

[www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-national-d-actions-en-faveur,25199.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-national-d-actions-en-faveur,25199.html)

[www.developpement-durable.gouv.fr/1-Qu-est-ce-qu-un-plan-national-d.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/1-Qu-est-ce-qu-un-plan-national-d.html)

# Annexes



**Annexe 1** : Arrêté Inter préfectoral du 29 octobre 1997 portant reconduction de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère–Mondragon

**Annexe 2** : Projet d'Arrêté portant désignation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon

**Annexe 3** : Convention du 19 mai 2005 entre l'ONCFS et la CNR relative à la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère–Mondragon

**Annexe 4** : Accord-cadre de partenariat entre l'ONCFS et la CNR 2012-2014

**Annexe 5** : Liste des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (AOTDC) délivrées par la CNR présentes sur le site de la réserve

**Annexe 6** : Carte des habitats de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère–Mondragon

**Annexe 7** : Convention relative à une prestation d'entretien de la végétation avec la mise en place d'une gestion écopastorale par des caprins sur le Domaine Concédé de la CNR (réserve de chasse et de faune sauvage)

## Arrêté Inter préfectoral du 29 octobre 1997 portant reconduction de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon

PREFECTURE DE LA DRÔME  
PREFECTURE DE VAUCLUSE

DDAF Drôme/DDAF Vaucluse  
Environnement-Espace rural

ARRETE INTERPREFECTORAL N° 6338

PORTANT RECONDUCTION DE LA RESERVE DE CHASSE  
ET DE FAUNE SAUVAGE DE DONZERE-MONDRAGON

Le Préfet de la Drôme,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet de Vaucluse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU les articles L 222-25 et R 222-82 à R 222-91 du Code Rural,  
VU l'arrêté ministériel du 23 Septembre 1991 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage,  
VU la convention conclue, le 11 Février 1954, entre la Compagnie Nationale du Rhône et le  
Conseil Supérieur de la Chasse, relative à la concession du droit de chasse sur le canal de  
Donzère-Mondragon et les terrains attenants,  
SUR proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Drôme,  
SUR proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Vaucluse,  
VU l'arrêté préfectoral n° 3187 du 23 Juin 1997 portant délégation de signature au Directeur  
Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Drôme  
VU l'arrêté préfectoral n° 1127 du 3 Juin 1997 portant délégation de signature au Directeur  
Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Vaucluse,

ARRETEMENT :

Article 1 - Sont institués en réserve de chasse et de faune sauvage les terrains et plans d'eau  
d'une contenance de 1 489 ha 91 a 87 ca, partie du domaine public fluvial concédée à la  
Compagnie Nationale du Rhône, situés sur les communes de Bollène et Mondragon (Vaucluse)  
et de Donzère, la Garde Adhémar, Pierrelette et Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) et pour  
lesquels l'Office national de la chasse est détenteur du droit de chasse, en vertu de la  
convention du 11 Février 1954.

La liste des parcelles cadastrales est annexée au présent arrêté. Les limites de la réserve  
figurent sur le plan de situation au 1/25.000ème, également annexé au présent arrêté.

Article 2 - La réserve est reconduite à compter de la date du présent arrêté et pour une durée  
égale à celle restant à courir de la concession consentie par l'Etat français à la Compagnie  
nationale du Rhône.

Article 3 - Tout acte de chasse est interdit.

**Article 4** - La destruction des animaux nuisibles pourra être autorisée, conformément aux dispositions de l'article R.222-83 du Code rural.

**Article 5** - Des captures d'animaux, à des fins scientifiques ou de repeuplement, pourront être effectuées, dans les conditions fixées par l'article R.224-14 du Code rural.

**Article 6** - L'accès des véhicules à moteur est interdit à l'intérieur de la réserve ou dehors des voies ouvertes à la circulation. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de la Compagnie nationale du Rhône, à ceux de l'Office national de la chasse, ainsi qu'à ceux des services de l'Etat et de Secours.

**Article 7** - La pénétration des chiens, même tenus en laisse, est interdite en tout temps et à l'intérieur de la réserve. Cette interdiction ne s'applique pas aux chiens de secours et aux chiens de service, utilisés sous le contrôle de l'Office national de la chasse, dans le cadre des études et expérimentations.

**Article 8** - Le camping est interdit. La circulation des piétons et des cyclistes est interdite en dehors des sentiers autorisés.

**Article 9** - Toute utilisation d'appareils sonores est interdite.

**Article 10** - Les arrêtés des 27 Décembre 1954, 25 Février 1974 et 2 Septembre 1987, portant approbation ou modification de la réserve de chasse de Donzère-Mondragon, sont abrogés.

**Article 11** - Cet arrêté est susceptible d'un recours devant les Tribunaux Administratifs compétents, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 12** - Les Secrétaires généraux des Préfectures de la Drôme et de Vaucluse, les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt de la Drôme et de Vaucluse, les Maires des communes de Bollène et Mondragon dans le Vaucluse, de Donzère, la Gardio Achomar, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte dans la Drôme, les Commandants des groupements de gendarmerie de la Drôme et de Vaucluse, et le Directeur de l'Office national de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des départements de la Drôme et de Vaucluse, affiché dans les communes pendant un mois par les soins des Maires, et notifié au Directeur Général de la Compagnie nationale du Rhône.

Fait à Valence, le 29 OCT. 1997

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la  
Forêt de la Drôme,

Fait en Avignon, le 13 OCT. 1997

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la  
Forêt de Vaucluse,

V. LE DOLLEY

**RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE  
DE DONZERE-MONDRAGON**

**Liste des parcelles cadastrées**

**DRÔME**

Commune de Donzère			Commune de La-Garde-Adhémar		
Section	N°	Surface	Section	N°	Surface
U	9	17.70	A	165	50.42.40
U	10	1.88.50	A	172	36.14.55
U	22	63.07.35	A	176	50.69.30
U	24	6.64.50	A	215	2.89.90
U	25	80.40.12			
U	29	4.62.83			
			G	491	4.11.43
D	547	10.57.55	C	642	64.02.81
			<b>TOTAL</b>		<b>224.70.45</b>
V	52	3.15.18			
V	57	38.70			
V	59	13.00			
V	81	26.30			
V	82	21.33			
V	87	33.92.80			
W	84	26.55.80			
<b>TOTAL</b>		<b>232.02.73</b>			

Commune de Pierrelatte			Commune de St-Paul-3-Châteaux		
Section	N°	Surface	Section	N°	Surface
X	196	4.28.43	X	161	50.48.77
X	253	4.13.60			
X	259	16.60	Y	4	13.50
<b>TOTAL</b>		<b>8.58.63</b>	Y	15	6.50
			Y	352	58.48.73
			Z	190	13.93.48
			Z	197	2.17
			Z	200	8.87.25
			Z	254	43.41.24
			<b>TOTAL</b>		<b>173.82.04</b>

**TOTAL DEPARTEMENT = 638ha. 63a. 85c**

**RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE  
DE DONZERE-MONDRAGON**

**Liste des parcelles cadastrées**

**Vaucluse**

Commune de Bollène			Commune de Mondragon		
Section	N°	Surface	Section	N°	Surface
A	1220	4,64	ZK	334	49,04,56
A	1197	36,86,10	ZK	192	2,50
A	1277	15,80,83	ZK	256	40,00,51
A	1193	53,63	7K	258	25,67,62
A	1199	10,81,06			
A	1318	3,75,30	ZM	219	33,71,20
A	1320	23,40,80			
AB	14	1,79,77	ZD	145	4,40
AB	16	6,74,25			
AK	2	3,50,32	ZN	185	58,13,40
AO	1	32,24,91	ZN	135	19,02
AO	2	50,96	ZN	80	0,40
AW	10	18,19,87			
AW	12	15,93,01	ZO	330	57,63,54
AW	34	5,27			
AW	51	28,11	ZR	9	63,84,06
CD	3	35,47,30			
CD	6	21,48,43	ZS	6	12,07,46
CH	28	2,64,85			
CH	117	28,46,29			
M	639	2,69,30			
M	671	2,65,42			
M	676	,04			
L	1310	4,90,40			
L	1452	64,07			
L	1258	3,00			
L	1462	3,59			
L	1932	15,64			
L	1675	6,00			
K	582	11,50			
K	577	41,10			
K	578	37,00			
K	637	39,26,66			
Total terrains		313,04,77			
Partie Eau	Non cadastrée	203,83,07			
	<b>TOTAL</b>	<b>516,87,84</b>			

**TOTAL DEPARTEMENT = 851 ha. 27a. 52c**

## Projet d'Arrêté portant désignation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Arrêté du ..... créant la réserve nationale  
de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon

Le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 422-27 et R. 422-92 à R. 422-94 ;  
Vu l'arrêté du 13 décembre 2006 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage ;  
Vu l'arrêté interdépartemental du 29 octobre 1997 portant reconduction de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon ;  
Vu l'arrêté du 3 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 (ZPS - FR 93122006) « Marais de l'Île Vieille et alentour » ;  
Vu la demande de mise en réserve nationale de chasse et de faune sauvage présentée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;  
Vu l'avis de la Compagnie Nationale du Rhône concessionnaire des terrains du Domaine Public fluvial de l'Etat ;  
Vu l'avis de la Fédération Nationale des Chasseurs ;

Arrêtent :

**Art. 1er.** – Est érigée en réserve nationale de chasse et de faune sauvage la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon, sise sur le domaine public fluvial, d'une superficie de 1 454 hectares, dont la cartographie et la liste des parcelles concernées figurent en annexe du présent arrêté (1 et 2). La totalité de la réserve de chasse et de faune sauvage est incluse.

**Art. 2.** – La réserve nationale de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon poursuit les objectifs mentionnés à l'article R. 422-94 du code de l'environnement, et plus particulièrement les actions ainsi déclinées dans son programme de gestion :

- la mise en œuvre de mesures de protection et de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats, notamment les populations d'oiseaux migrateurs et de leurs habitats, en application des engagements pris au titre de l'arrêté ministériel portant désignation du « Marais de l'Île Vieille et alentours » comme zone de protection spéciale au sein du réseau Natura 2000 ;
- l'initiative d'études ou la participation aux études portant sur la biologie et la dynamique des espèces de faune sauvage et particulièrement de l'avifaune, à l'échelle locale, à l'échelle de réseaux intersites et à l'échelle internationale ;

- l'institution d'un partenariat avec les collectivités locales, les administrations déconcentrées de l'Etat, les usagers, les professionnels et tous autres acteurs de la conservation des espèces et de leurs habitats. Ce partenariat favorise l'adoption des différentes mesures – notamment de nature réglementaire et financière – contribuant à l'amélioration des capacités d'accueil de la faune sauvage et particulièrement l'avifaune sur le site ;
- la formation et la sensibilisation des élus et des usagers aux objectifs de protection et de gestion de la réserve.

**Art. 3.** – La gestion de la réserve est confiée à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

**Art. 4.** – Il est créé un comité directeur comprenant :

- le préfet du Vaucluse ;
- le préfet de la Drôme ;
- le directeur régional chargé de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- le directeur régional chargé de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Rhône-Alpes ;
- le directeur départemental des territoires de Vaucluse ;
- le directeur départemental des territoires de Drôme ;
- le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- le directeur régional de la Compagnie nationale du Rhône ;
- le président de la fédération départementale des chasseurs de Vaucluse ;
- le président de la fédération départementale des chasseurs de Drôme ;
- le président de la fédération régionale des chasseurs de Provence-Alpe- Côte d'Azur ;
- Le président de la fédération régionale des chasseurs de Rhône-Alpes
- les maires des communes de : Bollène, Mondragon, Donzère, Saint Paul Trois Château, La Garde Adhémar et Pierrelatte.
- le président du comité de pilotage du site Natura 2000 Marais de l'Île Vieille et alentours ;
- le président du syndicat mixte Ouvèze provençale ;
- le président de la communauté de communes Rhône-Lez-Provence ;
- le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles ;
- le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- le Centre de recherche ornithologique de Provence ;
- le responsable du service départemental du Vaucluse de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques ;
- le responsable du service départemental de la Drôme de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques ;
- l'association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Vaucluse ;
- l'association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Drôme ;

Chaque membre du comité directeur peut se faire représenter.

Le comité peut appeler à titre consultatif et pour des questions déterminées des personnalités ou des représentants d'organismes qualifiés susceptibles de l'éclairer.

**Art. 5.** – Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

**Convention du 19 mai 2005 entre l'ONCFS et la CNR relative à la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon**

**Entre**

L'**OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE**, dont le siège est à Paris, 85 bis avenue de Wagram 75017, représenté par son Directeur général, Monsieur Jean-Pierre POLY, est désigné par le sigle ONCFS dans la suite du texte (n° de siret : 18 00 3017 000 14).

**Et**

La **COMPAGNE NATIONALE DU RHONE**, dont le siège social est à LYON (4<sup>ème</sup>) – 2 rue André Bonin, représentée par son directeur, Monsieur André FREZET, Directeur de la Direction Régionale d'Avignon est désignée par le sigle CNR dans la suite du texte (n° de siret : 957 52 090 1004 31).

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L 422-27 et R 222-82 à R 222-92,

VU l'arrêté du 23 septembre 1991 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage,

VU l'arrêté inter préfectoral du 29 octobre 1997 portant reconduction de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Préambule**

Par convention du 07 novembre 1983, la CNR et l'ONCFS avaient convenu d'instituer une coopération scientifique et technique pour assurer la conservation et la gestion rationnelle de la faune sauvage sur les terrains constitués en réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon et dont la CNR a la concession. La mise en œuvre des actions répertoriées dans cette convention a fait l'objet de différentes opérations sur le terrain.

Compte tenu de l'évolution tant administrative que scientifique et technique, il nous est apparu nécessaire de renouveler cette convention en tenant compte des évolutions enregistrées depuis les deux dernières décennies.

Ainsi, la présente convention a pour but de redéfinir et préciser les modalités de fonctionnement technique et administratif de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon et les conditions d'une intervention coordonnée des deux établissements sur ce site.

### **Article 1 : Champ d'application**

Les dispositions de la présente convention s'appliquent à la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon (Vaucluse et Drôme) constituée du canal de dérivation du Rhône et de ses rives, sur l'ensemble des terrains du domaine fluvial du Rhône concédé par l'Etat à la CNR, et pour lequel l'ONCFS est détenteur du droit de chasse en vertu de la convention du 11 février 1954.

### **Article 2. – Objectifs de la réserve**

Les objectifs suivants seront poursuivis :

- assurer la protection de la faune sauvage et de ses habitats ;
- la réalisation d'études scientifiques, techniques ou appliquées concernant certaines espèces et leurs habitats, notamment les migrateurs terrestres et la petite faune sédentaire de plaine (la réserve de Donzère-Mondragon constituant une station d'étude du centre national d'études et de recherche appliquée sur l'avifaune migratrice de l'ONCFS) ;
- la réalisation d'un modèle de gestion globale des différents écosystèmes, notamment par la mise en œuvre d'opérations expérimentales d'aménagement de l'espace prenant en compte l'existence des migrateurs terrestres et les résultats des études menées sur ces espèces ;
- la formation des professionnels sur les connaissances acquises en matière de gestion des espèces sauvages et de l'espace naturel ;
- la mise en place des objectifs à long terme relatifs à la conservation du patrimoine et des autres objectifs définis dans le plan de gestion 2001-2005 ;
- le maintien des captures de gibier vivant destiné au repeuplement (Lapin de Garenne) dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs et études spécialisées.

### **Article 3 : Missions des deux établissements**

La CNR et L'ONCFS coordonnent leurs efforts et leurs interventions pour la réalisation des objectifs définis à l'article 2.

L'ONCFS assure la gestion administrative et technique de la réserve de chasse et de faune sauvage de DONZERE-MONDRAGON.

La surveillance générale de la réserve incombe à l'ONCFS avec le concours de la CNR.

La CNR informe régulièrement le gestionnaire des actions qui lui sont propres, conduites sur le terrain.

Les missions des deux établissements, relatives aux objectifs définis dans l'article 2, sont conduits sous la responsabilité du directeur de la réserve assisté d'un délégué scientifique et technique appartenant à la Direction des Etudes et de la Recherche de l'ONCFS (CNERA avifaune migratrice) et du responsable de la CNR,

#### **Article 4. – Régulation des populations nuisibles**

La régulation des effectifs des populations d'espèces animales surabondantes peut être effectuée sous la responsabilité du Directeur de la réserve et dans le cadre de la réglementation en vigueur, après avis du Comité de Gestion.

#### **Article 5. – Comité de gestion**

Il est créé un Comité de Gestion composé :

- du Directeur régional de la Compagnie Nationale du Rhône ou de son représentant ;
- du Directeur général de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage représenté par le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Paca-Corse et Rhône-Alpes ;
- du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la forêt de la Drôme ou de son représentant ;
- du Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Vaucluse ou de son représentant ;
- du Président du Conseil Général de Vaucluse ou son représentant ;
- du Président du Conseil Général de la Drôme ou de son représentant ;
- du Président de la Fédération régionale des chasseurs Provence Alpes et Côte d'Azur ;
- du Président de la Fédération régionale des chasseurs Rhône-Alpes ;
- du Président de la Fédération Départementale des chasseurs de la Drôme ;
- du Président de la Fédération Départementale des chasseurs du Vaucluse ;
- des Maires des communes de Mondragon, Bollène, Lapalud, Saint-Paul Trois Châteaux, Pierrelatte, La Garde-Adhémar et Donzère ou leurs représentants.
- du Chef de service de Vaucluse de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- du Chef de service de la Drôme de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;

Le Directeur de la réserve assiste aux réunions du Comité de Gestion. La présidence du Comité de Gestion est assurée par le Délégué régional de l'ONCFS ou de son représentant.

Le comité, qui se réunira au moins une fois par an, pourra s'adjoindre à titre d'experts de personnalités scientifiques qu'il jugera utile de consulter ;

#### **Article 6. – Fonctionnement**

Le Comité de Gestion étudie les objectifs à atteindre et propose les moyens à mettre en œuvre. En cas de partage égal des voix, la voix du Directeur général de l'ONCFS est prépondérante.

Les règles de gestion sont définies par l'ONCFS après avis du Comité de Gestion.

#### **Article 7. – Direction**

L'application des décisions prises par le Comité de Gestion est assurée par le Directeur de la réserve, désigné par le Délégué régional de l'ONCFS.

#### **Article 8. - Rapport d'activités**

En vue de la réunion du Comité de Gestion, le Directeur de la réserve soumet à l'ensemble des membres du Comité un compte rendu des activités de la réserve et un programme prévisionnel scientifique, technique et financier.

**Article 9. - Résiliation**

La convention du 7 novembre 1983 est abrogée.

**Article 10. - Durée**

La présente convention est conclue pour la durée de celle restant à courir de la concession consentie par l'Etat à la CNR. Toutefois, elle peut-être dénoncée à toute époque, par l'une ou l'autre des deux parties moyennant un préavis de six mois. Elle peut-être aussi modifiée à la demande de l'une ou l'autre des parties et après avis du Comité de gestion.

Fait à Paris, le 19 Mai 2005.

**Pour le Directeur général  
de l'Office National de la Chasse  
et de la Faune Sauvage  
et par délégation**

***Signé*  
Bernard BOISAUBERT**

**Le Directeur régional d'Avignon  
de la Compagnie Nationale du Rhône**

***Signé*  
André FREZET**

## Accord-cadre de partenariat entre l'ONCFS et la CNR 2012-2014



Entre

**LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE** dont le siège est situé au 2 rue André Bonin 69316 Lyon cedex 04, ci après désignée « **la CNR** », représentée par son Président du Directoire, Président Directeur Général, Monsieur Yves de Gaulle,

Et

**L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage**, Etablissement public à caractère administratif, dont le siège social est situé, 85 bis avenue de Wagram, BP 236, 75822 PARIS Cedex 17 (N° SIRET 180 073 017 000 14), représenté par son Directeur Général Monsieur Jean-Pierre POI Y, dénommé ci-après « **ONCFS** ».

Il a été convenu ce qui suit :

### **Préambule :**

**La Compagnie Nationale du Rhône**, producteur d'énergie 100% renouvelable, essentiellement hydroélectrique, se distingue par son modèle économique de développement durable.

La CNR mène ses 3 missions historiques - production d'hydroélectricité, développement de la navigation, irrigations et autres usages agricoles - avec une stratégie industrielle performante associée à la mise en œuvre d'un programme ambitieux de Missions d'Intérêt Général, au cœur du modèle CNR.

Engagée historiquement dans le développement durable, la CNR dans le cadre de ses missions, veille à la préservation du patrimoine naturel et à la mise en valeur du domaine concédé.

**L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage** est un établissement public sous la double tutelle des Ministères chargés du Développement Durable et de l'Agriculture. Il remplit des missions qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux du Grenelle de l'Environnement :

- contribuer à la sauvegarde de la biodiversité ;
- améliorer la connaissance en matière de faune sauvage ;
- conforter la chasse comme élément essentiel de gestion durable de la nature et des territoires ;
- poursuivre la construction d'un service public de l'écologie et du développement durable moderne et efficace.

YDS

30/3

2/8

Dans ces domaines, il délivre des formations, participe à la mise en valeur de la faune sauvage et au respect de la réglementation relative à la police de la chasse et de l'environnement.

L'ONCFS est propriétaire, gestionnaire ou co-gestionnaire de 63000 ha d'espaces protégés au statut variable (dont pour la vallée du Rhône, 1560ha pour la Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) de Donzère Mondragon et 170 ha pour la RCFS du They de Roustan).

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement et en application de la stratégie nationale pour la biodiversité qu'il a adoptée, l'ONCFS a vocation à travailler avec l'ensemble des usagers de la nature (chasseurs, naturalistes, forestiers, agriculteurs, secteur associatif...). Le contrat d'objectif 2012-2014 signé entre l'Etat et l'ONCFS indique que de nouveaux partenariats seront développés et le cas échéant structurés avec d'autres établissements. L'objectif 13 de l'axe 1 prévoit notamment l'animation d'un réseau d'espaces sous statuts de protection en développant des liens avec les autres gestionnaires d'espaces naturels.

Dans le cadre des engagements de la France d'enrayer la perte de biodiversité et de développer la production d'énergie renouvelable d'ici à 2020 en parallèle de la constitution de la trame verte et bleue issue du Grenelle de l'environnement, les Parties souhaitent œuvrer conjointement à la préservation de la biodiversité.

Ainsi, forts de l'expérience issue des partenariats mis en œuvre dans les Directions Régionales et sur la base des ambitions partagées de conciliation des usages, de préservation des enjeux faunistiques et de gestion équilibrée des milieux, l'ONCFS et la CNR souhaitent formaliser leurs objectifs communs dans le présent accord-cadre.

#### **Article 1 : Objet de l'accord cadre**

Le présent accord cadre a pour objet de promouvoir une collaboration entre les deux partenaires et marque la volonté commune de concilier la production d'énergie renouvelable, le développement d'un transport durable avec la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel (espèces et habitats), en cohérence avec les principes du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Faux Rhône Méditerranée 2010-2015 et dans le respect de la réglementation.

Il définit les grandes orientations du partenariat et les modalités de sa mise en œuvre. Il fixe le cadre opérationnel d'une collaboration renforcée, dans le respect des prérogatives, des missions et des compétences de chacun.

#### **Article 2 : Les grandes orientations du partenariat**

Les grandes orientations de cet accord cadre sont les suivantes :

- Partager des informations et des données en matière de préservation et de gestion des milieux naturels. Toutes les données acquises en vertu de la présente convention appartiennent aux deux partenaires qui peuvent les utiliser et les intégrer à leurs propres systèmes d'information. La CNR et l'ONCFS peuvent diffuser en interne les données brutes acquises en commun en précisant l'origine des données et à la condition de veiller à en faire respecter les règles de confidentialité.
- A l'initiative de la CNR (siège et directions régionales), apporter une expertise technique en amont et au cours des projets CNR sur des secteurs à enjeux environnementaux,

Y.S.

J.S. 3/8

- L'ONCFS sera un appu « expert » de la CNR dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion environnemental du domaine de la CNR dans une logique de conciliation des usages (article 3).
- S'informer mutuellement face à des situations environnementales exceptionnelles ou délicates et recherche de solutions partagées.
- Favoriser les échanges d'expériences et l'expérimentation de nouvelles pratiques.
- Développer des actions communes à l'échelle locale. L'ONCFS et la CNR pourront être partenaires d'actions portées par différents maîtres d'ouvrage dans des domaines variés : élaboration de document d'objectifs (DOCOB), participation à des opérations dans le cadre de plans d'actions en faveur des espèces protégées ou en faveur de la faune sauvage dans des espaces protégés ou des zones humides.
- Communiquer sur les résultats.

Ces éléments s'exercent dans le respect des missions respectives de chaque partenaire et de leurs responsabilités réciproques.

### **Article 3 : Elaboration du plan de gestion environnemental du domaine CNR**

La CNR élabore suite à la demande de la DREAL Rhône-Alpes, un plan de gestion environnemental du domaine concédé. Ce travail est mené avec l'appui expert de l'ONCFS avec une approche pragmatique par rapport aux moyens humains disponibles, aux domaines de compétences des différentes parties et à la taille du linéaire du Rhône.

### **Article 4 : Modalités de mise en œuvre des actions communes**

Une ou plusieurs actions rentrant dans le champ d'application du présent accord-cadre pourront faire l'objet d'un partenariat spécifique formalisé par une convention d'application de l'accord-cadre.

Ces conventions ont pour objet de préciser le contenu technique et scientifique de l'action, les modalités d'exécution, la responsabilité de chacun, les conditions financières, le mode de valorisation des résultats ainsi que les conditions relatives à la Propriété Intellectuelle.

Chaque convention d'application est obligatoirement prise en application du présent accord-cadre en se référant explicitement à lui.

Les Parties décident que les formes de collaboration précédemment citées n'entraînent aucune obligation d'exclusivité pour les parties sur les différents sujets d'action abordés et menés conjointement.

Le présent accord-cadre n'oblige en aucun cas et d'aucune manière les Parties à conclure des conventions d'application entre elles en application des dispositions du présent accord-cadre.

### **Article 5 : Mise en Œuvre et Suivi**

La mise en œuvre du partenariat se fera à deux niveaux : siège CNR/interrégional ONCFS et Régional CNR/Départemental ONCFS. Les référents locaux et régionaux des deux parties sont indiqués en annexe 1.



JLB

4/8

Le suivi de la mise en œuvre de cet accord cadre revêt diverses formes :

- des rencontres de travail notamment pour l'élaboration du plan de gestion environnemental du domaine,
- des rencontres sur le terrain pour étudier des points particuliers,
- des réunions d'informations et d'échanges (comité de suivi),
- la communication de bilans.

Il est créé un **comité de suivi** composé de représentants des deux structures :

- Le directeur de la direction déléguée des concessions et du patrimoine de la CNR,
- Le directeur de l'ONCFS ou son représentant,
- Un directeur d'une Direction régionale de la CNR,
- 3 représentants des services techniques de la CNR (siège et directions régionales)
- 3 représentants des services techniques de l'ONCFS.

Le comité de suivi est co-présidé conjointement par l'ONCFS et la CNR et se réunit au moins une fois par an et en tant que de besoin.

Le comité pourra inviter des experts ou des personnalités qualifiées pour leur contribution à l'objet du partenariat après accord du comité de suivi.

Le comité de suivi a vocation à examiner toutes les questions concernant la mise en œuvre du partenariat et notamment échanger sur les projets menés en commun, suivre la progression des actions et les résultats obtenus. Ce comité permettra de présenter un bilan annuel des actions locales effectuées ou soutenues en commun, faire remonter les informations locales, apporter des propositions d'éventuelles améliorations et échanger sur les perspectives pour l'année suivante. De plus, il définit la politique de communication et de promotion de ces actions.

Il constituera un lieu d'échanges privilégié pour discuter par exemple des positions des parties sur des sujets d'actualité en matière environnementale.

Un compte rendu de réunion du comité de suivi sera établi, chaque partie disposera d'un exemplaire.

#### **Article 6 : Communication**

L'ONCFS et la CNR s'attacheront à accompagner d'un commun accord, d'une communication et d'une valorisation adaptées les actions qui seront engagées au titre de cet accord cadre.

La charte graphique (norme-taille-police) de chaque partenaire devra être respectée dans tous les supports de communication.

L'ONCFS et la CNR pourront contribuer à la rédaction d'articles qui seront publiés dans les revues et bulletins de chacune des deux structures.

De plus, une mise à disposition d'exemplaires de publications et brochures éditées par les deux partenaires sera favorisée.

La CNR et l'ONCFS partageront sur un plan d'égalité le crédit moral des actions menées conjointement.

YCS

JLB 5/8

**Article 7: Durée**

La durée de l'accord-cadre est fixée à 3 ans. Il pourra ensuite être renouvelé par reconduction expresse. Les deux parties conviennent de se concerter sur cette reconduction au plus tard trois mois avant l'échéance du présent accord-cadre.

La CNR et l'ONCFS se réservent le droit de résilier le présent accord sous réserve qu'un préavis de trois mois soit donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au vu des évolutions possibles du contexte partenarial, législatif et environnemental, les parties pourront faire évoluer de façon partagée le présent accord-cadre, en termes d'orientations, de périmètre ou de durée. Ces modifications feront l'objet d'un ou plusieurs avenants.

**Article 8 : Litige**

Les litiges qui s'élèveraient au sujet de l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de la présente convention ou de l'une de ses clauses qui ne pourraient être résolues à l'amiable, sont de la compétence du Tribunal territorialement compétent.

Fait à Lyon en 2 exemplaires originaux.

Le 10 juillet 2012.

**Pour l'Office National de la  
Chasse et de la Faune Sauvage**

Le Directeur Général  
de l'Office National de la Chasse  
et de la Faune Sauvage  
P/O le Délégué interrégional  
Alpes- Méditerranée-Corse

  
Jean-Louis BLANC

**Pour la Compagnie Nationale  
du Rhône**

Le Président du Directoire  
Président Directeur Général

  
Yves de GAULLE

## Annexe 5 :

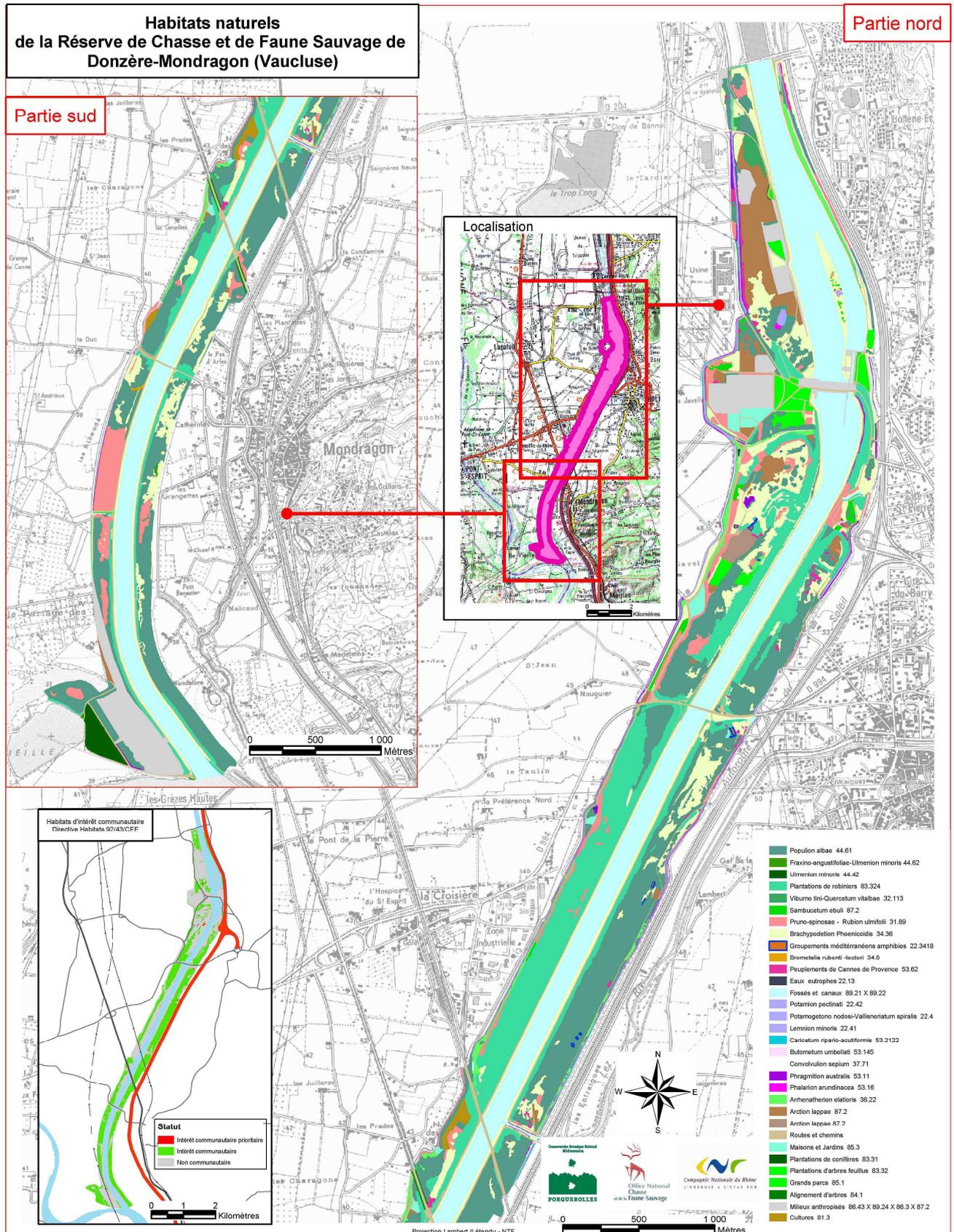
### Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Concédé (AOTDC) présentes sur le site de la réserve

AOTDC	Rive droite (RD) ou gauche (RG)	Commune
Câble Telecom Donzère-St Montan	RD	Donzère
Drôme Ardèche Granulats (2)	RD	Donzère
Bateau Monica	RG	Donzère
EDF Lignes BTA et poteau	RG	Donzère
Mme Duteil - M.D.T	RG	Donzère
Mr Fankauser-ruches	RG	Donzère
Fibre optique	RG	Donzère
Conduite de Gaz alimentation Donzère	RG	Donzère
Local + Câble BTA	RG	Donzère
Fibre optique (2)	RG	La Garde - Adhémar
EDF-Câble souterrain	RD	La Garde - Adhémar
Câble MT-Pierrelatte St Paul	RD	Pierrelatte
Canalisation de Gaz	RD	Pierrelatte
EURODIF Production	RD	Pierrelatte
COGEMA - Cabine	RD	Pierrelatte
Fibre optique (2)	RG	Saint Paul Trois Châteaux
EDF - Ligne MT	RG	Saint Paul Trois Châteaux
Canalisation de Gaz	RG	Saint Paul Trois Châteaux
Eau potable-commune	RG	Saint Paul Trois Châteaux
Fibre optique	RG	Saint Paul Trois Châteaux
Fibre optique FREE	RG	Saint Paul Trois Châteaux
Station d'amplification	RG	Saint Paul Trois Châteaux
Câble PTT Lyon-Marseille	RG	Saint Paul Trois Châteaux
EDF - Pont	RD	Saint Paul Trois Châteaux
EURODIF – ouvrages de protection	RD	Saint Paul Trois Châteaux
Passerelle - COGEMA	RD	Saint Paul Trois Châteaux
C.N.P.E. Tricastin	RD	Saint Paul Trois Châteaux
EDF Déchets Industriels	RD	Saint Paul Trois Châteaux
EDF prises et rejets d'eau	RD	Saint Paul Trois Châteaux
EDF-couverture C/C (2)	RD	Saint Paul Trois Châteaux
Annexes station d'épuration Mairie de Bollène	RG	Bollène
Accès de service ASF	RG	Bollène
Fibre Optique (3)	RG	Bollène
ERDF-Racc Photovoltaïque	RG	Bollène
Station des gres	RG	Bollène
Câble PTT Lyon-Marseille	RG	Bollène
Ligne BT-Centre de tri	RG	Bollène
Transport de Gaz	RG	Bollène
ERDF-Racc Photovoltaïque	RG	Bollène
ERDF-Racc Photovoltaïque	RG	Bollène

Ball-trap-Bollène	RG	Bollène
Transport de gaz	RG	Bollène
Poste HTA/BT « Blondel »	RG	Bollène
Protection Cathodique	RG	Bollène
Terrain de sport mairie de Bollène	RG	Bollène
câbles MT souterrains	RG	Bollène
A.S.F	RG	Bollène
COGEMA - Cabine	RD	Bollène
SFR Fibre Optique	RD	Bollène
Ferme solaire CN'AIR	RD	Bollène
Eau potable ZIF Bollène	RD	Bollène
Société SEMIB	RD	Bollène
ALCYON	RD	Bollène
Transport de gaz	RD	Bollène
Centre de tri mairie de Bollène	RD	Bollène
CN'AIR Photovoltaïque	RD	Bollène
Société EMIB	RD	Bollène
Société RAO	RD	Bollène
Syndicat RAO (2)	RD	Bollène
Centre de tri Mairie de Bollène	RD	Bollène
Transport de gaz	RD	Bollène
Ligne BT-Centre de tri	RD	Bollène
Equinox Café-Parking	RD	Bollène
Canalisation AEP 200	RD	Bollène
Câble MT souterrain	RD	Bollène
Assainissement Bollène	RD	Bollène
Poste Taulin	RD	Bollène
Butagaz	RD	Bollène
ZI Desserte Ferroviaire	RD	Bollène
SARL-Bernardoni	RD	Bollène
SDEI	RD	Mondragon
Galeran Didier	RD	Mondragon
AEP Mondragon	RD	Mondragon
Téléph. Station Banastier	RD	Mondragon
MT entre postes PAS et HYDRO	RD	Mondragon
Pradier bande transp.	RD	Mondragon
Câble 20Kv-souterrain	RD	Mondragon
Ligne RTE Tavel-Tricastin	RD	Mondragon
Desserte téléphonique LGRA	RD	Mondragon
Ouvrage de décharge	RG	Mondragon
Accès zone artisanale	RG	Mondragon
France Telecom	RG	Mondragon
Fibre optique	RG	Mondragon
Relais Bouygues Telecom	RG	Mondragon
France Telecom	RG	Mondragon

# Annexe 6 :

## Carte des habitats de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon



**Convention relative à une prestation d'entretien de la végétation  
avec la mise en place d'une gestion éco-pastorale par des caprins  
sur le Domaine Concédé de la CNR  
(réserve de chasse et de faune sauvage)**

**Entre :**

LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE, Société Anonyme d'Intérêt Général, au capital de 5 488 164 euros, dont le siège social est à Lyon (4<sup>eme</sup>), 2 rue André Bonin, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro B 957 520 901,  
Représentée par Michel CARRET, Directeur de la Direction Régionale d'Avignon,  
Et dénommé dans la suite du texte par le sigle « CNR ».

**D'une part,**

**Et**

L'ARBRE ET LA MANIERE, EURL au capital de 7 622.45 euros, dont le numéro de SIRET 40401122300025 dont le siège social se situe à « la Tuilière » Quartier des Esplanes 26 230 ROUSSAS,  
Représenté par Monsieur SCALI  
Et dénommé dans la suite du texte par le sigle « AM ».

**D'autre part,**

**Et**

L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE, Etablissement Public national à caractère administratif, dont le siège est situé 85 bis avenue de Wagram 75017 PARIS, dont le numéro de SIRET 180 073 017 00014 – Code APE 8413Z  
Représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre POLY  
Et dénommé dans la suite du texte par le sigle « ONCFS »

**D'autre part,**

**EXPOSE**

La CNR a pour mission, entre autre, de veiller à la préservation du patrimoine naturel et à la mise en valeur du domaine concédé de Donzère Mondragon.

L'ONCFS a pour mission, entre autre, d'assurer la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère Mondragon dans le cadre d'une convention de gestion signée avec la CNR, concessionnaire du terrain.

La présente fait suite :

- A la convention de gestion passée le 19 mai 2005 entre la CNR et l'ONCFS relative aux principes généraux préalables à l'établissement, à la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon (Vaucluse, Drôme) ;
- A la convention cadre de partenariat passée entre la CNR et l'ONCFS le 10 juillet 2012 qui concilie la volonté commune de la production d'énergie, du développement d'un transport durable avec la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel (espèces et habitats) en cohérence avec les principes du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Rhône Méditerranéen ;
- Au plan de gestion 2008-2012 de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon qui définit les objectifs généraux et les actions concernant la conservation du patrimoine naturel.

Pour obtenir une meilleure efficacité sur la gestion durable de la végétation et des habitats, et pour détruire les zones refuges à sangliers et limiter ainsi leur prolifération, l'instauration d'une gestion éco-pastorale complémentaire à celle existante (bovins et équins) doit couvrir certains secteurs complémentaires du domaine. Cette nécessité conduit la CNR, l'ONCFS et l'AM à élaborer une convention relative à la gestion pastorale afin d'organiser la mobilisation des compétences, de définir les rôles et apports de chacun.

**Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 - OBJET**

Dans le cadre de la gestion de la végétation de l'aménagement de Donzère-Mondragon, sur le territoire géographique de la Direction Régionale d'Avignon, la CNR, l'ONCFS et l'AM ont décidé de mettre en œuvre une gestion éco-pastorale par des chèvres de Roves sur les digues de cet aménagement (voir plan des localisations n°6771).

L'objectif est double sur cette action, tout d'abord l'entretien pour maintenir des milieux ouverts en débroussaillant sélectivement les sous-bois (secteurs à ronciers notamment) afin d'y installer sous les arbres une végétation herbacée en limitant le couvert arbustif et roncier. La finalité de l'opération est d'obtenir une végétation en mosaïque créant ensuite un biotope moins propice aux populations de sangliers qui posent des problématiques, des dégâts occasionnés épisodiquement sur les parcelles agricoles et de sécurité publique sur les abords immédiats de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage.

Cette expérimentation fait suite à plusieurs campagnes de débroussaillages mécaniques, il s'agit là d'obtenir un résultat plus fin sur les berges du canal de fuite de Donzère-Mondragon et ainsi de limiter progressivement le recours aux engins mécaniques. Une expérimentation complémentaire sera faite sur des cannes de Provence sur un secteur déjà en en gestion éco-pastorale par des chevaux Konik-Polski.

### **ARTICLE 2 - TYPE ET MODE DE PATURAGE**

La diminution de la fréquence de l'embroussaillage et des rejets ligneux sont recherchés à l'aide du pâturage par des caprins (chèvres de Roves). Cette expérimentation sera surveillée et validée lors d'une visite de terrain en présence de la CNR, de l'ONCFS et de l'AM afin de constater l'état du pâturage, son impact et de définir, si le besoin le nécessite, des interventions complémentaires.

Les actions définies pour chaque site tiendront compte de l'inventaire botanique réalisé par l'ONCFS et le Conservatoire Botanique National Méditerranée, de Porquerolles publiés sous format d'Atlas.

Le pâturage sera conduit sans clôture à l'aide d'un berger et de chiens de troupeau à la charge et la responsabilité de l'éleveur.

Un parc de contention sera installé, par l'AM, sur chaque site pour rassembler le troupeau la nuit.

Les parcs seront installés en rive droite et rive gauche du canal de fuite, sur les zones où le contre canal est facilement accessible.

Les animaux interviendront deux fois dans l'année, au printemps sur les secteurs de caniers, et à l'automne pour la partie boisée afin d'avoir une action plus curative.

### **ARTICLE 3 - NATURE ET LOCALISATION DES PARCELLES DE GESTION PASTORALE**

La surface des terrains concernés par la gestion éco-pastorale est de 20 hectares sur l'aménagement de Donzère-Mondragon sur la commune de Bollène.

### **ARTICLE 4 - CONDITIONS GENERALES**

L'AM assure l'entière direction et responsabilité de l'exécution des opérations et a en charge la surveillance quotidienne des animaux et des parcs.

La CNR et l'ONCFS n'interviendront en aucun cas pour régler les problèmes liés à la gestion pastorale, leurs actions se limiteront à prévenir le berger ou toute personne d'astreinte de l'AM, en cas de désordres constatés, afin de se rendre sur les lieux pour une quelconque intervention.

L'AM doit prendre toutes les dispositions utiles pour avertir sans délai les administrations et les entreprises (notamment SNCF, VINCI AUTOROUTE, DDT, ONCFS...) lors de la divagation d'animaux. En aucun cas, la CNR et l'ONCFS ne se substitueront à l'AM pour réaliser cette information.

Toute information reçue à la CNR devra pouvoir être transmise dans le meilleur délai, pour action, à l'AM. Pour ce faire, la CNR doit disposer d'un correspondant de l'AM joignable en permanence et apte à intervenir le plus vite possible sur le site. En cas de nécessaire intervention de la CNR (dans l'impossibilité de contacter l'AM), celle-ci sera facturée à l'AM : 200 euros H.T.

Le numéro d'astreinte à contacter, tout au long de la saison, à L'AM est le :

**06.16.35.25.64**

### **Accès et voies de circulation**

Les accès et les voies de circulation éventuellement situés à proximité devront rester libres en permanence pour les besoins de l'exploitation et des services de sécurité.

## **Réglementation applicable au terrain**

L'AM déclare s'être informé lui-même de la réglementation applicable au terrain objet de la présente convention, que ce soit en matière d'urbanisme, d'environnement ou autre. Il déclare en faire son affaire personnelle et décharge la CNR de toute responsabilité et de tout recours à ce sujet.

Le cheptel mis en pâturage sur les terrains de la CNR devra être en règle vis-à-vis des références sanitaires en vigueur.

### **A - Risques liés à l'ambrosie**

L'AM devra respecter les éventuelles réglementations existantes ou futures prescrivant la destruction obligatoire de l'ambrosie sur le département concerné. En effet, l'article 1 des arrêtés préfectoraux actuellement en vigueur sur certains départements stipule :

« afin de juguler la prolifération de l'ambrosie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants-droits ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de :

- Prévenir la pousse des plants d'ambrosie,
- Détruire les plants d'ambrosie déjà développés ».

### **B – Risques liés aux crues**

Les terrains mis à disposition sont exclus de zonage des risques liés aux crues, désigné sur le PPR inondation du Rhône, approuvé le 12 avril 2011 sur la commune de Bollène.

## **ARTICLE 5 - ASSURANCE / RESPONSABILITES**

L'AM contractera auprès d'une Compagnie notoirement solvable une assurance contre l'incendie garantissant le recours de la CNR et celui des tiers en cas de sinistre et comportant renonciation de son assureur à tout recours contre la CNR. Cette assurance sera étendue à la responsabilité du bénéficiaire, aux vols, aux accidents et aux sinistres sur le terrain objet de la présente convention.

En aucun cas et pour quelque cause que ce soit, la responsabilité de la CNR et de l'ONCFS ne pourra être recherchée du fait de cette convention.

Le preneur est seul responsable des dommages qui pourraient être éventuellement causés au domaine concédé, à ses dépendances ou à des tiers, du fait de son activité sur le terrain objet de la présente convention. Il s'engage à relever et à garantir la CNR et l'Etat de tous les recours qui viendraient à être exercés contre eux à l'occasion desdits dommages.

En cas de dommage, le preneur s'engage à effectuer, ou à faire effectuer, à ses frais, toutes les remises en état et réparations jugées nécessaires par la CNR.

## **ARTICLE 6 - DROITS RESERVES**

Les agents de la CNR, de l'ONCFS et les préposés des entreprises agréées par elle, ainsi que les agents de l'administration peuvent pénétrer à tout moment et sans préavis sur les terrains objets de la présente convention.

L'AM ne pourra prétendre à aucune indemnité pour cause de dégradation naturelle du terrain ou autre cas fortuit.

L'AM renonce à tout recours et à toute indemnité en cas de dommage provoqué par des travaux ou des interventions nécessités par l'exploitation, l'entretien ou le renouvellement des ouvrages de la CNR.

### **ARTICLE 7 - PRESCRIPTION TECHNIQUES**

L'abreuvement des animaux devra se faire par l'apport de citernes qui seront utilisées au droit des parcs de contentions et dont l'AM aura la responsabilité.

La pose des clôtures se limitera au parc de contention, le cheptel sera géré par l'éleveur et son chien en conduite libre.

La CNR s'engage à définir, avec les entreprises concernées par les travaux et les éleveurs, des modes opératoires (règles de circulation notamment) qui permettent d'éviter les problèmes de divagation des animaux.

La CNR s'engage à mettre en place une signalétique spécifique (panneau du même genre que ceux déjà installés en 1998 et 1999) indiquant que les zones sont gérées par pastoralisme et qu'il convient de respecter les clôtures des animaux. Le panneau précise que les chiens doivent être tenus en laisse.

La CNR s'engage à informer, dans les meilleurs délais, l'AM de tous les travaux et opérations d'entretien qui se dérouleront dans les parcs. De ce fait, elle se réserve le droit de suspendre la mise à disposition de certaines zones en cas d'urgence et/ou de travaux nécessités par la sécurité des ouvrages et leur maintenance.

### **ARTICLE 8 - SUIVI DES OPERATIONS**

L'AM sera chargé du suivi technique de l'opération en collaboration avec la CNR et l'ONCFS.

A minima, trois visites contradictoires seront organisées :

- une avant le démarrage de chaque campagne pour visualiser l'état de la végétation ;
- une pendant la période du passage des caprins ;
- une en fin de prestation pour valider le cahier des charges à savoir, la qualité du travail et éventuellement pour apporter des ajustements sur les techniques pastorales.

Sur cet aménagement, les éleveurs de l'AM pourront être amenés à participer aux réunions des groupes de suivi des plans de gestion de la réserve pour tout ce qui concerne la gestion pastorale.

L'AM s'engage à fournir à la CNR et l'ONCFS un calendrier prévisionnel de ces interventions.

### **ARTICLE 9 - MODALITES DE FINANCEMENT**

La CNR et l'ONCFS financent les travaux de gestion pastorale mis en œuvre par l'AM pour un montant total maximum de : 8 500.00 € (huit mille cinq cents euros), selon la répartition suivante :

- 60 % pour la CNR soit 5 100,00 € ;
- 40 % pour l'ONCFS soit 3 400,00 €.

## **Forfait de nettoyage**

Il sera conditionné à une obligation de résultat fixée lors de la visite contradictoire tripartite avant le démarrage des travaux pour un barème de 20 hectares traités à 350 €/ha. Seront pris en compte la pression du pâturage sur l'ouverture des ronciers et sur l'abroustissement du couvert arbustif.

Ce prix forfaitaire rémunère la mise en place des parcs de contention et l'apport d'un dispositif mobile pour l'abreuvement sur les parcelles.

A ce jour, le forfait global de nettoyage de la surface de l'ensemble des parcs est de 20 hectares et correspond à 8 500,00 €.

## **Modalités de paiement**

Le forfait de nettoyage sera rémunéré sur la base d'un constat contradictoire entre l'AM, l'ONCFS et la CNR de l'état de la végétation après intervention réalisée au printemps et à l'automne 2013.

Les paiements seront versés à l'AM selon les modalités suivantes :

- 31 % (soit 2 635,00 €) du montant total prévisionnel, à la signature de la convention et sur présentation du protocole détaillé de travail ;
- Le solde, dans la limite du montant prévisionnel total de 8 500,00 €, à hauteur du coût du nombre d'hectares réellement nettoyés, conformément au constat précité.

La CNR et l'ONCFS se libéreront des sommes dues en fonction de la clé de répartition définie à l'article 9.

L'ONCFS se libère des sommes dues par mandat administratif.

La CNR se libère des sommes dues soit par chèque bancaire barré, soit par virement bancaire ou postal au compte ouvert :

Au nom de : L'Arbre et la Manière  
Domiciliation : CAISSE DE CREDIT MUTUEL PIERRELATTE ET SA REGION  
Sous le n°: 00020196201  
Clé RIB : 28  
Code banque : 10278  
Code guichet : 08915

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention, précaire et révocable, est valable pour une durée de **UN AN (1)** à compter de sa date de signature par les trois parties permettant de réaliser l'opération requise.

## **ARTICLE 11 - RESILIATION**

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties selon les modalités suivantes : préavis par lettre recommandée avec A.R. au minimum 30 jours avant la date souhaitée de dénonciation.

L'interruption de la présente convention donne droit le cas échéant et exclusivement au profit de l'AM, à une indemnité représentative des frais engagés par lui qui n'auraient pas été couverts par l'avance.

A contrario, si le montant de l'avance versée par l'ONFCS et la CNR à l'AM est supérieur au montant des dépenses justifiées, celui-ci s'engage à reverser le trop perçu à l'ONFCS et à la CNR.

Le preneur pourra mettre fin à tout moment à cette convention et la C.N.R. et/ou l'ONCFS pourra la résilier sans indemnité en cas de manquement.

#### **ARTICLE 12 - LITIGES**

Si un différend survient entre l'AM, l'ONCFS et la CNR, la partie concernée doit établir un mémoire de réserves et réclamations qu'il transmet, sous pli recommandé avec A.R., à l'autre partie.

Une procédure de règlement à l'amiable peut alors être engagée entre les deux parties. Un expert peut être choisi d'un commun accord afin de concilier les points de vue.

Si cette procédure n'aboutit pas dans un délai de trois mois à partir de la date de réception du mémoire de réclamation, le tribunal compétent peut être saisi.

#### **ARTICLE 13 - AVENANT**

Si des ajustements ou des modifications des prescriptions établies par la présente convention sont nécessaires au vu notamment du retour d'expérience ou de l'état de certaines zones mises à disposition, ils devront faire l'objet d'un avenant.

Fait à Bollène en 3 exemplaires, le 21 mai 2013

**Pour l'Arbre et la Manière,  
Le Directeur**

**Signé  
Yannick Scali**

**Pour l'Office National de la  
Chasse et de la Faune Sauvage,  
Le Directeur Général**

**Signé  
Jean-Louis Blanc  
Délégué Interrégional Alpes-  
Méditerranée-Corse**

**Pour la Compagnie Nationale  
du Rhône,  
Le Directeur Régional  
d'Avignon**

**Signé  
Michel Carret**